19e ANNÉE — T. 37

N° 839 — 24 AVRIL 1937

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI *(46 fascicules par an; tables semestrielles)*
PRIX DU NUMÉRO : 2 FRANCS.
ABONNEMENTS : France: six mois : 21 fr.; un an : 40 fr.
Étranger; un an : 48 ou 56 fr. selon les pays.
BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris,* Cie N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

SOUS PRESSE

LE COMMUNISME EN FRANCE (Organisation)

par T. Ferlé

Avant-propos de M. G. Gautherot, *sénateur.*
Un vol. 19 × 12 cm. de x-346 pages.
Collection « Documentation Catholique ».

I. Fondation du parti communiste. — II. Statuts du parti. — III. Organisation. — IV. Effectifs. — V. Le Comité central. — VI. Les chefs communistes. — VII. Formation des cadres. — VIII. Les Jeunesses communistes. — IX. Municipalités communistes. — X. Les élections législatives de 1936. — XI. Sénateurs et députés communistes. — XII. *L'Humanité.* — XIII. Presse et éditions communistes. — XIV. Les diverses organisations communistes. — XV. Finances communistes. — XVI. Le parti, l'Internationale et l'U. R. S. S. — *Appendice :* Statuts de l'Internationale communiste.

BONNE PRESSE, 5, RUE BAYARD, PARIS, VIIIe.

ACTES DU SAINT-SIÈGE

Jubilé de S. Em. le cardinal Verdier
archevêque de Paris

Lettre autographe « Singulari animi » de S. S. Pie XI (28. 3. 37) (1)

A NOTRE CHER FILS JEAN VERDIER,
CARDINAL-PRÊTRE DE LA SAINTE EGLISE ROMAINE,
DU TITRE DE SAINTE-BALBINE,
ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Grande fut Notre consolation en apprenant tout récemment que vous vous apprêtiez, au milieu de la joie si légitime du clergé et des fidèles, à célébrer l'heureux cinquantenaire de votre sacerdoce. La glorieuse charge qui vous fut imposée jadis par les saints ordres, vous l'avez vaillamment remplie, au cours de ce long espace de temps, le cœur brûlant d'amour pour Dieu et pour les âmes.

Dès vos jeunes années, votre haute vertu et votre sagacité précoce laissèrent entrevoir l'apostolat magnifique que vous exerceriez dans les diverses et importantes fonctions qui devaient vous être confiées. Il n'est pas jusqu'aux beaux édifices du Séminaire de philosophie de Lyon, que vos soins firent sortir du sol, qui ne dussent proclamer hautement votre zèle remarquable envers le clergé et les fidèles.

Et lorsque l'illustre diocèse de Paris et la Compagnie de Saint-Sulpice vous confièrent de plus importantes charges, et surtout lorsque, nommé archevêque, vous fûtes revêtu de la pourpre romaine et admis dans le Sénat de l'Eglise, c'est alors qu'on vit resplendir votre sollicitude et votre ardeur pastorale, dans un champ incomparablement agrandi et élevé.

Aussi bien Nous ne saurions énumérer dans cette Lettre les exceptionnels services que vous avez rendus à l'Eglise et à la société civile ; Nous ne pouvons cependant passer sous silence tant de travaux et d'efforts, que vous avez sans cesse affrontés, soit pour promouvoir et développer de toutes manières l'Action catholique, soit pour élever de nouvelles églises et cités paroissiales dans la banlieue parisienne (2) — *in latissimo Civitatis ipsius ambitu*, — où la population s'est récemment accrue dans de si grandes proportions. Ces nouveaux édifices sacrés, dont le nombre atteint la centaine, Nous rappellent la parole du psalmiste : *Zelus domus tuae comedit me ;* ils resteront à jamais le glorieux témoignage de votre vive piété envers Dieu et de votre zèle pour le salut des âmes.

C'est pourquoi, Notre cher Fils, Nous saisissons avec joie la présente occasion pour vous féliciter paternellement et publiquement de remplir les devoirs de votre saint ministère avec tant d'ardeur et d'activité. Aussi, dans l'exultation de Notre cœur, Nous associerons-Nous d'une manière toute particulière aux fêtes de votre jubilé.

Afin que de la célébration de ce pieux anniversaire le peuple chrétien retire un plus grand avantage spirituel, Nous vous autorisons, en la prochaine solennité de saint Joseph, patron de l'Eglise universelle, après avoir célébré pontificalement, à bénir en Notre nom et en vertu de Notre autorité la foule des fidèles, leur accordant l'indulgence plénière de leurs fautes, aux conditions habituelles de l'Eglise. Enfin, en vous exprimant de tout cœur Nos souhaits de prospérité et de bonheur — gage du secours divin et signe de Notre particulière affection, — Nous accordons avec effusion la Bénédiction apostolique à vous, très cher Fils, à vos évêques auxiliaires, à tout le clergé et à tout le peuple confiés à votre paternelle vigilance.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 28 mars 1937, en la fête de la Résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de Notre Pontificat la seizième année.

PIE XI, PAPE.

(1) Cf. *Semaine religieuse de Paris* (10. 4. 37) et *Croix* (3. 4. 37).
(2) Cf. *D. C.*, t. 37, col. 311-315.

Lettre de S. Em. le cardinal Verdier (10. 3. 37) (1)

Paris, le 10 mars 1937.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Il y a cinquante ans, votre archevêque recevait dans la basilique de Saint-Jean de Latran, l'église mère et maîtresse de l'univers catholique, l'ordination sacerdotale. Il est d'usage, dans les familles diocésaines, de fêter ce 50e anniversaire.

Personnellement, j'aurais aimé me recueillir simplement dans le silence et la prière et repasser, sous le regard de Dieu, tous les événements de cette vie déjà longue. L'affection filiale dont veulent bien m'entourer le clergé et les fidèles du diocèse ne me l'a pas permis. Et j'ai dû m'incliner devant leurs désirs !

C'est le Samedi-Saint 9 avril 1887 que S. Em. le cardinal Parocchi, vicaire de S. S. le Pape Léon XIII, me donnait l'honneur et les grâces du sacerdoce. J'avais auprès de moi, pour m'assister, un jeune prêtre lorrain, d'un rare mérite, celui qui est devenu le vénérable évêque de Metz, Mgr Pelt.

Quarante-deux ans plus tard, je revenais à Rome, et cette fois pour recevoir des mains du Pape Pie XI,

(1) Cf. *Semaine religieuse de Paris* (13. 3. 37).

avec le chapeau cardinalice, le suprême honneur de la consécration épiscopale. C'est donc au centre même de l'Eglise que Dieu a voulu déposer dans mon âme tous les pouvoirs et toutes les grâces du sacerdoce. Ce privilège a rempli mon âme de confusion, mais aussi de confiance.

Depuis, après avoir reçu au noviciat de la Compagnie de Saint-Sulpice, qui m'est si chère, la formation complémentaire que les Séminaires de Rodez, auxquels je dois tant, avaient commencée, j'ai dû donner les prémices de mon sacerdoce au Grand Séminaire de Périgueux d'abord, aux deux Grands Séminaires de Lyon ensuite.

Le clergé de ces deux diocèses connaît l'attachement profond que je lui ai voué. A Lyon surtout, où mon ministère fut plus long, j'ose dire qu'un lien très doux, et que l'éloignement lui-même ne peut détendre, m'unit à son incomparable clergé.

Cependant, la plus grande partie de ma vie appartient à Paris. Voilà trente-deux ans bientôt que je travaille dans ce champ d'action, un des plus beaux du monde. Au Séminaire de Saint-Sulpice d'abord, dans notre célèbre Institut catholique ensuite, où je vivais, sous la dépendance si aimée de l'illustre cardinal Baudrillart, tour à tour professeur, directeur, supérieur, je faisais successivement, me semble-t-il, toutes les expériences par lesquelles Dieu me préparait, à mon insu, à la grande mission que j'accomplis au milieu de vous.

En écrivant ces lignes, je revis, et avec quelle émotion ! ces derniers mois de l'année 1929 au cours desquels, pris comme dans une sorte de tourbillon, je devenais successivement vicaire général de Paris, Supérieur général de Saint-Sulpice, archevêque de la capitale et cardinal de la sainte Eglise romaine.

L'imprévu et la rapidité de mes ascensions m'imposèrent la seule attitude que je pouvais adopter en de si étranges conjonctures : l'abandon ! Abandon à Dieu, dont les desseins sont impénétrables, et qui souvent, pour mieux montrer sa toute-puissance, choisit les plus infimes instruments ; et aussi, je veux le dire, abandon de tout moi-même au grand diocèse dont je devenais si inopinément le père.

Depuis bientôt huit ans je suis à vous, Nos très chers Frères, et tout entier.

Ce que j'ai pu faire au milieu de vous, vous le savez. Mais c'est à vous surtout que je le dois.

Je le dois à mon clergé si digne, si dévoué aux âmes, si attaché à son archevêque, et dont l'attitude dans les conjonctures présentes est sans aucun doute le meilleur garant de la paix religieuse, et par elle de la paix sociale. Son exemple est connu du monde entier et contribue singulièrement au bon renom de notre pays bien-aimé.

Je le dois aux religieux et aux religieuses de mon immense diocèse. Par leur piété, par leur dévouement à toutes les infortunes, par leur désir de s'adapter, sans rien perdre de leur vie intérieure, aux conditions et aux besoins de la vie contemporaine, ils s'imposent aujourd'hui à l'estime et à la sympathie de tous.

Je le dois aux fidèles parisiens, à ces incomparables élites que possède notre capitale, à leur intelligence des temps nouveaux, à leur inépuisable charité.

Il est facile de récolter dans un champ où la terre est fertile et les collaborations si empressées !

C'est donc avec un sentiment d'humilité profonde et d'infinie gratitude que je remercie Dieu des cinquante ans de vie sacerdotale qu'il a daigné m'accorder.

Sur cette route déjà longue, j'ai rencontré des conditions de vie bien diverses. Pour les hommes de ma génération surtout, les péripéties de notre vie nationale ont été si nombreuses, à certaines heures si émouvantes et si déconcertantes ! Et, arrivé au seuil de la vieillesse, nous voilà aux prises avec des événements qui constituent une véritable révolution économique et sociale !

Faut-il nous en plaindre ? De tels changements, qui n'iront certes pas sans douleur, ne peuvent déconcerter les âmes qui croient en Dieu et qui savent que les améliorations, dans quelque ordre que ce soit, ne se font jamais sur cette pauvre terre sans heurts et sans sacrifices. Rien ne sert de gémir. Notre devoir à tous est de travailler, de nous unir à toutes les âmes de bonne volonté pour préparer à notre pays un glorieux avenir.

Combien j'aime l'attitude du grand Pape encore couché sur son lit de douleur ! Les événements du monde, qui ont pourtant sur lui, le Père de tous les fidèles, la répercussion la plus douloureuse, ne l'abattent pas. Il fait face à la tempête, et avec une admirable sérénité il lutte contre les flots qui voudraient submerger la barque de Pierre dont il a la garde. Ce n'est pas assez dire. Au mois de novembre dernier, il révélait sa grande âme à votre archevêque quand il lui disait ces étonnantes paroles : « Je remercie le bon Dieu tous les jours de m'avoir fait vivre dans les conjonctures actuelles. » Il est beau d'être le témoin, et dans une certaine mesure un acteur, dans cette crise unique dans l'histoire. Après des péripéties diverses, l'Eglise sortira de ce creuset plus belle que jamais. Mais ne soyons pas médiocres. Nul n'a le droit de l'être en ce moment.

Cette consigne du Pape, je l'ai recueillie avec amour, et pendant les quelques jours qui me restent encore à vivre, je lui serai, avec la grâce de Dieu, joyeusement fidèle ! Et j'ose vous la donner à tous, Nos très chers Frères, quelles que soient les angoisses du présent et les incertitudes de l'avenir. Dieu veille sur tous ses enfants, mais avec une particulière affection sur notre France bien-aimée !

Je demande à tous mes prêtres, à tous les religieux et religieuses et à tous les fidèles du diocèse, le secours de leurs prières. Qu'ils m'aident à remercier Dieu de ses grâces si exceptionnelles, à lui demander pardon de mes fautes et de mes déficiences et à obtenir de sa bonté, pour le soir de ma vie, que je serve toujours mieux les intérêts de vos âmes, de vos foyers et de notre chère France !

Que ces prières soient plus ardentes surtout aux deux jours anniversaires de mon sacerdoce, au saint jours de Pâques où je célébrais, il y a cinquante ans, ma première messe, et le vendredi 9 avril, date anniversaire de mon ordination sacerdotale

Pour répondre au désir des prêtres et des fidèles de mon diocèse, je célébrerai à Notre-Dame une messe solennelle d'action de grâces.

Les deux dates anniversaires de mon ordination convenant peu, cette année, à une belle manifestation, et ne voulant en aucune manière troubler les vacances de Pâques de Nos chers Parisiens, j'ai pensé qu'il serait mieux de célébrer cette cérémonie jubilaire *à la date du mercredi 14 avril, fête de saint Joseph, patron de l'Eglise universelle.*

Ce jour-là, la messe pontificale aura lieu à 9 h. 30 et sera suivie du chant du « Te Deum ».

Je vous renouvelle, Nos très chers Frères, l'assurance de mon plus affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

† JEAN, card. VERDIER,
archevêque de Paris.

P.-S. — Cette lettre sera lue le dimanche de la Passion 14 mars, dans toutes les églises et chapelles du diocèse, et autant que possible à toutes les messes.

LES FÊTES DU JUBILÉ (13-14. 4. 37)

Le mardi 13 avril, à la salle des œuvres, 76, rue des Saints-Pères, le clergé de Paris a présenté ses vœux de jubilé pastoral à son archevêque.

A 2 h. 30, le cardinal fit son entrée suivi de S. Em. le cardinal Baudrillart, de NN. SS. Chaptal, auxiliaire de Paris; Rivière, évêque de Monaco; Beaussart, auxiliaire de Paris, et de nombreux prélats.

Après deux allocutions de Mgr Beaussart, de M. le chanoine Verdrie, curé de Sainte-Clotilde, et la présentation du cadeau par M. le chanoine Colombel, curé de Saint-Philippe du Roule, le cardinal prit la parole et donna lecture du télégramme que S. Em. le cardinal secrétaire d'Etat lui avait adressé.

Le lendemain, 14 avril, à 9 h. 30, le cardinal célébra pontificalement la messe à Notre-Dame.

Le cortège du cardinal, guidé par M. le chanoine Favier, était ainsi composé (Croix, 15. 4. 37) :

Les séminaristes, les curés de Paris, une soixantaine de chanoines honoraires, le vénérable Chapitre, les représentants de nombreux évêques, les prélats, parmi lesquels nous avons reconnu NN. SS. Touzé, Sudour, Gaston, Mério, Boucher, Fontenelle, Courbe, Flaus, de Moucheron, Loutil, de la Serre, Pons, prince Ghika, Graffin, Lagier, Zhanel, Bridier, Feghali, Pfister...

Enfin, après le Rme Dom Olphe - Gaillard, s'avançaient les évêques : LL. EExc. NN. SS. Rivière, Beaussart, Richaud, Choquet, Chaptal, Hahaban, Courcoux, Mennechet, Audollent, Roland-Gosselin, Mendes da Conceiçao Santos, archevêque d'Evora (Portugal) ; Fillon, Dreyer, Chollet ; S. Exc. Mgr Valerio Valeri, nonce apostolique, entouré de Mgr Forni et de Mgr Sigismondi ; S. Em. le cardinal Baudrillart, assisté de MM. les chanoines Pradel et Sédillière, et enfin S. Em. le cardinal Verdier, entouré de MM. de Montenon et d'Esclaibes, président de l'Association des Chevaliers pontificaux, et de plusieurs Chevaliers de Malte et du Saint-Sépulcre.

Parmi les personnalités présentes, citons :

Mme Albert Lebrun, M. le général de Castelnau, M. le ministre d'Autriche; M. Opoensky, consul général de Tchécoslovaquie, et plusieurs membres du corps diplomatique ; MM. les chanoines Desgranges et Polimann et M. Pezet, députés ; MM. Bour, vice-président du Conseil municipal, de Fontenay, et MM. Duval-Arnould, de Vergès, d'Ocagne, Deschamps, Reverdy, Alfred Michelin, administrateur de la Maison de la Bonne Presse ; d'Yanville, Tessier, Lhopital, Daumas, de Broissia ; MM. les chanoines Ardant et Marquet ; MM. Veuillot, Castel, etc.

Au premier rang de la nef se tenaient les membres de la famille du cardinal.

Télégramme de S. Em. le cardinal Pacelli (12. 4. 37)

A S. Em. le cardinal Verdier,
archevêque de Paris.

Vatican, 12 avril.

Au moment où Votre Eminence s'apprête à célébrer ses noces d'or sacerdotales parmi son clergé et peuple fidèle, je viens en toute religieuse sympathie lui présenter mes félicitations ferventes pour demi-siècle de fécond apostolat dans Compagnie Saint-Sulpice, où, suivant pieuses traces de M. Olier, Votre Eminence s'est véritablement montrée Père des prêtres, puis dans grand diocèse de Paris, où les généreuses entreprises du cardinal des cent églises nouvelles ont grandement servi la concorde publique. Avec assurance meilleures prières, je vous renouvelle respectueuse affection et vœux ardents : *ad multos et felicissimos annos !*

Cardinal Pacelli.

Question scolaire en Alsace-Lorraine

Prolongation de la scolarité (1).

APPENDICE *(suite)*

VI. — Résolutions du Comité départemental d'action laïque de la Moselle (14. 5. 36) (2).

Résolution I.

Le Comité de Front populaire de la Moselle interprète le silence du programme du Rassemblement populaire sur la question d'Alsace-Lorraine comme une nouvelle affirmation des partis qui le composent d'assurer immédiatement l'assimilation totale des provinces recouvrées.

Il est entendu que cette assimilation pourra se faire soit par l'introduction des lois françaises en Alsace-Lorraine, soit par l'extension des lois locales aux autres départements, s'il était prouvé qu'elles soient plus libérales ou ménagent mieux les intérêts des travailleurs, soit même par une refonte généralisée des deux législations.

Il demande instamment au gouvernement :

1° De réaliser cette assimiliation sans réserve et sans délai ;

2° D'instituer dans ce but dès la rentrée des Chambres une Commission paritaire composée de membres du gouvernement, de parlementaires, de représentants des organisations locales du Front populaire et des différents services administratifs.

---

(1) Cf. le début de ce dossier dans les numéros 812, 822, 825, 829 et 836.

(2) *Ecole libératrice* (6-13. 6. 36), sous le titre « Le Front populaire et la question scolaire en Alsace-Lorraine ». *L'Ecole libératrice* fait précéder ces résolutions des lignes suivantes :

« Le programme du Rassemblement populaire est absolument muet sur les épineuses questions d'Alsace-Lorraine où subsistent encore, en particulier, le Concordat et le régime confessionnel dans les écoles primaires publiques et dans les écoles normales primaires.

» Les républicains de nos provinces ont été habitués, depuis dix-huit ans, à voir escamoter, par tous les gouvernements qui se sont succédé, la difficulté de l'assimilation dans ces domaines.

» Mais le Front populaire est autre chose qu'un gouvernement : c'est une volonté commune de redressement politique, économique et social et de conquêtes démocratiques.

» C'est pour cette raison que le Comité de Front populaire de la Moselle, qui n'est pas décidé à laisser, une nouvelle fois, éluder les questions d'Alsace-Lorraine, a cru devoir adopter, à l'unanimité, dans sa séance du jeudi 14 mai, les résolutions suivantes proposées par le Comité départemental d'action laïque. »

Cette Commission devra déposer son rapport dans un délai très bref pour que la question puisse être portée devant le Parlement au cours de sa première session.

Les membres du Comité du Front populaire départemental s'engagent à faire parvenir au pouvoir central des rapports préliminaires exposant les modalités éventuelles de la réforme envisagée, ces rapports ayant pour but de faciliter le travail de la Commission paritaire.

Résolution II.

La Commission d'Alsace-Lorraine, qui a toujours été présidée et composée presque exclusivement de parlementaires appartenant à des éléments de droite,

Etant appelée à jouer un rôle prépondérant, notamment lorsqu'il s'agira de discuter l'assimilation des provinces recouvrées,

Doit à l'avenir être constituée, tout comme les autres Commissions, de députés appartenant aux différents partis politiques, proportionnellement à la force numérique des groupes parlementaires.

VII. — Résolutions adoptées à l'intersession des Comités d'action laïque des trois départements recouvrés (Strasbourg, 20. 5. 36) (1).

Résolution I.

Le Comité d'action laïque du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, dans sa session interdépartementale du 20 mai 1936, à Strasbourg,

Constate que dix-sept ans après le retour de l'Alsace et de la Lorraine à la France, rien n'a encore été fait pour y introduire les lois fondamentales de la République en matière laïque;

Rappelle que le programme du Rassemblement populaire, en faveur duquel l'ensemble du peuple français vient de se prononcer à une forte majorité, comporte le « respect de la laïcité »;

Demande, en conséquence, que des mesures soient prises sans retard pour faire bénéficier les trois départements recouvrés de ce régime, seul capable d'assurer une entière liberté de conscience.

Résolution II.

Le Comité d'action laïque du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, dans sa session interdépartementale du 20 mai 1936, à Strasbourg,

Constate que les écoliers des trois départements consacrent trois heures de classe par semaine à l'étude de la langue allemande et sont placés, de ce seul fait, dans une position désavantageuse par rapport à leurs camarades du reste de la France en ce qui concerne les autres disciplines;

Qu'ils sont, en outre, tenus de recevoir, quatre heures par semaine, un enseignement religieux donné par des maîtres dont beaucoup ont demandé depuis longtemps d'en être dispensés;

Emet, en conséquence, le vœu pressant que l'enseignement religieux soit détaché sans retard des programmes scolaires et soit réservé aux ministres des cultes, seuls qualifiés et appointés pour cet office.

Résolution III.

Le Comité d'action laïque du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, dans sa session interdépartementale du 20 mai 1936, à Strasbourg,

(1) Cf. *Ecole libératrice* (6-13. 6. 36).

Considérant que beaucoup de jeunes gens et de jeunes filles munis de diplômes d'enseignement se trouvent sans emploi tandis que dans diverses écoles des trois départements recouvrés des congréganistes, qui n'ont pas les mêmes titres, enseignent bien au delà de l'âge fixé pour la retraite;

Demande que la loi commune soit appliquée à tous et que les postes qui deviendront ainsi vacants et pour lesquels des congréganistes munis des titres nécessaires feraient défaut soient confiés à des institutrices et instituteurs laïques.

A titre d'exemple, en Moselle, sur 4 493 maîtres dans les cadres, 599 sont des congréganistes. Après l'armistice, le contingent des congréganistes était inférieur, il n'était que de 572.

Parmi ces 599 Sœurs des écoles primaires publiques, on en compte actuellement:

12 de soixante-dix à soixante-quinze ans;
34 de soixante-cinq à soixante-neuf ans;
55 de soixante à soixante-quatre ans.

L'obligation de posséder le brevet supérieur n'existe pas encore pour le recrutement du cadre congréganiste (1).

VIII. — Congrès national du Front laïque (27. 12. 36) (2).

Le Front laïque,

En attendant la Séparation des Eglises et de l'Etat et la suppression du budget des cultes, demande:

Que le Concordat et les Articles organiques soient sérieusement appliqués dans nos provinces recouvrées et que les prêtres se livrant à des manifestations antinationales ou menant campagne contre l'introduction des lois fondamentales de la République voient leur traitement suspendu pour un délai plus ou moins long suivant la gravité des cas.

Le Front laïque

Félicite le gouvernement de Rassemblement populaire d'avoir organisé d'une manière libérale la dispense d'enseignement religieux pour les élèves dont les parents en feraient la demande et d'avoir institué pour ces élèves un cours de morale civique. Il invite le gouvernement à maintenir le décret du 10 octobre 1936 concernant la prolongation de la scolarité, malgré la violente campagne menée contre lui par les adversaires de la langue française en Alsace et en Lorraine; il proclame que si l'obstruction continuait, le gouvernement aurait pour devoir de placer immédiatement les heures d'enseignement religieux en dehors du programme scolaire.

Le Front laïque,

En attendant l'introduction de toutes les lois françaises dans nos provinces recouvrées, demande:

1° La dispense pour les maîtres de tout enseignement religieux sur une simple requête de leur part adressée à l'inspecteur d'Académie;

2° La possibilité d'option entre l'examen de religion et un examen de morale civique pour les candidats à l'Ecole normale sur une simple déclaration formulée dans leur demande d'inscription à l'inspecteur d'Académie;

3° L'institution d'un cours de morale civique dans les Ecoles normales pour les élèves qui ne sont pas astreints à l'enseignement religieux;

(1) *L'Ecole libératrice* conclut en ces termes par la plume de M. F. Jobard (Moselle): « [...] Que le Front populaire fasse vite et fasse beaucoup pour la laïcisation de nos écoles. Une déception, nous venant de lui, nous paraîtrait encore plus amère que celles qui nous ont été invariablement réservées jusqu'à ce jour. »

(2) Voici le texte des conclusions du rapport de M. Paul Raphael sur la question d'Alsace, adoptées à l'unanimité par le Congrès (cf. *Lumière*, 9. 1. 37).

4° Une revision de la liste des livres scolaires, de telle manière qu'aucune conscience ne puisse être blessée;

5° La mise à la retraite des congréganistes au même âge que les laïques;

6° Que le brevet supérieur soit exigé des institutrices congréganistes comme il l'est des institutrices laïques;

7° Que le gouvernement donne toutes facilités aux municipalités désireuses de remplacer dans les écoles publiques l'enseignement confessionnel par l'enseignement interconfessionnel et de remplacer dans ces mêmes écoles les congréganistes par des instituteurs et des institutrices laïques.

IX. — Ordre du jour de la Ligue de l'enseignement (18. 2. 37) [1].

Le Conseil général de la Ligue française de l'enseignement, réuni le 18 février 1937,

Vivement préoccupé des questions actuellement soulevées concernant l'Ecole nationale en Alsace et en Lorraine,

Renouvelle au gouvernement du Front populaire — notamment au président Léon Blum et à M. François de Tessan, sous-secrétaire d'Etat chargé des Affaires d'Alsace et de Lorraine, — en présence des polémiques suscitées à ce sujet, l'expression de son entière confiance et de son complet dévouement;

S'affirme persuadé que le décret du 10 octobre 1936 « relatif à la durée de la scolarité dans les écoles primaires des départements désannexés » n'avait nullement pour objet de modifier « le régime scolaire actuellement en vigueur en Alsace et en Lorraine », et que, par suite, il est scrupuleusement exact, comme le formule le communiqué de la présidence du Conseil, répondant à la lettre pastorale de l'évêque de Strasbourg, que « pas un instant le gouvernement n'avait entendu poser », à cette occasion, ces problèmes qui s'appellent « l'abrogation de la loi Falloux, l'introduction de l'école laïque et l'expulsion des Sœurs enseignantes ».

Mais, en présence des conclusions que tire déjà de ce communiqué la presse réactionnaire et de l'émotion que peuvent éprouver, à ce sujet, les amis de l'école laïque,

S'affirme également convaincu que le gouvernement du Front populaire, fidèle à la doctrine et à la tradition laïques du régime républicain, n'a jamais songé à engager l'avenir et maintient les principes qui inspirent l'école de la République: l'unité de l'enseignement national, l'abrogation de la loi Falloux, l'introduction sur tout le territoire national de l'école laïque, substituée aux Congrégations « enseignantes »;

Estime, dans cet esprit d'unité nationale, que la solution des questions de scolarité aujourd'hui posées ne sera obtenue que par l'intervention normale du Parlement et de la loi,

Considérant que M. Léon Blum a, dans sa lettre à Mgr Ruch, donné le choix entre deux solutions: soit maintien du bilinguisme et de l'enseignement religieux, avec, comme corollaire, le maintien de la neuvième année scolaire, soit même temps de scolarité en Alsace et en Lorraine que dans le reste de la France, avec, comme corollaire, l'établissement des mêmes programmes d'enseignement;

Considérant, en effet, que l'enseignement religieux actuellement donné dans les écoles d'Alsace et de Lorraine prélève 160 heures par an, 1 280 heures dans les huit années de l'enseignement du premier degré, c'est-à-dire occupe, au total, un nombre d'heures légèrement supérieur à la somme des heures de classe d'une année scolaire;

Emet le vœu que soit adoptée la solution qui établit l'égalité entre les écoliers d'Alsace et de Lorraine et de leurs camarades du reste de la France, c'est-à-dire que les quatre heures par semaine consacrées à l'enseignement religieux soient détachées de l'ensemble de l'enseignement hebdomadaire et que l'enseignement religieux soit librement donné à ceux des enfants dont les parents le désireront par des ministres du culte, en dehors des heures de classe.

(1) Cf. *l'Action laïque*, bulletin confédéral mensuel de la Ligue française de l'enseignement. Confédération générale des œuvres laïques (mars 1937, p. 49).

X. — 14e Conférence nationale des Jeunesses socialistes (29. 3. 37) [1].

La Conférence nationale,

Considérant que le parti socialiste et le gouvernement de Front populaire ont l'intention de mener une politique d'action républicaine et sociale;

Considérant que la néfaste propagande cléricale est un auxiliaire du fascisme et du capitalisme;

Considérant que les lois laïques doivent être défendues par tous les partisans sincères de la démocratie et de la liberté;

Demande l'adoption du programme du Front laïque comportant notamment:

L'abrogation de la loi Falloux;

L'application des lois laïques aux départements d'Alsace-Lorraine,

L'expulsion des Congrégations non autorisées et la fermeture de leurs écoles,

La défense énergique de l'école laïque;

Et remercie le gouvernement de Front populaire à direction socialiste d'avoir préparé l'avènement de l'Ecole unique.

XI. — Allons-nous à la suppression de la liberté d'enseignement? [2]

Nous avons, d'autre part, narré, dans cette revue les incidents que l'application de la loi sur la prolongation de la scolarité a occasionnés dans les départements recouvrés. C'est que les Alsaciens et les Lorrains ne veulent pas laisser pratiquer, dans leur régime scolaire, une brèche qui, par la suite, pourrait permettre la laïcisation de leurs écoles. D'autant que certains partisans de la laïcité ont crié bien haut leur intention de soumettre les écoles d'Alsace et de Lorraine au même régime que celles de l'intérieur.

Or, ce « régime de l'intérieur », de divers côtés on désire et on prépare son aggravation.

Voici, par exemple, les objectifs immédiats que le Front laïque se proposerait d'atteindre, grâce à une action énergique auprès du Parlement:

1° L'application stricte des lois laïques en matière scolaire dans la métropole et dans les colonies;

2° L'abrogation de la loi Falloux, celle de la loi du 21 juin 1865 sur les cours secondaires spéciaux abrogation votée en 1933 par la Chambre et approuvée par la Commission de l'enseignement du Sénat;

3° Une politique hardie de constructions sco-

(1) Cf. *Populaire* (31. 3. 37).
(2) Cf. *Dossiers de l'Action populaire* (10. 3. 37).

laires qui mettra fin au scandale des taudis scolaires, politique qui devra comporter notamment l'inscription d'office des crédits nécessaires sur les budgets communaux, lorsque les municipalités antilaïques se refusent à cette inscription ;

4° Les mêmes diplômes pour les maîtres de l'enseignement privé que pour ceux de l'enseignement public ;

5° Une enquête impartiale du Comité consultatif en vue d'obtenir des garanties de laïcité pour tous les postulants à des emplois de suppléants et pour les candidats aux écoles normales ;

6° Une intervention énergique du gouvernement auprès des fonctionnaires pour que, sans porter atteinte aux droits du père de famille, ils soient invités à ne pas oublier qu'ils ont, de par le caractère de leur fonction, l'impérieux devoir d'envoyer leurs enfants aux écoles de la République (1).

Enfin, il faudra veiller à ce qu'aucune subvention de l'Etat où des communes ne soit donnée, même d'une manière détournée, à l'enseignement privé ; il faudra ne pas tolérer plus longtemps la reprise du costume religieux, qui est constatée depuis quelque temps en divers lieux du territoire..., en attendant qu'on aboutisse à la nationalisation de l'enseignement dont le projet est à l'étude (2).

M. Paul Perrin, sous-secrétaire d'Etat aux Recherches scientifiques, déclarait en effet, sans ambages, le 22 décembre dernier, à la Loge « Locarno » :

« Nous allons, dès l'année prochaine, compléter nos lois laïques par d'autres lois dont l'aboutissement sera le monopole de l'enseignement. » (3)

---

(1) Vœux adoptés au Congrès du Front laïque, le 27 décembre dernier. Cités dans *l'Ecole libératrice* du 9 janvier 1937, p. 324.

(2) Voici les vœux du Congrès du Front laïque, auxquels nous faisons allusion :

« Le Congrès, constatant que la liberté de l'enseignement telle qu'elle fonctionne en ce moment, n'est qu'un leurre, et soucieux de sauvegarder la liberté de conscience des parents et celle de leurs enfants, demande instamment au gouvernement :

» 1° [...]

» 2° Qu'il donne des instructions impérieuses aux préfets pour qu'ils contrôlent soigneusement l'emploi des fonds communaux et qu'ils veillent, en particulier, à l'application stricte des arrêts du Conseil d'Etat du 9 novembre 1917 et du 31 octobre 1928 sur l'allocation de subsides aux enfants indigents des écoles privées afin que ces subsides ne constituent pas une subvention déguisée aux écoles libres ;

» 3° Qu'il donne des instructions aux inspecteurs d'Académie afin qu'ils exercent un contrôle très rigoureux des écoles libres et qu'ils sévissent chaque fois que la loi sera violée : port illégal du costume religieux, emploi de moniteurs, etc.

» 4° Qu'il donne des instructions aux procureurs de la République pour que soient poursuivis les calomniateurs de l'école publique et les diffamateurs de son enseignement et de ses maîtres ;

» 5° Qu'il inscrive dans le projet de réforme de l'enseignement qui est à l'étude, la nationalisation de l'enseignement. » [...]

(3) Communiqué de *Drac* du 17 janvier 1937 :

« Seule la nationalisation de l'enseignement pourrait être un remède pleinement efficace aux abus dont l'école libre se rend coupable, disent les socialistes et les dirigeants du Syndicat national des instituteurs. » (*Le Populaire* du 31 janvier 1937, p. 2, col. 5.)

Et le Syndicat national des instituteurs n'avait-il pas réclamé, à son dernier Congrès tenu à Lille, la « laïcité complète de l'enseignement » et « la mise à l'étude rapide d'un projet de nationalisation de l'enseignement » ? (*L'Ecole Libératrice*, 19 septembre 1936, p. 1211. Cité dans les *Dossiers* du 10 novembre 1936, p. 233 [238-Syndicat national des instituteurs, p. 11].)

Or, ne pourrait-on craindre que la prolongation scolaire, qui vient d'être votée par le Parlement, ne favorise considérablement l'avènement de ce monopole ?

La grande pitié des écoles libres.

En effet — ce n'est un secret pour personne, — nos écoles libres, qui sont totalement à la charge des catholiques, avaient déjà beaucoup de peine à vivre, surtout depuis la crise. Leur budget s'élevait à 800 millions (1). Et cependant, les traitements donnés à leurs instituteurs sont malheureusement trop souvent dérisoires.

« Je suis inspecteur diocésain du département de la Meuse, dit M. le chanoine Polimann à la tribune de la Chambre, et je puis vous dire que certains de nos instituteurs et de nos institutrices acceptent actuellement des traitements de 4 et 5 francs par jour, soit moins de 150 francs par mois. » (2)

Etant donné ces conditions, est-il étonnant que l'enseignement libre ait enregistré, depuis quelque temps, un certain fléchissement ? (3)

1906	Ecoles laïques...........	66 988	TOTAL : 79 935
	Ecoles chrétiennes.......	12 947	
1912	Ecoles laïques...........	67 684	TOTAL : 81 046
	Ecoles chrétiennes.......	13 362	
1930	Ecoles laïques...........	68 700	TOTAL : 80 346
	Ecoles chrétiennes.......	11 646	
1931	Ecoles laïques...........	69 107	TOTAL : 80 736
	Ecoles chrétiennes.......	11 629	
1932	Ecoles laïques...........	69 036	TOTAL : 80 607
	Ecoles chrétiennes.......	11 571	

Quant aux élèves, ils étaient, en 1934, de :

Ecoles laïques :		
Garçons....................	2 247 652	TOTAL : 4 279 304
Filles......................	2 031 652	
Ecoles chrétiennes :		
Garçons....................	309 755	TOTAL : 920 233
Filles......................	610 478	

Total général de l'enseignement primaire : 5 199 537 (4).

Cependant, il est des régions où l'école libre est florissante

L'exemple de l'Ouest.

Contrairement à ce qui se passe dans le reste du pays, les écoles libres sont en progression dans l'Ouest.

---

(1) Chiffre donné par M. le chanoine Polimann, *J. O.*, Chambre des députés, séance du 11 décembre 1936, p. 3515, col. 3. — Cf. *D. C.*, t. 37, col. 586-590.

(2) *J. O.*, Ch. députés, séance du 2 juillet 1936, p. 1682, col. 1.

(3) Cf. l'étude parue dans les *Dossiers* du 10 juin 1936, p. 1291 : « L'enseignement primaire en France depuis la guerre : où en est l'enseignement libre ? » (23-Enseignement primaire.)

(4) Ces chiffres sont extraits d'une étude parue dans l'*Osservatore Romano* des 27-28 juillet dernier et reproduite par *Ecole et Famille* de septembre-octobre 1936, pp. 39 et suivantes.

L'auteur ajoute :

« Il résulte de ces derniers chiffres qu'il y a dans l'enseignement primaire :

Sur 1 000 filles : 231 dans l'enseignement chrétien ;

Sur 1 000 garçons : 121 dans l'enseignement chrétien.

Soit dans l'ensemble : 177 sur 1 000 (un peu plus de 1/6. » (*Ecole et Famille*, *l. c.*, p. 41.)

Bref, dans les 40 000 paroisses que compte environ le pays, il y a 11 450 écoles chrétiennes. (P. 42.)

Voici, en effet, quelques chiffres datant de 1934 :

Diocèse de Nantes....	511 écoles laïques,	346 écoles chrét.			
— de Luçon....	606	—	387	—	
— de St-Brieuc.	846	—	325	—	
— d'Angers....	739	—	455	—	
— de Vannes...	644	—	398	—	(1)

Cette situation ne va d'ailleurs pas sans mécontenter et effrayer les partisans de la laïcité.

« L'enseignement public est sérieusement battu en brèche dans l'Ouest, écrit M. Rollo, et, avec lui, la démocratie. Dans les départements comme la Manche, la Mayenne, l'Ille-et-Vilaine, le Maine-et-Loire, le Morbihan, la représentation parlementaire est presque tout entière de droite. » (2)

Voici des faits qui montrent la progression de l'enseignement libre en certaines régions.

Mme Berthe Fouchère écrit :

« La Vendée, qui a droit à six représentants parlementaires, avait, en 1922, quatre députés républicains.

» En 1936, elle a cinq députés réactionnaires.

» Pourquoi ce recul républicain ?

» Parce que, en 1902, l'enseignement laïque était plus développé que l'enseignement libre. Tandis qu'en 1936 les écoles libres sont parvenues à dépasser en influence l'école laïque.

» Depuis 1902, le clergé a mené une action très énergique et tenace contre le péril laïque, le péril rouge. Ses efforts ont été couronnés de succès. Le développement de l'école libre est arrivé à affaiblir la position des républicains.

» Il n'est pas possible de fermer plus longtemps les yeux devant ce fait inouï et scandaleux ; dans le Bocage vendéen, l'enseignement laïque n'existe plus. L'école laïque y a été absorbée par l'école privée, aidée financièrement par le curé et les hobereaux, subventionnée par les communes. [...]

» L'ouverture d'une école privée a pour effet inévitable de faire le vide à l'école laïque. [...]

» Dans le Marais républicain, la pieuvre cléricale étend aussi ses tentacules. Il existe des communes nettement républicaines où l'école privée de garçons s'était ouverte, il y a sept ou huit ans, avec un élève, et qui en compte actuellement une vingtaine. » (3)

Même son de cloche de la part de M. Jean Fèvre :

« Dans le canton de Mortagne-sur-Sèvre, dont le chef-lieu s'enorgueillissait d'une florissante école primaire supérieure, aujourd'hui désaffectée, on compte sept communes sur quatorze qui n'ont plus d'école — d'école publique s'entend ; — dans quatre autres, l'effectif des élèves est inférieur à dix. Dans trois, répétons-le, trois sur quatorze, l'école a une existence normale. Ces chiffres ont leur cruauté. » (1)

« Dans l'arrondissement de Cholet, lit-on dans un titre du *Populaire* du 10 janvier dernier, les écoles libres comptent 38 000 élèves contre 31 000 aux écoles publiques — 85 pour 100 des fillettes fréquentent l'école libre ! Dans 26 communes, l'Etat a dû fermer ses portes. » (2)

Et voici le commentaire que fait M. Jean Fèvre :

« Alors qu'il y a trente ans, les élèves des écoles publiques étaient encore les plus nombreux — on en comptait plus de 45 000, tandis que 27 000 seulement fréquentaient les établissements religieux, — la proportion est aujourd'hui renversée. C'est l'école privée qui est la plus fréquentée. Elle compte environ 38 000 élèves, 31 000 seulement continuent à aller à la « laïque ».

» Et nous n'avons cité là que les chiffres établis pour tout le département du Maine-et-Loire. Limités au seul arrondissement de Cholet, ils sont encore plus désastreux.

» Là, 26 pour 100 seulement des enfants vont à l'école publique ! Il y en avait 40 pour 100 avant la guerre. Quant aux fillettes, on n'en compte que 15 pour 100 qui ne fréquentent pas les établissements « libres ».

» Dans 26 communes, l'Etat a dû purement et simplement fermer les portes de ses écoles. Désaffectées faute d'élèves, celles-ci ont, en certain endroits, été transformées en granges à foin ! Dans d'autres villages subsiste seule celle des garçons ; celle des filles n'avait plus de raison d'être...

» Ainsi l'enseignement privé est le plus suivi en cette région de France. Cela, on le sait. Mais, ce que l'on ignore en général et qui est plus sérieux, c est que pareil état de choses est récent et ne fait que s'aggraver. » (3)

Et dans le Morbihan :

« Il existe un arrondissement (celui de Ploërmel) où 11 000 élèves fréquentent les écoles privées, tandis que 4 500 seulement vont à l'école laïque.

» Dans ce département, 12 écoles congréganistes ont été ouvertes dans l'année 1934-1935. Et 22 de 1935 à 1936.

Elles ont entraîné, là où elles existent, la chute de l'école laïque.

» En Ille-et-Vilaine, c'est chaque année qu'augmente le nombre des écoles libres créées.

» En 1905, 54 590 élèves fréquentaient l'école publique, et 34 092 élèves fréquentaient les écoles privées.

» En 1932, 45 000 élèves fréquentaient l'école publique ; 43 000 élèves fréquentaient les écoles privées.

» En 1935, 37 118 élèves fréquentaient l'école publique ; 48 500 élèves fréquentaient les écoles privées.

» Là encore, l'école laïque est en régression sur l'école privée. » (4)

---

(1) *Ecole et Famille*, septembre-octobre 1936, p. 42.

Ce sont, avec le diocèse de Rodez (1 066 écoles laïques et 328 écoles chrétiennes), les diocèses où l'enseignement libre est le plus développé.

En revanche, il est certains départements extrêmement déshérités :

Diocèse d'Ajaccio....	782 écoles laïques,	11 écoles chrét.			
— de Digne....	528	—	10	—	
— de Gap......	506	—	8	—	
— de Pamiers..	626	—	28	—	
— de Troyes...	591	—	17	—	
— de Verdun...	696	—	16	—	
— de Perpignan.	410	—	20	—	

Dans la plupart des diocèses de l'Est, des Alpes et du Sud-Ouest, plus de 90 pour 100 des enfants vont à l'école laïque. (*Ecole et Famille*, septembre-octobre 1936, p. 42.)

(2) *L'Ecole libératrice*, 14 novembre 1936, p. 161, col. 2.

(3) « Le scandale a assez duré ». *Le Populaire*, 1er octobre 1936, p. 4, col. 3. M. Jean Fèvre écrivait quelques semaines après :

« En Vendée, égalité entre les deux enseignements en 1932 — 7 000 élèves de plus dans les écoles privées en 1937. Chiffres semblables en Maine-et-Loire. » (*Le Populaire*, 31 janvier 1937, p. 2, col. 5.)

---

(1) Jean Fèvre : « Les chouans contre la « laïque », *Le Populaire*, 13 janvier 1937, p. 6, col. 7.

(2) « Les chouans contre la « laïque », *Le Populaire*, 10 janvier 1937, p. 1, col. 6.

(3) *Le Populaire*, 10 janvier 1937, p. 2, col. 4.

(4) Berthe Fouchère : « Quelques scandales », *Le Populaire*, 27 août 1936, p. 4, col. 4.

La section d'Ille-et-Vilaine du Syndicat national des instituteurs publiait récemment un appel aux instituteurs et institutrices syndiqués et non syndiqués, dans lequel on précisait qu'en 1932 5 écoles privées avaient été ouvertes, 9 en 1933, 10 en 1934, 14 en 1935, 19 en 1936.

Mais le vote prolongeant l'obligation de la scolarité a porté un rude coup à l'enseignement libre.

La prolongation de la scolarité pèsera lourdement sur le budget de l'enseignement primaire.

Qu'on en juge, par les prévisions de l'augmentation des dépenses de l'école publique. Voici, en effet, les chiffres donnés par M. Jean Philip, lors de la discussion qui se déroula au Sénat le 28 juillet dernier :

« 6 000 postes de maîtres à créer, 2 000 au 1er octobre prochain et les 4 000 autres en 1937 et 1938; des crédits de personnel qui vont aller des 5 250 000 francs demandés dans le collectif que nous discuterons cet après-midi jusqu'à 23 millions, et, ensuite, lorsque la réforme battra son plein, jusqu'à 69 millions de francs; c'est beaucoup déjà.

» Mais ce n'est là qu'une partie infime de la dépense prévue. Elle sera infiniment plus considérable pour le matériel. Le total qui nous est donné est impressionnant. Votre administration la chiffre à 972 millions, pour la seule part de l'Etat et pour les projets qui étaient prévus avant la réforme de la prolongation de la scolarité, et à 450 millions pour l'Etat seul, en ce qui concerne les constructions nécessaires pour réaliser cette prolongation, soit en tout, Messieurs, 1 476 millions, le reste, soit environ un milliard, restant à la charge des communes. » (*Exclamations.*) (1)

Or, si énormes qu'ils soient, les chiffres de M. Jean Philip relatifs aux constructions scolaires sont encore au-dessous des calculs de M. le ministre de l'Education nationale lui-même :

« Pour l'intégralité de la réforme, expliqua celui-ci, les dépenses de constructions s'élèveront approximativement à 840 millions, sur lesquels la part de l'Etat, calculée, je le répète, au taux actuel de 60 %, sera de 504 millions. » (2)

Comment l'enseignement privé qui, si péniblement, vit, grâce à l'héroïque charité des catholiques, trouvera-t-il encore les quelques nouvelles centaines de millions indispensables pour se maintenir ? La liberté que, si généreusement, on lui reconnaît en paroles, ne devient-elle pas une duperie ?

Cette conséquence du vote de la prolongation scolaire n'avait certainement pas échappé à la perspicacité des partisans de la laïcisation qui, eux, se réjouissaient de l'alternative dans laquelle les parlementaires catholiques se trouvaient enfermés. Car, ou bien ils s'associeraient au vote demandé, afin de ne pas encourir le reproche de s'opposer à un relèvement de la culture des masses populaires — et alors ils mettraient eux-mêmes en péril l'avenir de l'enseignement privé. Ou bien, ils défendraient l'existence de leurs écoles libres, — mais ce serait au détriment de leur popularité auprès des travailleurs.

La préparation d'une grande offensive « laïque » en Bretagne.

Cependant, les partisans de l'école laïque, craignant que les charges occasionnées par la prolongation de la scolarité ne suffisent pas à enrayer la progression des écoles libres de Bretagne, préparent, dans cette région, une vigoureuse offensive.

(Appel reproduit par *Ecole et Famille* de novembre 1936, p. 56.)

L'Ecole libératrice du 6 février 1937, p. 416, donne également d'intéressantes statistiques.

(1) *J. O.*, Sénat, séance du 28 juillet 1936, p. 899, col. 3.

(2) *Ibid.*, p. 909, col. 1.

Par une violente campagne de presse d'abord.

Depuis quelques mois, *l'Ecole Libératrice*, *le Peuple*, *l'Œuvre*, *le Populaire*, etc., redoublent d'anticléricalisme, dénonçant à l'envi les « méfaits » de l'école libre et les « actes de pression intolérables exercés, dans certaines régions, par le clergé et les hobereaux, sur les familles dont les enfants fréquentent les écoles laïques » (1). Nul quotidien n'a, ces derniers temps, dépassé, en perfidie, le journal de M. Blum qui, pendant le mois de janvier, publia sur l'enseignement libre en Bretagne une série d'articles dont voici un échantillon. M. Jean Fèvre, qui menait une enquête dans les départements de l'Ouest, écrivait dans *le Populaire* du 31 janvier (2) :

« Les actes de pression poursuivis en correctionnelle seront en effet un petit nombre. Celui à qui on fait comprendre qu'il est plus « prudent » pour lui de ne pas envoyer ses enfants à l'école publique préférera bien souvent céder plutôt que de dénoncer les coupables. D'abord vivre...

» Et puis, dans bien des cas, la pression n'a plus même besoin de s'extérioriser. Un cultivateur sait à l'avance qu'on ne lui confiera pas de domaine à exploiter, un ouvrier est d'avance convaincu qu'il ne trouvera pas l'emploi de ses bras s'il ne choisit pas l'école privée.

» Il est une chose qu'il ne faut pas oublier, en effet, si l'on veut comprendre la situation particulière de cette région, où la chouannerie a pu être vaincue politiquement et militairement par la Convention. Socialement, elle l'a emporté. Dans le Bocage vendéen, comme dans les Mauges du Cholet, la propriété n'a pas été rachetée par les paysans. Les immenses propriétés terriennes subsistent. Sans doute, depuis cent cinquante ans, les « héritages » ont été quelque peu morcelés par les partages. Mais, aujourd'hui encore, des cantons entiers sont possédés par deux ou trois familles. Et l'on nous a cité le cas, qui n'est pas exceptionnel ici, d'un duc académicien, auquel appartiennent une centaine de domaines.

» Un cultivateur, obligé de quitter sa ferme, n'en trouvera une autre que chez le même propriétaire ou l'un de ses proches. Il lui faudra montrer patte blanche, il le sait. Et il agit en conséquence.

» Ainsi se mêlent et se conjuguent des raisons diverses : foi religieuse permettant des pressions spirituelles plus faciles et plus intenses. Dépendance économique, et peut-être aussi séculaire habitude de s'incliner devant les « messieurs ».

Ce thème, qui permettait des variations faciles, fut largement exploité. Il semble que ce fut en vertu des décisions prises au Congrès du Front laïque tenu à Paris, le 27 décembre, dans les salles du *Petit Journal*. Ces décisions furent d'ailleurs confirmées au cours d'une manifestation qui se déroula le 10 janvier, à Rennes, en plein territoire breton ; les congressistes y réclamèrent une action énergique des « républicains », pour mettre fin aux « attaques de l'Eglise contre l'école laïque » (3). M. J. Zay, ministre de l'Education nationale, tint à montrer sa sympathie en se faisant représenter à cette manifestation par le chef adjoint de son cabinet, M. Paty, qu'il délégua en « observateur ». Et c'est probablement avec préméditation que celui-ci, apportant le salut de son ministre, assura l'assemblée de l'intérêt qui serait attaché aux résolutions qui allaient

---

(1) *L'Ecole libératrice*, 9 janvier 1937, p. 324, col. 2.

(2) P. 2, col. 5.

(3) *La Croix*, 7-8 février 1937, p. 2, col. 2.

être prises et de son intention de s'en inspirer (1). Or, parmi les vœux qui furent adoptés, à la suite du rapport de M. Droumeau, nous en trouvons un tendant à interdire « la construction de toute école privée dans une commune de moins de 5 000 habitants » (2). Du coup, en effet, il n'y aurait plus à craindre une nouvelle poussée de l'enseignement libre en Bretagne..., ni dans le reste du pays puisque, au dire de M. Connevot, « sur les 38 000 communes de France, 31 000 ont moins de 1 000 habitants; un peu plus de 4 000 (4 154) ont de 1 000 à 2 000 habitants; 1 900 ont de 2 000 à 5 000 habitants, et 843 ont plus de 5 000 habitants. Dans ce nombre, 174 ont plus de 20 000 habitants » (3).

Et ce ne serait d'ailleurs, encore là, qu'une mesure provisoire, car, au dire du journaliste auquel nous avons emprunté ces renseignements, « les organisateurs du Congrès anticlérical ont tenu à souligner que c'était une première étape vers le monopole de l'enseignement » (4).

Puis, comme pour confirmer ces dires, M. Paty, dans le discours qu'il prononça, affirma que le gouvernement se proposait de faire sortir des cartons du Sénat le projet d'abrogation de la loi Falloux qui, depuis quelques années, y dormait.

Les militants « antifascistes » du Front populaire, qui se posent en défenseurs du régime républicain, ont vraiment — n'est-il pas vrai ? — une curieuse manière d'entendre la liberté !

Déjà, leur maladresse a mis en émoi la population des départements recouvrés. Soulèveront-ils demain l'indignation des catholiques de Bretagne ?

Est-ce par des mesures de ce genre qu'ils comptent refaire l'unité de tous les Français, si nécessaire pour dominer la crise et triompher des difficultés internationales ? (5)

---

(1) Les sentiments hostiles à la liberté d'enseignement de M. le ministre de l'Education nationale ne peuvent malheureusement faire de doute. Et nous saisissons très bien tout ce que signifiait sa riposte à M. le chanoine Polimann quand, à la Chambre des députés, il lui dit qu'il souhaitait « un large débat sur l'enseignement libre et aussi *sur les conditions dans lesquelles s'exerce cet enseignement libre en face de notre enseignement public et sur les garanties indispensables que, dans l'intérêt de nos enfants, nous devons exiger* ». Les applaudissements qui éclatèrent à gauche et à l'extrême gauche ne confirment que trop bien notre interprétation. (*Journal Officiel*, Chambre des députés, séance du 11 décembre 1936, p. 3526, col. 3.)

(2) *La Croix*, 7-8 février 1937, p. 2, col. 3.

M. Rollo est plus absolu. « Il nous apparaît nécessaire, écrit-il, de soustraire à la pression dont elle est l'objet, la population des communes rurales en n'autorisant plus l'ouverture d'écoles privées dans celles d'entre elles dont la population n'atteint pas 5 000 habitants, et en fermant dans un délai à déterminer les écoles existantes. Mesure audacieuse, qui libérerait les campagnards de la tyrannie des prêtres et de leurs suppôts et nous acheminerait rapidement vers le monopole. » (*Ecole libératrice*, 20 février 1937, p. 469, col. 1.)

L'idée n'est d'ailleurs pas nouvelle. La Chambre des députés avait (avant la guerre) voté un « amendement Brard, tendant à l'interdiction d'ouverture d'écoles libres dans les communes de moins de 3 000 habitants ». (Vœux du Front laïque, en son Congrès du 27 décembre.) C'est cet amendement que les participants de la manifestation de Rennes voudraient voir repris — et approuvé — par le Parlement.

(3) *Journal Officiel*, Sénat, séance du 28 juillet 1936, p. 901, col. 3.

(4) *La Croix*, 7-8 février 1937, p. 2, col. 3.

(5) Les fanatiques de la laïcisation sont-ils certains d'ailleurs qu'ils seront suivis par l'ensemble du pays ? A Rennes, on put enregistrer quelques paroles symptomatiques, celles par exemple de M. Vaillant, inspecteur primaire de Vannes, qui énuméra les différents points de l'action à entreprendre « pour rendre à l'école « républicaine » la faveur dont elle ne paraît plus jouir auprès des familles ». Celles aussi de M. Perceau, secrétaire général du Front laïque, ne pouvant taire son étonnement d'avoir entendu un radical bon teint, M. Jacques Kayser, lui dire un jour « qu'on ne lui ferait plus bouffer du curé » ! (*La Croix*, 7-8 février 1937, p. 2, col. 3.)

XII. — Déclaration de M. Jean Zay (4. 4. 37) (1).

Notre devoir nous commande de protéger l'école républicaine contre les attaques injustifiées et de sauvegarder l'intérêt des enfants en exigeant de tous les maîtres les garanties professionnelles indispensables, dont se préoccupe notamment le projet de loi sur l'enseignement secondaire spécial actuellement en instance au Sénat.

Par ailleurs, l'interdiction de toute agitation politique dans les établissements scolaires doit évidemment bannir avec la même rigueur les actes de propagande confessionnelle qui y sont pas moins déplacés. Mais on travestit notre pensée en nous prêtant d'autres intentions. C'est ainsi que je n'ai jamais songé à mettre en péril, si peu que ce soit, la liberté de l'enseignement (2). Tout monopole, dans un pareil domaine, relèverait d'une conception totalitaire de l'Etat, dont je suis particulièrement éloigné. C'est de ses qualités seules, de ses mérites, de son prestige, que notre école publique doit attendre sa suprématie. Elle ne peut et ne doit s'imposer que par la liberté et dans la liberté, jamais par la contrainte. Nous savons trop qu'au cours de l'histoire ce n'est pas par la violence qu'a jamais triomphé l'esprit (3).

---

(1) Déclaration du ministre de l'Education nationale à un banquet organisé par la Fédération des Comités républicains, radicaux et socialistes à Feurs (Loire). — Cf. *Temps* (5. 4. 37).

(2) *La France catholique* (10. 4. 37), qui reproduit cette déclaration du ministre de l'Enseignement, au sujet de cette phrase, rappelle que *l'Œuvre* du 23 mars 1937 avait écrit :

« A Nantes, l'autre jour, M. Jean Zay, ministre de l'Education nationale, a annoncé sa volonté de poursuivre l'abrogation de la loi Falloux. »

L'organe de la Fédération nationale catholique ajoute :

« Nous avons souligné la partie essentielle de la déclaration du ministre de l'Education nationale : cette assurance publiquement donnée à ses auditeurs de Saint-Etienne le 4 avril : « Je n'ai jamais songé à mettre en péril, si peu » que ce soit, la liberté de l'enseignement. »

» Nous ne doutons pas que M. Jean Zay ait l'occasion de renouveler cette déclaration à la Chambre ou au Sénat lorsque son projet de réforme de l'enseignement y sera débattu. »

(3) D'autre part, M. René Pernoud écrit dans *l'Intransigeant* (5. 4. 37) :

« Présidant à une inauguration, M. Jean Zay, ministre de l'Education nationale, a bien voulu nous préciser quelques points touchant la délicate et toujours actuelle question des rapports entre l'enseignement officiel et l'enseignement libre :

« Parlons net. Il ne faut plus que continuent à s'exer- » cer, au sein de l'école, des propagandes concurrentes : » politiques ou confessionnelles. Je suis résolu à faire » cesser un tel état de lutte, dont le seul effet est de » nuire à l'enseignement proprement dit.

» Je suis résolu à réprimer le prosélytisme, qui débor- » derait le cadre des programmes. Et, en corollaire, je » désire définir, sans équivoque, la position respective » des deux ordres pédagogiques : liberté dans une con- » currence loyale, mais liberté avant tout. Je suis adver- » saire du monopole de l'enseignement.

» Les parents auront toute licence de choisir ce qu'ils » souhaitent le mieux selon leurs convictions. L'école » officielle, si elle doit prévaloir, ne le devra qu'à la qua- » lité de ses programmes et de ses méthodes. Il n'est pas » question de la doter d'une prééminence légale. »

STATISTIQUES OFFICIELLES

Mouvement de la population en France au cours de l'année 1935

et résultats comparatifs pour quelques pays étrangers

On trouvera ci-après le rapport — que publie le Journal Officiel *du 27 mai 1936 (annexe) — adressé par* M. Michel Huber, *directeur de la statistique générale de la France, au président du Conseil sur le mouvement de la population de la France au cours de l'année* 1935 (1).

Monsieur le Président,

La statistique du mouvement de la population en France, pendant l'année 1935, a été provisoirement établie, comme les années précédentes, par totalisation des bordereaux d'envoi des bulletins d'état civil.

Les résultats ainsi obtenus ne sont donc point définitifs, mais le dépouillement complet des bulletins d'état civil n'y apportera vraisemblablement que de très légères modifications.

Le tableau ci-après permet de comparer les résultats de 1935 à ceux des années antérieures jusqu'en 1920 ; on y ajoute ceux de 1913, dernière année normale d'avant-guerre.

Les recensements de 1921, 1926 et 1931, les excédents de naissances relevés dans l'intervalle et la balance des mouvements migratoires entre la France et l'étranger ont permis d'estimer approximativement la population totale du pays au 30 juin de chacune des années intermédiaires.

Ce sont les chiffres de population ainsi indiqués dans la deuxième colonne du tableau qui ont servi à calculer les proportions pour 10 000 habitants qui figurent dans les trois dernières colonnes.

(1) Voir dans *la D. C.*, t. 6, pp. 154-160, 183-192, le rapport sur le mouvement de la population pour 1920, avec, p. 183, la liste complète des références relatives aux statistiques, articles et études recueillis dans nos quatre revues d'avant-guerre ainsi que dans *la D. C.* ; — t. 8, col. 161-192, le rapport pour 1921 ; — t. 9, col. 1313-1344, le rapport pour 1922 ; — t. 12, col. 733-767, le rapport pour 1923 ; — t. 14, col. 417-448, le rapport pour 1924 ; — t. 16, col. 1247-1280, le rapport pour 1925 ; — t. 19, col. 99-128, le rapport pour 1926 ; — t. 20, col. 407-438, le rapport pour 1927 ; — t. 22, col. 415-448, le rapport pour 1928 ; — t. 24, col. 663-696, le rapport pour 1929 ; — t. 27, col. 265-300, le rapport pour 1930 ; — t. 29, col. 1437-1455, le rapport pour 1931 ; — t. 31, col. 891-926, le rapport pour 1932 ; — t. 33, col. 1385-1420, le rapport pour 1933 ; — t. 35, col. 1109-1144, le rapport pour 1934 ; — t. 7, col. 493-512, le rapport sur le recensement du 6. 3. 21 ; — t. 17, col. 1319-1336, le rapport sur le recensement du 7. 3. 26 ; — t. 27, col. 301-320, le rapport sur le recensement du 8. 3. 31 ; — t. 37, col. 421-439, le rapport sur le recensement du 8. 3. 36.

ANNÉES	POPULATION évaluée au 30 juin (milliers d'habitants).	NOMBRE			PROPORTION POUR 10 000 HABITANTS		
		des mariages.	des naissances d'enfants déclarés vivants.	des décès.	des nouveaux mariés.	des naissances d'enfants déclarés vivants.	des décès.
1935 *(a)*	41 940	284 604	638 881	658 357	136	152	157
1934 *(a)*	41 940	298 192	677 365	634 525	142	161	151
1933	41 835	315 668	678 700	660 439	151	162	158
1932	41 840	314 980	722 371	659 777	151	173	158
1931	41 860	326 661	733 909	679 114	156	175	162
1930	41 610	342 059	749 953	648 886	164	180	156
1929	41 230	334 322	730 060	738 652	162	177	179
1928	41 050	338 804	749 347	674 046	165	183	164
1927	40 940	336 364	743 833	675 540	164	182	165
1926	40 870	345 415	767 475	712 751	169	188	174
1925	40 610	352 830	770 060	707 816	174	190	174
1924	40 310	355 401	753 519	678 942	176	187	169
1923	39 880	355 066	761 258	665 696	178	191	167
1922	39 420	384 585	759 702	687 651	195	193	175
1921	39 240	455 543	811 776	693 125	232	207	177
1920	39 000	622 724	833 518	671 057	319	214	172
1913	41 685	312 036	790 355	731 441	150	190	175

(*a*) Résultats provisoires.

Les résultats de l'année 1935 sont très défavorables. Par rapport à 1934, on constate une diminution de 38 000 naissances et un accroissement de 24 000 décès. Par suite de ces mouvements inverses, on a enregistré un excédent de 19 500 décès au lieu d'un excédent de 43 000 naissances en 1934.

Le nombre des mariages s'est également abaissé à 284 604, soit environ 13 500 de moins qu'en 1934 ; cette diminution provient surtout du deuxième trimestre ; les deux derniers trimestres interviennent pour une plus faible part, tandis qu'au cours du premier le nombre des mariages contractés est supérieur de près de 3 000 au chiffre correspondant de l'année précédente.

Le nombre des enfants déclarés vivants a été à toute époque de l'année plus faible qu'en 1934 : l'écart le plus important est celui du 4e trimestre, qui a fourni en 1935 environ 13 000 naissances de moins qu'en 1934.

Au point de vue de la mortalité, tous les trimestres de 1935 ont été plus défavorables que ceux de l'année précédente : environ 18 000 décès de plus dans les six premiers mois, un peu moins de 1 000 seulement dans le 3e trimestre, environ 5 000 dans les trois derniers mois.

Pour 10 000 habitants de la population évaluée au 30 juin de chaque année, la proportion des nouveaux mariés s'est abaissée de 142 en 1934 à 136 en 1935, celle des enfants déclarés vivants de 161 à 152, tandis que celle des décédés s'est accrue de 151 à 157.

Dans le tableau I annexé au présent rapport, on trouvera les nombres de mariages, naissances, décès au total et décès d'enfants de moins d'un an enregistrés en 1935 dans chacun des 90 départements, ainsi que les proportions correspondantes pour 10 000 habitants recensés le 8 mars 1931.

L'estimation de la population au 30 juin 1935, faite pour l'ensemble du pays, devient impossible pour chacun des départements ; aux difficultés provenant des échanges de population avec l'étranger s'ajoutent celles, beaucoup plus grandes, des migrations intérieures entre les divers départements, sur lesquelles on ne possède aucune donnée, même approximative.

Les résultats par arrondissement (d'après la nouvelle division administrative du territoire) figurent dans le tableau II.

On analysera, avec quelques détails, les résultats départementaux en 1935, puis on rapprochera ceux de la France entière avec les données actuellement connues pour un certain nombre d'autres pays.

Balance des naissances et des décès.

En 1935, on a constaté un excédent de 19 476 décès, soit 5 pour 10 000 habitants de la population évaluée au milieu de l'année, au lieu d'un excédent de 42 840 naissances dans les douze mois précédents (10 pour 10 000 habitants) et de 18 261 en 1933. En 1913, l'excédent des naissances atteignait 58 914, soit 15 pour 10 000 habitants.

30 départements ont fourni en 1935 un surplus de 36 910 naissances ; les 60 autres ont accusé un excédent de 56 386 décès. Les excédents de naissances les plus élevés en valeur absolue sont : Pas-de-Calais, 7 293 ; Nord, 4 651 ; Moselle, 4 297 ; Seine-Inférieure, 2 189 ; Finistère, 2 092 ; Bas-Rhin, 1 888 ; Meurthe-et-Moselle, 1 612 ; Manche, 1 359 ; Aisne, 1 273 ; Vendée, 1 161. Si l'on compare les proportions pour 10 000 habitants recensés le 8 mars 1931, qui sont plus significatives, le classement est sensiblement modifié : Moselle, 62 pour 10 000 habitants ; Pas-de-Calais, 61 ; Manche, 31 ; Vendée, 30 ; Belfort, 29 ; Finistère, Bas-Rhin, 28 ; Meurthe-et-Moselle, 27 ; Aisne, 26 ; Seine-Inférieure, 24. Ils sont tous situés dans le Nord, l'Est et l'Ouest de la France.

Les départements qui fournissent en 1935 les plus forts excédents de décès sont : Gironde, 2 936 ; Seine-et-Oise, 2 857 ; Puy-de-Dôme, 2 318 ; Bouches-du-Rhône, 1 999 ; Rhône, 1998 ; Isère, 1 943 ; Haute-Garonne, 1 807 ; Loire, 1 794 ; Allier, 1 728 ; Yonne, 1 542. Rapportés au nombre des habitants recensés le 8 mars 1931, les excédents de décès atteignent les valeurs relatives les plus élevées dans les départements ci-après : Lot, 66 pour 10 000 habitants ; Yonne, 56 ; Creuse, 55 ; Ariège, 52 ; Gers, Nièvre, Tarn-et-Garonne, 51 ; Puy-de-Dôme, 47 ; Allier, Cher, 46. Tous ces départements sont localisés dans la vallée de la Garonne et sur la bordure Nord du Massif Central.

De 1934 à 1935, la situation démographique a empiré dans tous les départements, sauf les Basses-Alpes, où le taux d'excédent des décès s'est réduit de 43 à 42 pour 10 000 habitants. L'accroissement de l'excédent des décès a été très faible dans le Lot et les Hautes-Pyrénées.

Un examen des taux rectifiés de natalité et de mortalité d'après une population type, qui a été effectué pour la période 1930-1932 dans la *Statistique du mouvement de la population*, année 1933, 1re partie, montre que la situation déplorable des départements du Centre et du Sud-Ouest est due, non pas tant à une fécondité très faible des femmes et à un mauvais état sanitaire de la population, qu'à une répartition anormale des habitants suivant l'âge. Par suite d'une émigration intense des éléments adultes, on constate, dans ces régions, une proportion très élevée de vieillards qui ne contribuent guère à l'accroissement des naissances, mais fournissent beaucoup de décès.

Les départements ayant en réalité la situation démographique la plus défavorable sont ceux qui possèdent un caractère urbain accentué : Seine et Seine-et-Oise, Rhône, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône.

Mariages.

Depuis le maximum de 622 724 en 1920, le nombre des mariages célébrés en France avait régulièrement diminué jusqu'à 336 364 en 1927. De 1927 à 1930, après quelques oscillations, il était remonté à 342 059 ; il est descendu à 284 604 en 1935. C'est le nombre le plus bas que l'on ait constaté depuis 1920 ; il est inférieur de 13 588 à celui de 1934 et de 27 432 au nombre de 1913, de sorte que la proportion des nouveaux mariés pour 10 000 habitants n'est que de 136 en 1935 au lieu de 150 en 1913.

En dehors des années de guerre, il faut remonter jusqu'en 1890 pour trouver un nombre de mariages (280 050) inférieur à celui de 1935 ; mais la population n'étant alors que de 40 millions d'habitants, la proportion des nouveaux mariés y atteignait encore 140 pour 10 000 habitants.

La dépression de 1890 correspondait à la diminution des enfants déclarés vivants en 1871. De même, la baisse de la natalité pendant les années de guerre 1915-1918 a produit son premier effet notable sur la nuptialité à partir de 1933, soit dix-huit ans après la première année de diminution importante du nombre des enfants déclarés vivants ;

le nombre des femmes de quinze à dix-neuf ans en 1935 est inférieur de plus d'un quart à l'effectif des femmes du même âge en 1931. La crise économique a, sans doute, accentué la dépression.

La diminution de la nuptialité de 1934 à 1935 s'applique à la presque totalité du territoire ; on ne constate un accroissement très faible que dans dix départements : Bouches-du-Rhône, Corse, Savoie, Meurthe-et-Moselle, Haute-Loire, Gers, Côte-d'Or, Tarn-et-Garonne, Basses-Alpes, Hautes-Alpes. Dans les 80 autres départements, il y a eu 13 996 mariages de moins qu'en 1934. La diminution en valeur absolue a été la plus importante en : Nord, 1 252 mariages en moins ; Seine, 1 136 ; Pas-de-Calais, 778 ; Bas-Rhin, 508 ; Seine-Inférieure, 435 ; Gironde, 337 ; Somme, 332 ; Vendée, 328 ; Finistère, 300 ; Seine-et-Oise, 299. Les départements industriels très peuplés où se trouvent de grandes villes ont été parmi les plus éprouvés.

Ceux qui fournissent les proportions les plus élevées de nouveaux époux pour 10 000 habitants recensés le 8 mars 1931 sont : Seine, 169 ; Seine-Inférieure, 157 ; Bas-Rhin, 156 ; Finistère, Pas-de-Calais, 150 ; Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Vosges, 147 ; Nord, 145 ; Manche, 144.

La proportion des nouveaux mariés à la population totale demeure donc, en général, la plus élevée dans la région parisienne et dans les départements industriels du Nord et de l'Est, où les éléments jeunes sont relativement plus nombreux que dans les autres parties du territoire. Elle est forte également dans trois départements bretons (Finistère, Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord), ainsi que dans deux départements normands (Seine-Inférieure, Manche). Elle est faible, au contraire, dans les zones de dépopulation du Sud-Ouest et du Centre : Corse, 90 pour 10 000 habitants ; Ariège, 106 ; Tarn, 107 ; Gers, 109 ; Creuse, Lot, Tarn-et-Garonne, 112 ; Cantal, Nièvre, Puy-de-Dôme, 113.

On trouvera dans la *Statistique du mouvement de la population*, année 1933 1re partie, des taux rectifiés de nuptialité calculés par département pour la période 1930-1932 sur la base d'une population-type de mariables et des taux de fréquence des mariages suivant l'âge. Ils fournissent des résultats différents des taux bruts ci-dessus : il apparaît ainsi que la nuptialité est particulièrement élevée dans le nord de la France et dans les départements agricoles de la région parisienne, du Centre et du Sud-Ouest. Les taux les plus faibles sont localisés en Corse, dans les Alpes, le Jura, les Pyrénées occidentales et le sud-ouest du Massif Central.

Divorces.

Le nombre des divorces transcrits sur les registres de l'état civil avait diminué depuis 1921 (32 472) rapidement d'abord, plus lentement ensuite, jusqu'à 18 158 seulement en 1927 ; il s'est relevé de manière continue depuis cette dernière année jusqu'en 1932 (21 727). Après s'être abaissé à 20 808 en 1933 et 20 273 en 1934, il a atteint à nouveau 20 832 en 1935, soit une augmentation de 559 divorces. Cet accroissement ne s'est pas étendu à l'ensemble du territoire : de 1934 à 1935, le nombre des divorces a diminué dans 33 départements dans lesquels on a enregistré au total 641 divorces de moins ; dans 55 autres départements, l'accroissement global des divorces s'élève à 1 200.

Pour 100 000 habitants de la population évaluée au 30 juin de chaque année, la proportion des nouveaux divorcés s'est élevée à 99 en 1935 contre 97 en 1934, 99 en 1933, 90 en 1927, 166 (maximum) en 1921 et 77 seulement en 1913. Ce sont toujours les départements industriels de la région parisienne, du Nord-Est et de la Normandie, ainsi que la région de Lyon qui fournissent les plus fortes proportions de nouveaux divorcés par rapport à la population. En 1935, ils se classent comme suit : Seine, 207 pour 100 000 habitants ; Seine-Inférieure, 169 ; Eure, 151 ; Aube, 148 ; Aisne, Somme, 141 ; Rhône, 139 ; Oise, 135 ; Calvados, 132 ; Seine-et-Marne, 125. Les départements où l'on a enregistré en 1935 le moins de nouveaux divorcés pour 100 000 habitants sont : Côtes-du-Nord, 23 ; Lozère, 24 ; Finistère, 25 ; Vendée, 27 ; Morbihan, 29 ; Lot, 30 ; Haute-Loire, 31 ; Aveyron, Landes, 33 ; Ardèche, Basses-Pyrénées, 37. Tous, situés en Bretagne, en Vendée ou dans les régions montagneuses, fournissaient déjà les années précédentes les proportions les plus faibles de nouveaux divorcés par rapport à la population.

Enfants déclarés vivants.

Le nombre des enfants déclarés vivants s'est abaissé de 722 371 en 1932, à 678 700 en 1933, 677 365 en 1934 et 638 881 en 1935, ce qui représente une diminution de 12 pour 100 en trois ans. Ces nombres sont les plus faibles depuis l'origine des statistiques, exception faite des années de guerre 1915 à 1919. La proportion pour 10 000 habitants de la population évaluée au milieu de l'année est descendue de 161 en 1934 à 152 en 1935. En 1913, la proportion correspondante était de 190. Par rapport à la dernière année d'avant-guerre, la baisse du taux de natalité générale est donc de 20 pour 100. La diminution s'est étendue à la quasi-totalité du territoire ; on a toutefois constaté des accroissements de très faible importance dans les Basses-Alpes, la Corse et la Meuse. Dans les 87 autres départements, on a enregistré 38 517 naissances de moins en 1935 ; les plus fortes diminutions en valeur absolue sont : Seine, 4 572 naissances en moins ; Nord, 2 745 ; Pas-de-Calais, 2 158 ; Meurthe-et-Moselle, 981 ; Seine-Inférieure, 975 ; Morbihan, 917 ; Bouches-du-Rhône, 897 ; Ille-et-Vilaine, 862 ; Haut-Rhin, 862 ; Seine-et-Oise, 824.

Dans un seul département (au lieu de 7 en 1934 et 14 en 1932) le nombre relatif des enfants déclarés vivants pour 10 000 habitants recensés est, en 1935, supérieur à 200 : la Manche, avec un taux de 210 pour 10 000 habitants. Viennent ensuite : Morbihan, Vendée, 199 ; Sarthe, 197 ; Calvados, Mayenne, 195 ; Pas-de-Calais, 194 ; Seine-Inférieure, 188 ; Finistère, 186 ; Ille-et-Vilaine, Moselle, Deux-Sèvres, 183. Tous ces départements appartiennent à la région Nord-Ouest de la France (Bretagne, Normandie, Maine) et aux régions industrielles du Nord et de l'Est. Le Pas-de-Calais, qui a occupé le premier rang pendant plusieurs années, ne se classe plus qu'au septième en 1935.

Les départements qui ont, en 1935, les proportions les plus faibles d'enfants déclarés vivants pour 10 000 habitants se trouvent encore sur le littoral méditerranéen et dans certaines parties montagneuses des Pyrénées et des Alpes : Ariège, 112 ; Bouches-du-Rhône, 115 ; Alpes-Maritimes, 117 ; Creuse, Pyrénées-Orientales, 118 ; Corse, 119 ; Basses-Alpes, Hérault, 121 ; Gard, 123 ; Seine-et-Oise, 126 ; Lot, Rhône, 127.

Dans la *Statistique du mouvement de la population*, année 1933, 1re partie, on trouvera des taux rectifiés de natalité, par département, sur la base d'une population type et des taux moyens de fécon-

dité d'après l'âge de la mère. Le calcul a été effectué pour les périodes 1910-1912, 1920-1922, 1925-1927 et 1930-1932. Renvoyant à cette étude pour le classement des 90 départements d'après les taux rectifiés, on se bornera à indiquer ici les dix départements où ces taux rectifiés sont les plus forts et les dix où ils sont les plus faibles en 1930-1932. Voici ceux où ils sont le plus élevés : Pas-de-Calais, 245 pour 10 000 habitants d'une population type; Manche, 237; Morbihan, 235; Aisne, 233; Meuse, 230; Haute-Marne, Mayenne, 227; Calvados, 226; Sarthe, 225; Ardennes, Cantal, Eure, Eure-et-Loir, Vendée, 224. Les départements fournissant les taux les plus faibles sont : Alpes-Maritimes, 119; Seine, 127; Bouches-du-Rhône, 135; Corse, 138; Pyrénées-Orientales, 139; Seine-et-Oise, 143; Rhône, Hérault, 149; Var, 150; Gard, 154. Pour la France entière, le taux rectifié est de 178 pour 10 000.

Le classement est donc bien différent de celui fourni par la proportion des enfants déclarés vivants pour 10 000 habitants recensés au total. La natalité rectifiée atteint les valeurs les plus élevées dans les régions du Nord (sauf le département du Nord), du Nord-Est, de l'Ouest (Normandie, Bretagne, Vendée) et du sud du Massif central. Les départements où les taux rectifiés sont particulièrement faibles constituent six groupes régionaux : l'îlot parisien, le littoral méditerranéen, la vallée du Rhône, le nord du Massif central, la haute vallée de la Garonne et le Bordelais.

Mort-nés.

Comme celui des naissances vivantes, le nombre provisoire des mort-nés s'est abaissé de 25 722 à 24 055. La proportion pour 1 000 nouveau-nés au total (nés vivants et mort-nés réunis) est passée de 36,6 en 1934 à 36,3 en 1935.

Cette proportion, calculée pour chaque département, présente de grandes variations à travers le territoire : de 20 pour 1 000 dans la Creuse, à 54 dans les Alpes-Maritimes. La mortinatalité est plus forte sur le littoral méditerranéen, en Provence et dans les régions de concentration urbaine élevée : Alpes-Maritimes, 54; Gard, 50; Seine, 47; Ariège, 45; Vaucluse, 44; Hautes-Alpes, Hérault, Lot, 43; Loire, Var, 42. Les départements à faible mortinatalité sont situés dans les régions agricoles du Centre-Ouest et de l'Est : Creuse, 20 pour 1 000 ; Bas-Rhin, 24; Ain, 25; Loir-et-Cher, Meuse, Vendée, 26; Côte-d'Or, Landes, Haute-Marne, 27; Mayenne, 28.

Les nombres de mort-nés ne sont d'ailleurs pas très comparables d'un département à l'autre. Dans de grandes villes, à Paris notamment, ils comprennent, en effet, un certain nombre d'embryons de moins de six mois, qui ne sont pas comptés dans la plupart des autres communes.

Dans le dépouillement détaillé des bulletins, on ne tient compte, depuis 1920, que des bulletins de mort-nés pour lesquels la durée de gestation dépasse six mois. Les résultats des années 1920 à 1933 permettent d'estimer que le nombre définitif des mort-nés ayant au moins six mois de gestation est réduit d'environ 2 500 par rapport au nombre total des bulletins transmis.

La mortinatalité de quelques départements, la Seine, par exemple, subit, de ce fait, une certaine diminution.

Décès.

En 1935, le nombre des décès de tous âges (non compris les mort-nés) a été de 658 357, soit 23 828 de plus qu'en 1934. Ce nombre est également supérieur à celui constaté en 1930, mais il est plus faible que ceux de 1931, 1932 et 1933 et de toutes les années antérieures depuis l'origine des statistiques de l'état civil. La proportion pour 10 000 habitants de la population évaluée au milieu de l'année est de 157 au lieu de 151 en 1934, 158 en 1932 et 1933, 162 en 1931 et 156 en 1930.

Malgré l'augmentation constatée de 1934 à 1935, le nombre des décès a diminué dans huit départements : Ille-et-Vilaine, 711 ; Loire-Inférieure, 299 ; Côtes-du-Nord, 188; Manche, 170; Morbihan, 128; Hautes-Pyrénées, 33 ; Lot, 29 ; Ariège, 28. Dans les 82 autres départements, on a compté plus de décès que l'année précédente : l'accroissement, qui atteint au total 25 414, a été particulièrement élevé dans : Nord, 1 374 ; Seine-Inférieure, 1 010 ; Bouches-du-Rhône, 888 ; Bas-Rhin, 841 ; Haute-Savoie, 728 ; Finistère, 712 ; Meurthe-et-Moselle, 661 ; Loire, 634 ; Saône-et-Loire, 609 ; Savoie, 581.

Voici les départements où la proportion des décès pour 10 000 habitants recensés le 8 mars 1931 a été la plus forte en 1935 : Lot, 193 ; Tarn-et-Garonne, 191 ; Yonne, 189 ; Orne, 188 ; Savoie, 186 ; Haute-Savoie, 185 ; Lot-et-Garonne, 184 ; Haute-Marne, 183 ; Calvados, Gers, Morbihan, Haute-Saône, 182. Comme dans les années antérieures, ils se trouvent principalement dans le bassin de la Garonne et en Normandie.

Les départements où l'on constate en 1935 les plus faibles proportions de décès pour 10 000 habitants sont : Corse, 112 ; Moselle, 121 ; Seine, 132 ; Pas-de-Calais, 133 ; Bouches-du-Rhône, 134 ; Alpes-Maritimes, Belfort, Nord, Haut-Rhin, 140 ; Pyrénées-Orientales, 142. Ils se trouvent en majorité dans le nord et l'est de la France et sur le littoral méditerranéen.

Ces indications ne donnent qu'une idée imparfaite du classement des départements d'après leur mortalité, en raison des différences très sensibles dans la répartition par âge de la population. Les grandes villes, les régions industrielles renferment relativement plus d'adultes et moins de vieillards que les campagnes. Par suite, certains départements peuvent avoir des taux de mortalité générale plus faibles que d'autres, quoiqu'ils aient à chaque âge des taux de mortalité plus élevés.

Pour classer plus exactement les départements français suivant l'importance de leur mortalité, il faut un calcul plus rigoureux, mais plus compliqué, tenant compte de la population suivant l'âge. Il suffit de faire le calcul par groupes d'âge de cinq ans. On détermine d'abord, dans chaque département, les taux de mortalité pour chaque sexe et pour chaque groupe d'âge ; puis on applique ces taux à une population type. On obtient ainsi des taux rectifiés de mortalité générale comparables, pour les 90 départements, ne dépendant que des taux de mortalité à chaque âge et éliminant l'influence de la répartition par âge des habitants, variable suivant les départements.

La *Statistique du mouvement de la population*, année 1933, 1re partie, contient un tableau comparatif, par département, des taux rectifiés de mortalité pour les périodes 1910-1912, 1920-1922, 1925-1927 et 1930-1932, sur la base des populations recensées en 1911, 1921, 1926 et 1931. Le classement des départements français d'après leur taux de mortalité diffère considérablement suivant qu'on prend le taux brut ou le taux rectifié de mortalité générale. Renvoyant à ce tableau pour le classement complet des 90 départements, on se bornera à rappeler ici que le taux rectifié pour la France entière en 1930-1932 s'abaisse à 130 pour 10 000 au lieu de 159 pour 10 000, taux brut.

Les dix départements qui fournissent les taux

rectifiés de mortalité les plus élevés en 1930-1932 sont : Ille-et-Vilaine, 165 pour 10 000 habitants ; Côtes-du-Nord, 161 ; Manche, 157 ; Calvados, 155 ; Morbihan, 154 ; Rhône, Seine-Inférieure, 153 ; Seine, 148 ; Haute-Savoie, Finistère, Meurthe-et-Moselle, 145. Les taux rectifiés les plus élevés se localisent donc en Bretagne et en Normandie, ainsi que dans les régions parisienne et lyonnaise, les Alpes et la Meurthe-et-Moselle. D'une façon générale, tous les départements renfermant de grandes villes ont une mortalité supérieure à celle des départements avoisinants.

Les départements où le taux rectifié de mortalité générale est le plus faible, en 1930-1932, sont : Corse, 101 pour 10 000 habitants ; Creuse, 102 ; Vienne, 104 ; Landes, 106 ; Ariège, Indre, 107 ; Loir-et-Cher, 109 ; Deux-Sèvres, 110 ; Cher, Pyrénées-Orientales, 111. La mortalité la plus faible se localise dans les régions agricoles du Centre et du Centre-Ouest et dans certains départements méridionaux.

Mortalité infantile.

Comme celui des naissances vivantes, le nombre des décès d'enfants de moins d'un an a diminué : 44 267 en 1935 au lieu de 64 989 en 1934 et 50 772 en 1933. Par rapport à l'année précédente, le premier trimestre de 1935 a été plus meurtrier (400 décès de plus), mais les trois autres trimestres ont fourni des résultats plus favorables : respectivement 1 200, 1 400 et 500 décès de moins que pendant les trimestres correspondants de 1934.

Par rapport au nombre des enfants déclarés vivants dans la même année, la proportion des décès d'enfants de moins d'un an conserve la même valeur qu'en 1934 : 69 pour 1 000 au lieu de 75 en 1933 et 77 en 1932.

Le tableau I annexé fait connaître le nombre des décès de la première enfance enregistré dans chaque département.

On rappelle que ces nombres ne peuvent pas servir de base au calcul de taux départementaux de mortalité infantile, en les rapportant simplement au nombre des enfants déclarés vivants. Il faudrait tenir compte, en outre, du déplacement des enfants d'un département à l'autre, notamment des enfants placés en nourrice dans un autre département ou venant des autres départements. On trouvera ce calcul pour les années 1919 à 1933 dans les volumes : *Statistique du mouvement de la population*, 1re partie.

Les départements qui donnent pour 1930-1932 les taux rectifiés les plus élevés se classent ainsi : Haute-Loire, 97 ; Rhône, 95 ; Seine, 94 ; Seine-Inférieure, Pas-de-Calais, 93 ; Calvados, 91 ; Cantal, 88 ; Aveyron, 87 ; Ardèche, Corse, 86. Au cours de la même période, les taux rectifiés les plus faibles ont été constatés en : Vendée, 50 pour 1 000 nés vivants ; Creuse, 52 ; Cher, Landes, 53 ; Loir-et-Cher, Allier, Deux-Sèvres, 55 ; Maine-et-Loire, Vienne, Indre, 58.

Les départements à faible mortalité infantile se rencontrent tous dans le Centre et le Centre-Ouest de la France où la mortalité générale rectifiée est inférieure à celle de l'ensemble du territoire. Les départements à forte mortalité infantile, au contraire, sont situés dans la partie Sud-Est du Massif central ou bien renferment de grandes villes.

Résultats comparatifs pour la France et divers pays

On appréciera mieux la situation démographique de la France par comparaison avec celle des autres pays. A cet effet, deux tableaux ont été annexés au présent rapport. Le tableau III fait connaître, pour une vingtaine d'Etats, les nombres annuels (en milliers) de mariages, naissances et décès enregistrés de 1913 à 1935 ; dans le tableau IV, on a inscrit les proportions annuelles moyennes pour 10 000 habitants, obtenues en rapportant les nombres absolus à la population totale de chaque Etat évaluée au milieu de chaque année.

Les comparaisons avec les pays étrangers seront faites pour 1934, les résultats de 1935 n'étant connus actuellement que pour un petit nombre d'entre eux.

Examinons tout d'abord la balance annuelle des naissances et des décès qui mesure la variation annuelle de la population, abstraction faite de l'immigration et de l'émigration.

Excédents de naissances ou de décès.

Cet examen est facilité par le tableau ci-après. Dans sa première partie, on a reproduit, en nombres absolus, les excédents annuels de naissances ou de décès constatés depuis 1913 dans une dizaine de pays européens. (*Voir tableau col. 1055-1056.*)

De 1933 à 1934, l'excédent des naissances sur les décès s'est accru dans la plupart des pays figurant dans le tableau ci-dessus ; il s'est notamment élevé de 233 000 à 472 000 en Allemagne, de 84 000 à 121 000 en Angleterre, de 18 300 à 42 800 en France, de 27 400 à 31 800 en Belgique. Mais il s'est abaissé de 273 000 à 249 000 en Espagne, de 250 000 à 222 000 en Roumanie, de 7 100 à 5 500 en Autriche, de 82 500 à 81 500 en Tchécoslovaquie, de 15 300 à 15 100 en Suède.

L'excédent des naissances demeure toujours en France de beaucoup inférieur à ceux constatés en Hongrie, dans les Pays-Bas, en Thécoslovaquie, en Roumanie, en Espagne, en Pologne et en Angleterre, pays où le nombre des habitants est plus faible qu'en France ; qu'en Italie où la population est à peu près équivalente. Pourtant, en Angleterre, comme on le verra ci-après, la natalité est actuellement moins élevée qu'en France ; mais la mortalité y est beaucoup plus faible, en raison, pour une part tout au moins, de la jeunese relative des habitants de ce pays.

De 1913 à 1934, l'excédent des naissances sur les décès a diminué en France de 59 000 à 43 000, soit d'environ 27 pour 100. L'abaissement relatif a sensiblement la même valeur au Danemark et en Hongrie ; il a été plus considérable encore en Autriche (86 pour 100), en Suède (72 pour 100), en Angleterre (68 pour 100), en Norvège (51 pour 100), en Belgique (49 pour 100), en Allemagne (42 pour 100), en Suisse (40 pour 100) ; il n'a été que de 6 pour 100 en Italie. L'excédent s'est au contraire accru dans les Pays-Bas (101 000 contre 97 000 ou 4 pour 100) et surtout en Espagne (249 000 au lieu de 169 000, soit 47 pour 100).

Ces excédents rapportés à la population totale évaluée au milieu de chaque année fournissent les proportions inscrites dans la seconde partie du tableau ci-dessus. De la période 1911-1913 à 1934, l'excédent des naissances pour 10 000 habitants n'a augmenté qu'en Espagne (de 89 à 103) et en France (de 9 à 10). Dans tous les autres pays, la mortalité générale ayant moins rapidement diminué que la natalité, les excédents de naissances en 1934 sont plus faibles qu'en 1911-1913. Ils tombent notamment de 102 à 30 en Angleterre, de 73 à 38 en Belgique, de 150 à 123 dans les Pays-Bas, de 118 à 71 en Allemagne, de 90 à 49 en Suisse, de 124 à 101 en Italie, pour s'en tenir aux pays voisins de la France.

En 1911-1913, la France se classait bien au-dessous

Excédent annuel des naissances sur les décès en divers pays.

ANNÉES	France. (a)	Angleterre et Galles.	Danemark.	Suède.	Norvège.	Pologne.	Tchéco-slovaquie.	Autriche. (a)	Hongrie. (a)	Suisse.	Allemagne (b)	Pays-Bas	Belgique.	Espagne.	Italie.	Roumanie (c)
1° Nombres absolus en milliers.																
1913	58,9	377	37,1	53,5	29,0	»	»	39,0	90,2	34,3	819	98	61,8	169	459	118
1920	102,5	492	38,4	60,4	35,2	140	106	23,9	79,7	25,2	667	111	61,2	128	476	125
1921	118,7	390	42,6	54,2	33,9	322	157	40.7	85,4	31,3	700	113	60,4	193	476	248
1922	72,1	293	34,2	40,6	30,4	428	148	37,5	75,9	26,0	524	102	47,0	215	467	237
1923	95,6	313	36,7	45,0	30,2	521	170	47,0	79,7	29,6	440	115	56,0	213	481	236
1924	74,6	257	35,4	37,0	27,2	481	147	44,1	58,8	24,5	512	111	54,1	222	462	240
1925	62.2	238	34,7	35,4	23,6	544	140	40,9	93,3	24,7	548	106	52,1	212	439	244
1926	54,7	241	32,5	30,7	24,2	456	129	28,2	89,6	25,7	494	104	45,2	243	414	235
1927	68,3	170	27,7	20,8	19,0	433	105	19,4	67,9	20,3	405	97	38.5	216	454	210
1928	75,3	200	29,9	24,6	19,6	487	118	20,7	78,2	21,5	443	105	41,1	253	427	272
1929	— 8,6	111	25,8	17,4	16,3	475	101	14,7	62,6	18,6	341	94	25,4	246	370	223
1930	101,1	193	28,1	22,4	18,3	534	126	22,1	85,4	22,9	417	111	43,9	266	516	279
1931	54,8	140	23,7	14,0	15,3	471	106	12,8	62,0	18,8	306	100	40,5	240	417	227
1932	62,6	130	24,9	18,3	15,3	448	102	8,8	48,4	18,7	279	105	36,6	282	380	263
1933	18,3	84	24,5	15,3	13,2	402	82,5	7,1	64,0	20,3	233	99	27,4	273	422	250
1934	42,8	121	27,1	15,1	14,3	402	81,5	5,5	65,2	20,5	472	102	31,8	249	430	222
1935	— 19,5	122	»	»	12,5	406	»	— 3,0	49,8	16,1	469	97	»	»	402	»
2° Proportions pour 10 000 habitants.																
1901-1905	18	121	142	106	141	»	»	84	»	101	149	155	107	92	106	141
1906-1910	7	116	145	111	124	»	»	75	»	100	141	152	87	92	115	144
1911-1913	9	102	133	98	121	»	»	61	115	90	118	150	73	89	124	176
1920	42	131	125	103	133	53	78	37	100	65	108	162	83	62	131	80
1921	30	103	129	91	127	118	115	62	106	81	112	163	80	91	129	158
1922	18	76	1·3	68	112	155	108	57	94	67	86	145	63	100	125	149
1923	24	81	110	75	112	185	123	72	97	76	71	161	72	98	127	146
1924	18	66	105	61	100	167	104	67	65	63	82	153	69	102	116	146
1925	16	61	102	58	86	185	99	62	112	63	88	144	67	97	110	146
1926	14	62	95	52	88	153	90	42	107	65	78	140	57	110	103	139
1927	17	43	81	34	69	143	73	29	80	51	64	129	48	97	112	123
1928	19	50	86	40	70	159	82	31	92	54	70	137	52	113	104	157
1929	— 2	29	74	30	58	153	69	22	73	46	53	121	31	109	91	127
1930	24	49	81	37	64	170	86	33	99	56	64	140	54	115	126	156
1931	13	35	66	23	54	147	71	19	71	46	48	125	50	101	101	125
1932	15	33	70	29	54	138	69	13	55	46	43	130	44	119	91	142
1933	4	21	67	25	46	123	55	11	73	50	35	120	34	113	100	133
1934	10	30	74	25	50	121	55	8	74	49	71	123	38	103	101	117
1935	— 5	30	»	»	44	121	»	— 4	56	39	70	115	»	»	94	»

(a) Territoire actuel.
(b) Sans l'Alsace-Lorraine depuis 1913, sans la Sarre de 1921 à 1932.
(c) Nouveau territoire depuis 1920.

des autres pays européens à ce point de vue. L'excédent des naissances sur les décès, 9 pour 10 000 habitants, était anormalement faible, à peu près le dixième du taux constaté dans les pays les moins favorisés : Autriche, Belgique, Espagne et Suisse, 60 à 90 pour 10 000. Dans les autres, il atteignait et dépassait 100 pour 10 000 et s'élevait à 150 aux Pays-Bas et à 176 en Roumanie.

En 1934, la France se classe à l'avant-dernier rang, précédant l'Autriche dont l'excédent tombe à 8 pour 10 000 habitants. De plus, l'écart avec les autres pays est considérablement réduit : l'excédent est en effet de 25 en Suède, 30 en Angleterre et Galles, 38 en Belgique, 49 en Suisse, 50 en Norvège. Il reste toutefois au moins dix fois plus élevé que dans notre pays en Italie (101), Espagne (103), Roumanie (117), Pologne (121). Pays-Bas (123).

On trouvera en annexe à la *Statistique du mouvement de la population*, année 1933, 1re partie, des coefficients rectifiés d'excédent des naissances sur les décès (basés sur une population-type) et des taux nets de reproduction calculés pour un grand nombre de pays et pour la période 1930-1932. L'examen de ces divers indices conduit à la conclusion que, vers 1931, onze pays d'Europe seulement avaient une situation démographique favorable, à savoir : les pays balkaniques (Roumanie, Bulgarie, Grèce, Yougoslavie), trois Etats de l'Europe orientale (U. R. S. S., Pologne, Lithuanie), trois Etats de l'Europe méridionale (Italie, Espagne, Portugal) et les Pays-Bas, Parmi les pays déficiaires, la France ne se classait pas au dernier rang : elle précédait l'Autriche, l'Allemagne, l'Esthonie et la Lettonie, l'Angleterre et la Suisse et se plaçait à peu près au niveau des pays scandinaves.

Nuptialité.

De 1933 à 1934, la nuptialité a augmenté dans la plupart des pays qui figurent aux tableaux III et IV. L'accroissement s'échelonne de 1 pour 100 en Suisse et dans les Pays-Bas, 3 pour 100 au Portugal et au Japon, 6 pour 100 en Norvège, 7 pour 100 en Grande-Bretagne, Italie et Hongrie, 11 pour 100 en Roumanie, Suède et Finlande, à 16 pour 100

en Allemagne, en raison des mesures spéciales adoptées pour favoriser les unions nouvelles. La nuptialité est demeurée stationnaire en Pologne et en Autriche; elle a diminué de 2 pour 100 en Espagne, 4 pour 100 en Belgique, 5 pour 100 en Tchécoslovaquie et 6 pour 100 en France; le mouvement de baisse y continue celui des années précédentes.

En 1934, les pays se rangent comme suit d'après les proportions décroissantes des nouveaux mariés pour 10 000 habitants : Allemagne, 224 ; Danemark, 190 ; Roumanie, 185 ; Hongrie, 178 ; Angleterre, 169 ; Pologne, 167 ; Tchécoslovaquie, 159 ; Suisse, 156 ; Suède, 155 ; Australie, 154 ; Belgique, Nouvelle-Zélande, 152 ; Ecosse, Japon, 150 ; Italie, 147 ; Finlande, 146 ; Pays-Bas, 145 ; France, 142 ; Portugal, 138 ; Norvège, 134 ; Autriche, 130 : Espagne, 120 ; Irlande, 104. La France vient ainsi au 18e rang, alors qu'elle occupait la 10e place en 1933 et 1934. En 1913, sur 21 pays (Pologne et Tchécoslovaquie étant mises à part), la France, avec une proportion de 150 nouveaux mariés pour 10 000 habitants, occupait le 10e rang. Elle était précédée par les pays suivants : Roumanie, 183 nouveaux mariés pour 10 000 habitants ; Hongrie, 182 ; Australie, 173 ; Nouvelle-Zélande, 165 ; Japon, 162 ; Belgique, 160 ; Angleterre, 157 ; Pays-Bas, 155 ; Allemagne, 154; derrière elle venaient Italie, Danemark, Ecosse, Autriche, Suisse, Espagne, Portugal, Norvège, Suède, Finlande, Irlande, dont les taux de nuptialité s'échelonnaient de 149 à 102 nouveaux mariés pour 10 000 habitants.

Ainsi, en 1934, la nuptialité de la France est inférieure d'environ 5 pour 100 à son niveau de 1913, après avoir été constamment plus élevée de 1919 à 1933.

De 1913 à 1934, la nuptialité a augmenté dans dix pays : Irlande, 2 pour 100, Ecosse, Portugal, 5 ; Angleterre, Norvège, 8 ; Suisse, 13 ; Finlande, 24 ; Suède, 30 ; Danemark, 32 ; Allemagne, 45.

Dans les onze autres Etats, on constate une diminution qui varie de 1 pour 100 seulement en Italie et Roumanie à 2 pour 100 en Hongrie, 5 en France et en Belgique, 6 dans les Pays-Bas, 7 en Autriche et au Japon, 8 en Nouvelle-Zélande, 11 en Australie et 12 en Espagne.

Natalité.

Avant la guerre, la France venait au dernier rang, loin derrière les autres pays classés d'après la proportion des enfants déclarés vivants pour 10 000 habitants : 190 pour le territoire actuel. Immédiatement avant la France, on trouvait : Belgique, 224 ; Irlande, 228 ; Suisse, 231 ; Suède, 232 ; Autriche, Angleterre, 241. L'Allemagne avait un taux de 276 ; le coefficient de l'Italie était de 317; celui de la Roumanie atteignait 421.

La natalité, très réduite pendant la guerre dans tous les pays belligérants, s'est relevée en 1920, recrudescence constatée aussi dans les pays neutres. Mais, à partir de 1921, une baisse générale a ramené très rapidement les taux de natalité au-dessous du niveau de 1913.

De 1913 à 1934, la proportion des enfants déclarés vivants pour 10 000 habitants a baissé de 10 pour 100 seulement au Japon, de 11 pour 100 au Portugal, de 14 pour 100 en Espagne et de 15 pour 100 en France et en Irlande. Dans tous les autres pays, la diminution est beaucoup plus considérable : elle est comprise entre 20 et 30 pour 100 en Roumanie, Pays-Bas, Italie, Belgique, Ecosse, Suisse, Danemark ; entre 31 et 40 pour 100 en Finlande (33) ; Hongrie, Allemagne (35), Angleterre (39). Elle atteint 41 pour 100 en Suède et en Norvège, 42 pour 100 en Australie et 44 pour 100 en Autriche, où la proportion des déclarés vivants pour 10 000 habitants est tombée de 241 en 1913 à 135 seulement en 1934. Aussi en 1934, la proportion des enfants nés vivants est-elle descendue au-dessous du taux français (161 pour 10 000 habitants) dans cinq autres pays : Belgique, 160 ; Angleterre, Norvège, 148 ; Suède, 137 ; Autriche, 135. A un niveau supérieur, mais voisin de celui de la France, on trouve : Suisse, 162 ; Australie, 164 ; Nouvelle-Zélande, 165. Viennent ensuite avec des taux plus élevés : Danemark, 178 ; Allemagne, Ecosse, 180 ; Finlande, 181 ; Tchécoslovaquie, 187 ; Irlande, 194 ; Pays-Bas, 207 ; Hongrie, 219 ; Italie, 234 ; Espagne, 262 ; Pologne, 265 ; Portugal, 294 ; Japon, 300 ; Roumanie, 324.

Dans les pays où la proportion des nés vivants pour 10 000 habitants est la plus faible en 1934, la diminution de la natalité est beaucoup moins ancienne qu'en France. La population totale et la population féminine y sont en moyenne plus jeunes que dans notre pays ; la proportion des femmes en âge de fécondité y est donc plus forte. Aussi, la fécondité des femmes y est devenue inférieure à celle de la France, alors qu'elle était sensiblement plus élevée dans les années antérieures à 1914. C'est ainsi qu'en calculant des taux rectifiés de natalité à l'aide des taux de fécondité par groupes d'âge et d'une population-type (voir l'annexe au volume : *Statistique du mouvement de la population*, année 1933, 1re partie), on trouve que, vers 1931, la France, avec un taux de 178 pour 10 000 habitants, précède neuf autres pays européens : Allemagne, 142 ; Autriche, 143 ; Suède, 144 ; Angleterre, 146 ; Suisse, 151 ; Esthonie, 157 ; Norvège, 162 ; Lettonie, 171 ; Danemark, 174.

La position de la France en ce qui concerne la natalité, toujours très inquiétante en elle-même, est toutefois, par rapport aux autres pays, moins défavorable que dans les années qui ont immédiatement précédé la guerre.

Mortalité infantile.

La mortalité infantile, calculée en rapportant le nombre des décès d'enfants de moins d'un an à celui des enfants déclarés vivants dans la même année, est faible dans les pays du nord de l'Europe, plus élevée dans l'Europe centrale et méridionale.

En 1934, les pays se classent comme suit, d'après l'importance croissante de ce taux : Pays-Bas, 43 ; Australie, 44 ; Suisse, 46 ; Suède, 47 ; Norvège, 48 ; Angleterre, 59 ; Danemark, 64 ; Allemagne, 66 ; France, 69 ; Finlande, 73 ; Belgique, 76 ; Ecosse, 78 ; Autriche, 92 ; Italie, 99 ; Espagne, 113 ; Japon, 125 ; Tchécoslovaquie, 126 ; Pologne, 141 ; Hongrie, 148 ; Roumanie, 182. (*Voir tableau col. 1059-1060.*)

Sur ces vingt pays, la France vient au neuvième rang, avec une mortalité infantile plus forte que celle des pays de l'Europe du Nord (Belgique, Danemark, Ecosse et pays baltes exceptés), mais plus faible que dans l'Europe centrale et méridionale, à l'exception de la Suisse.

En 1934, la mortalité infantile est dans tous les pays inférieure à celle de 1913. L'abaissement est en France de 39 pour 100; il a la même valeur en Australie. La diminution est plus faible en Finlande, 35 pour 100; Suède, 33; Danemark, 32; Ecosse, 29; Italie, 28; Espagne, 27 ; Norvège, Hongrie, 26; Japon, 18 et Roumanie, 10 pour 100 seulement. Mais dans six autres pays, elle est au con-

Proportion des décès d'enfants de moins d'un an pour 1 000 enfants déclarés vivants.

ANNÉES	Angleterre et Galles.	Écosse.	Danemark.	Norvège.	Suède.	Finlande.	Pologne.	Tchécoslovaquie.	Autriche. (1913)	Hongrie. (1913)
1913.....	108	150	94	65	70	113	»	»	190	201
1921.....	83	90	77	54	64	94	»	»	155	193
1922.....	77	101	85	55	63	99	»	»	156	198
1923.....	69	79	82	50	56	92	»	147	142	184
1924.....	75	98	85	50	60	106	»	148	128	193
1925.....	75	91	80	50	55	85	»	146	119	168
1926.....	70	83	84	48	57	86	»	154	123	167
1927.....	70	89	83	51	62	97	151	157	125	185
1928.....	65	86	81	49	62	84	145	146	120	177
1929.....	74	87	83	54	60	92	149	142	113	179
1930.....	60	83	82	46	54	75	143	137	106	154
1931.....	66	82	81	46	57	75	142	134	103	162
1932.....	65	86	72	47	51	71	144	138	106	184
1933.....	64	81	68	48	50	76	128	127	94	136
1934.....	59	78	64	»	47	73	141	126	92	148
1935.....	57	77	»	»	»	»	127	»	»	154

ANNÉES	Suisse.	Allemagne.	Pays-Bas.	Belgique.	France.	Espagne.	Italie.	Roumanie.	Japon.	Australie.
1913.....	96	151	91	130	114	155	138	202	152	72
1921.....	74	132	76	115	117	147	129	200	176	66
1922.....	70	130	67	107	87	143	126	207	166	53
1923.....	61	132	57	93	96	148	127	207	163	61
1924.....	62	109	60	89	85	142	126	201	156	57
1925.....	58	105	58	94	89	136	119	192	142	53
1926.....	57	102	61	97	97	126	127	195	137	54
1927.....	57	97	59	92	83	127	120	208	142	54
1928.....	54	89	53	87	92	125	120	187	138	53
1929.....	52	96	59	104	96	123	125	197	142	51
1930.....	51	84	51	93	78	117	106	176	124	47
1931.....	49	83	50	83	76	116	113	180	132	42
1932.....	51	79	46	87	77	112	110	185	118	41
1933.....	48	77	44	86	75	112	100	174	121	40
1934.....	46	66	43	76	69	113	99	182	125	44
1935.....	»	68	40	»	69	»	»	»	»	»

traire plus importante : Belgique, 42 pour 100; Angleterre, 45; Autriche, 51; Suisse, 52; Pays-Bas, 53; Allemagne, 56.

Le taux de mortalité infantile en France, 69 pour 1 000 nés vivants, est le plus bas que l'on ait constaté en notre pays jusqu'en 1934. Il est la résultante d'un mouvement continu d'amélioration, malgré certains relèvements constatés dans des années dont l'été ou l'hiver s'est montré plus rigoureux. Mais la comparaison de ce taux avec ceux des pays européens tels que les Pays-Bas, la Suisse, la Suède, la Norvège, l'Angleterre et l'Allemagne montre que des progrès importants peuvent et doivent être encore réalisés en France quant à la mortalité des enfants en bas âge.

Les mêmes conclusions se dégagent de l'enquête sur la mortalité infantile et la mortinatalité effectuée en divers points du territoire français sous les auspices de la Société des Nations et dont les résultats, comparés à ceux obtenus en d'autres pays, ont été publiés par les professeurs Debré et Joannon.

Mortalité générale.

D'après l'ordre croissant de la proportion des décès pour 10 000 habitants en 1934, les pays figurant au tableau III se classent comme suit : Pays-Bas, 84; Nouvelle-Zélande, 85; Australie, 98; Norvège, 98; Danemark, 104; Allemagne, 109; Suède, 112; Suisse, 113; Angleterre, 118; Belgique, 122; Finlande, 124; Autriche, 127; Ecosse, 129; Irlande, Tchécoslovaquie, 132; Italie, 133; Pologne, 144; Hongrie, 145; France, 151; Espagne, 159; Portugal, 172; Japon, 181; Roumanie, 207.

En France, le taux brut de mortalité est donc plus élevé que dans les pays voisins les mieux comparables comme climat et conditions générales de population; il n'est, en effet, surpassé en Europe que dans la péninsule ibérique et dans les pays balkaniques. C'est en partie à cause de cette proportion élevée de décès que notre pays se classe derrière les autres quant à l'excédent des naissances sur les décès; la plupart des pays où la proportion des enfants déclarés vivants pour 10 000 habitants est plus faible qu'en France (Belgique, Angleterre, Norvège, Suède) accusent en effet des excédents relatifs de naissances plus considérables.

Toutefois, la comparaison des taux bruts de mortalité est, dans une certaine mesure, trompeuse en raison des différences considérables dans la répartition par âge des habitants des divers pays. Par suite de sa natalité depuis plus longtemps inférieure et décroissante, la France compte un nombre relatif de vieillards plus élevé que les autres pays et sa mortalité totale se trouve augmentée de ce fait.

On peut corriger approximativement les taux bruts de mortalité en appliquant à une même population-type les taux par âge déterminés dans chaque pays. On a fait ce calcul pour un grand nombre de pays d'après les décès enregistrés en 1930-1932 et le classement par âge des habitants recensés vers 1931; les résultats sont insérés dans le volume *Statistique*

u mouvement de la population, année 1933, re partie. En dehors des pays ayant un taux brut upérieur au taux français et qui tous ont une mortalité rectifiée supérieure à celle de notre pays, e taux rectifié est également plus faible en France 130 pour 10 000 habitants) qu'en Autriche, 132; talie, 134; Esthonie, 137; Tchécoslovaquie, 139; Lithuanie, Hongrie et Pologne. De la sorte, la France occupe en Europe un rang moyen après les pays suivants, situés presque tous dans l'Europe septentrionale: Norvège, 91; Pays-Bas, 92; Suède, 96; Danemark, 102; Allemagne, 110; Angleterre, 111; Suisse, 113; Irlande, 122; Belgique, 124; Ecosse, 126; Finlande, 129. Elle précède les pays baltes et les Etats de l'Europe centrale, orientale et méridionale.

La situation de la France apparaît ainsi sous un jour moins défavorable: son coefficient rectifié de mortalité est supérieur de 41 pour 100 au taux corrigé des Pays-Bas, alors que les taux bruts différaient de 73 pour 100.

Si au lieu de comparer la mortalité actuelle dans les divers pays, on examine les progrès réalisés par rapport à l'avant-guerre, on constate que, de 1913 à 1934, la mortalité générale a partout baissé. Les taux de diminution s'échelonnent de 7 pour 100 au Japon, 13 pour 100 en Australie, 14 pour 100 en France et en Angleterre, à 16 pour 100 en Belgique, 17 en Ecosse, Danemark et Portugal, 18 en Suède, 21 en Suisse et Roumanie, 23 en Irlande et Finlande, 25 en Norvège, 27 en Allemagne, 28 en Espagne, 29 en Italie, 31 en Autriche, 32 aux Pays-Bas et 35 pour 100 en Hongrie.

Cette comparaison internationale des taux bruts de mortalité de 1913 à 1934 n'est guère favorable à notre pays. Mais ici encore les taux bruts conduisent à des conclusions trop pessimistes à cause, d'une part, de la proportion croissante des vieillards dans la population française et, d'autre part, de l'abaissement de la natalité, beaucoup plus fort dans la plupart des pays étrangers qu'en France depuis 1913. Cette réduction du nombre des naissances a restreint le nombre des décès durant les deux premières années de la vie où la mortalité est très élevée; elle a, de plus, provoqué l'accroissement de la proportion des adultes dont la mortalité est faible.

Pour arriver à une appréciation plus exacte des variations de la mortalité dans la période examinée, il faut recourir comme ci-dessus aux taux rectifiés sur la base d'une population-type. La comparaison des taux rectifiés ci-dessus avec ceux calculés antérieurement pour des périodes entourant les années 1910 et 1929 (voir l'étude publiée dans le *Bulletin de la statistique générale de la France* de janvier-mars 1929) montre qu'au cours des dix dernières années la baisse de la mortalité rectifiée a été de 13 pour 100 environ en France, Belgique et Angleterre, 14 en Italie, 18 en Suisse, 19 aux Pays-Bas, 22 en Espagne et 31 pour 100 en Allemagne.

En comparant les taux de 1930-1932 à ceux calculés vers 1910, on constate pour la France une diminution de 21 pour 100; dans le même laps de temps, l'amélioration est de 22 pour 100 en Belgique, 25 en Espagne, 28 en Italie, 29 en Angleterre, 30 en Suisse et atteint 32 pour 100 aux Pays-Bas et 37 pour 100 en Allemagne. L'amélioration de la situation de la France est donc plus forte qu'elle ne le paraissait d'après la comparaison des taux bruts; toutefois, les progrès sont moins importants que ceux qui ont été accomplis dans les pays limitrophes situés dans des conditions de climat peu différentes.

Si les taux rectifiés sur la base d'une même population-type permettent une comparaison plus rationnelle de la mortalité effective dans divers pays, il est nécessaire pour une étude complète et précise de rapprocher des taux de mortalité calculés par année d'âge, c'est-à-dire des tables de mortalité. La statistique générale de la France a déjà calculé des tables de mortalité pour les périodes 1898-1903, 1908-1913 et 1920-1923. Ces dernières ont été publiées dans son bulletin trimestriel de juillet-septembre 1928. De nouvelles tables, basées sur le recensement de 1931 et les décès enregistrés de 1928 à 1933 sont en cours de préparation.

En vue d'une comparaison internationale de la mortalité par âge vers 1931 et en l'absence de tables de mortalité s'appliquant à cette époque dans un certain nombre de pays, on a fait figurer dans l'annexe à la *Statistique du mouvement de la population*, année 1933, 1re partie, les taux moyens de mortalité par sexe et par groupes d'âge quinquennaux qui ont servi au calcul des coefficients rectifiés. L'étude de ces taux montre, comme la confrontation des tables de mortalité établies aux environs de 1920, que la mortalité française, comparée à celle des autres populations, paraît surtout excessive pour les adultes à partir de vingt ans, et plus spécialement pour le sexe masculin. C'est donc pour cette catégorie d'âge dans les départements les plus éprouvés par les maladies particulièrement meurtrières à cette période de la vie, que l'on doit s'efforcer de réduire la mortalité dans notre pays.

Fait à Paris, le 27 avril 1936.

Le directeur
de la Statistique générale de la France,
MICHEL HUBER.

Vu :

Le président du Conseil, ministre de l'Intérieur.

Pour le président du Conseil :

Le sous-secrétaire d'Etat
à la présidence du Conseil,
JEAN ZAY.

Le catholicisme dans le monde en proie aux faux dieux, par le R. P. COULET. — Un vol. 19 × 12 cm. de 206 pages. Prix, 10 francs. Editions Spes, Paris.

La formation religieuse des enfants du peuple dans le milieu déchristianisé. Etude, suivie de notes de pédagogie pratique et de bibliographie, par MARIE FARGUES. — Un vol. 19 × 12 cm. de 120 pages. Prix, 5 francs. Editions Spes, Paris.

Le message de Lyautey, par ROBERT GARRIC. — Un vol. 19 × 12 cm. de 256 pages. Editions Spes, Paris.

Les deux Jean. Le Baptiste. L'Evangéliste, par JULES-PHILIPPE HEUZEY (Mme GEORGES GOYAU). — Un vol. 19 × 12 cm. de 254 pages. Prix, 12 francs. Editions Spes, Paris.

L'art de souffrir, par ANDRÉ DE MARICOURT. — Un vol. 19 × 12 cm. de 144 pages. Prix, 6 francs. Editions Spes, Paris.

Les créateurs de la grande presse en France. Emile de Girardin, H. de Villemessant, Moïse Millaud, par JEAN MORIENVAL. — Un vol. 20 × 13 cm. de 246 pages. Editions Spes, Paris.

Vraie dévotion à la sainte Vierge et esprit chrétien, par le R. P. MORINEAU, de la Compagnie de Marie. — Un vol. 19 × 12 cm. de 376 pages. Prix, 15 francs. Editions Spes, Paris.

Le problème de l'éducation. Famille, Eglise, Etat dans l'éducation, par le R. P. RAOUL PLUS, S. J. — Un vol. 19 × 12 cm. de 128 pages. Prix, 5 francs. Editions Spes, Paris.

Tableau I. — Mouvement de la population en 1935 (par département). *(Les proportions sont calculées par rapport à la population évaluée au 30 juin 1934, 41 940 000 habitants.)*

DÉPARTEMENTS	Population légale le 8 mars 1931.	MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1935							PROPORTION POUR 10 000 HABITANTS							
		Mariages.	Divorces.	Naissances d'enfants déclarés vivants.	Mort-nés.	Décès au total.	Dont décès de moins d'un an.	Excédents des naissances ou des décès. — indique exc. décès.	des nouveaux mariés.		des naissances d'enfants déclarés vivants.		des décès.		des excédents de naissances ou de décès. — indique exc. décès.	
									1934.	1935.	1934.	1935.	1934.	1935.	1934.	1935.
Ain	322 918	2 033	119	4 481	116	5 432	209	— 951	126	126	142	139	156	168	— 14	— 29
Aisne	489 368	3 233	346	8 706	292	7 433	628	1 273	141	132	187	178	151	152	+ 36	+ 26
Allier	373 924	2 215	133	4 849	174	6 577	259	— 1 728	127	118	132	130	167	176	— 35	— 46
Alpes (Basses-)	87 893	513	23	1 066	33	1 434	65	— 368	116	117	118	121	161	163	— 43	— 42
Alpes (Hautes-)	87 566	543	18	1 303	59	1 448	94	— 145	124	124	168	149	158	165	+ 10	— 16
Alpes-Maritimes	493 376	3 234	292	5 748	330	6 921	312	— 1 173	136	131	124	117	131	140	— 7	— 23
Ardèche	282 911	1 824	52	4 116	173	4 937	336	— 821	134	129	155	145	158	175	— 3	— 30
Ardennes	293 746	2 052	139	5 239	185	4 581	361	658	147	140	191	178	150	156	+ 41	+ 22
Ariège	161 265	855	42	1 801	84	2 639	91	— 838	115	106	118	112	165	164	— 47	— 52
Aube	242 596	1 643	179	3 949	136	3 965	251	— 16	148	135	173	163	160	163	+ 13	»
Aude	296 880	1 734	120	3 961	159	4 624	208	— 663	124	117	141	133	151	156	— 10	— 23
Aveyron	323 782	2 019	54	4 955	194	5 479	390	— 524	127	125	163	153	157	169	+ 6	— 16
Belfort (territoire de)	99 403	681	54	1 684	71	1 396	102	288	157	137	179	169	124	140	+ 55	+ 29
Bouches-du-Rhône	1 101 672	7 072	622	12 707	541	14 706	827	— 1 999	124	128	119	115	126	134	— 7	— 19
Calvados	401 356	2 762	206	7 841	255	7 305	640	536	148	138	210	195	176	182	+ 34	+ 13
Cantal	193 505	1 097	40	3 149	102	3 027	269	122	124	113	173	163	156	156	+ 17	+ 7
Charente	310 489	1 899	122	4 875	172	5 385	339	— 510	133	122	166	157	161	173	+ 5	— 16
Charente-Inférieure	415 249	2 695	228	6 669	234	7 407	432	— 738	141	130	167	161	165	178	+ 2	— 17
Cher	293 918	1 761	115	3 757	126	5 105	187	— 1 348	126	120	131	128	170	174	— 39	— 46
Corrèze	264 129	1 525	54	3 614	113	4 280	277	— 666	129	115	144	137	152	162	— 8	— 25
Corse	297 235	1 339	64	3 550	125	3 316	313	234	85	90	119	119	102	112	+ 17	+ 7
Côte-d'Or	333 800	2 058	128	5 093	140	5 782	322	— 689	123	123	159	153	167	173	— 8	— 20
Côtes-du-Nord	539 531	3 954	62	9 684	344	9 505	777	179	151	147	192	179	180	176	+ 12	+ 3
Creuse	207 882	1 168	39	2 460	50	3 591	162	— 1 131	113	112	133	118	164	173	— 31	— 55
Dordogne	383 720	2 341	113	5 656	176	6 744	343	— 1 088	135	122	154	147	163	176	— 9	— 29
Doubs	305 500	2 091	112	5 280	211	4 724	339	556	143	137	182	173	146	155	+ 36	+ 18
Drôme	267 080	1 701	99	3 665	148	4 502	208	— 837	131	127	140	137	163	169	— 23	— 32
Eure	305 788	2 018	231	5 448	191	5 201	388	247	142	134	187	178	170	170	+ 17	+ 8
Eure-et-Loir	254 790	1 594	112	4 376	137	4 248	294	128	139	125	183	172	157	167	+ 26	+ 5
Finistère	744 295	5 584	92	13 872	511	11 780	866	2 092	158	150	194	186	149	158	+ 45	+ 28
Gard	406 815	2 352	136	4 991	261	6 342	321	— 1 351	118	116	129	123	156	156	— 27	— 33
Garonne (Haute-)	441 799	2 898	223	6 129	231	7 936	358	— 1 807	132	131	146	139	176	180	— 30	— 41
Gers	193 134	1 053	51	2 539	87	3 521	132	— 982	108	109	138	131	176	182	— 38	— 51
Gironde	852 768	5 320	458	11 250	401	14 186	578	— 2 936	133	125	139	132	162	166	— 23	— 34
Hérault	514 819	3 021	193	6 234	280	7 524	318	— 1 290	119	117	129	121	140	146	— 11	— 25
Ille-et-Vilaine	562 558	4 130	125	10 284	418	9 776	850	508	155	147	198	183	186	174	+ 12	+ 9
Indre	247 912	1 412	82	3 648	120	4 211	218	— 563	133	114	151	147	166	170	— 15	— 23
Indre-et-Loire	335 226	2 248	182	5 595	241	5 829	320	— 234	144	134	174	167	173	174	+ 1	— 7
Isère	584 017	3 671	246	7 761	268	9 704	538	— 1 943	127	126	143	133	159	166	— 16	— 33
Jura	229 109	1 427	67	3 370	135	4 008	212	— 638	125	125	151	147	157	175	— 6	— 28
Landes	257 186	1 524	43	3 397	94	3 975	180	— 578	119	119	138	132	150	155	— 12	— 23
Loir-et-Cher	241 592	1 603	99	3 859	105	4 046	199	— 187	144	133	170	160	164	167	+ 6	— 7
Loire	664 822	4 099	346	9 185	402	10 979	666	— 1 794	131	123	145	138	156	165	— 11	— 27
Loire (Haute-)	251 608	1 642	39	3 816	140	4 463	380	— 647	129	131	159	152	163	177	— 4	— 25
Loire-Inférieure	652 079	4 636	270	10 515	398	11 775	530	— 1 260	148	142	172	161	185	181	— 13	— 20
Loiret	342 679	2 306	185	5 239	189	5 677	322	— 438	140	135	164	153	157	166	+ 7	— 13
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	465	[illegible]	118	112	130	127	195	193	— 65	— 66

DÉPARTEMENTS	Population légale le 8 mars 1931.	MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1935							PROPORTION POUR 10 000 HABITANTS							
		Mariages.	Divorces.	Naissances d'enfants déclarés vivants.	Mort-nés.	Décès au total.	Dont décès de moins d'un an.	Excédents des naissances ou des décès. — indique exc. décès.	des nouveaux mariés. 1934.	des nouveaux mariés. 1935.	des naissances d'enfants déclarés vivants. 1934.	des naissances d'enfants déclarés vivants. 1935.	des décès. 1934.	des décès. 1935.	des excédents de naissances ou de décès. — indique exc. décès. 1934.	des excédents de naissances ou de décès. — indique exc. décès. 1935.
Lot-et-Garonne	247 500	1 480	89	3 552	136	4 542	203	— 990	125	120	148	144	181	184	— 33	— 40
Lozère	101 849	625	12	1 494	49	1 631	118	— 137	125	123	163	147	140	160	+ 23	— 13
Maine-et-Loire	475 991	2 946	142	7 927	246	8 525	509	— 598	133	124	180	167	176	179	+ 4	— 12
Manche	433 473	3 131	123	9 110	312	7 751	643	1 359	154	144	222	210	183	179	+ 39	+ 31
Marne	412 156	2 895	241	7 243	253	6 544	548	699	142	140	186	176	151	159	+ 35	+ 17
Marne (Haute-)	189 791	1 210	66	3 198	89	3 476	225	— 278	138	128	179	169	173	183	+ 6	— 14
Mayenne	254 479	1 743	61	4 967	142	4 391	347	576	150	137	202	195	172	173	+ 30	+ 22
Meurthe-et-Moselle	592 632	4 192	273	10 456	416	8 844	806	1 612	141	141	193	176	138	149	+ 55	+ 27
Meuse	215 819	1 353	68	3 925	104	3 579	295	346	131	125	182	182	162	166	+ 20	+ 16
Morbihan	537 528	3 815	78	10 689	427	9 757	957	932	153	142	216	199	184	182	+ 32	+ 17
Moselle	693 408	4 926	193	12 664	423	8 367	1 013	4 297	146	142	193	183	116	121	+ 77	+ 62
Nièvre	255 195	1 446	77	3 323	100	4 626	192	— 1 303	121	113	136	130	175	181	— 39	— 51
Nord	2 029 449	14 688	1 033	33 167	1 243	28 516	2 431	4 651	157	145	177	163	134	140	+ 43	+ 23
Oise	407 432	2 756	275	6 945	238	6 704	571	241	139	135	187	170	156	165	+ 31	+ 5
Orne	273 717	1 699	124	4 907	165	5 136	373	229	129	124	198	179	175	188	+ 23	— 9
Pas-de-Calais	1 205 191	9 016	515	23 379	964	16 086	2 203	7 293	163	150	212	194	130	133	+ 82	+ 61
Puy-de-Dôme	500 590	2 838	158	6 430	246	8 748	397	— 2 318	120	113	136	128	168	175	— 32	— 47
Pyrénées (Basses-)	422 719	2 583	78	6 349	246	6 361	387	— 12	127	122	162	150	150	150	+ 12	»
Pyrénées (Hautes-)	189 993	1 098	37	2 701	99	3 308	175	— 607	117	116	146	142	176	174	— 30	— 32
Pyrénées-Orientales	238 647	1 587	102	2 805	108	3 387	118	— 582	138	133	121	118	134	142	— 13	— 24
Rhin (Bas-)	688 242	5 377	272	12 037	300	10 149	875	1 888	171	156	185	175	135	147	+ 50	+ 28
Rhin (Haut-)	516 726	3 607	265	7 718	274	7 245	401	473	148	140	166	149	131	140	+ 35	+ 9
Rhône	1 046 028	6 337	727	13 314	453	15 312	921	— 1 998	124	121	135	127	142	146	— 7	— 19
Saône (Haute-)	219 257	1 482	66	3 482	117	3 980	244	— 498	136	135	162	159	159	182	+ 3	— 23
Saône-et-Loire	538 741	3 302	176	7 750	284	8 919	474	— 1 169	131	123	153	144	154	166	— 1	— 22
Sarthe	384 619	2 740	166	7 590	274	6 780	640	810	153	142	202	197	167	176	+ 35	+ 21
Savoie	235 544	1 416	62	3 773	113	4 381	267	— 608	117	120	168	160	161	186	+ 7	— 26
Savoie (Haute-)	252 794	1 576	57	4 175	167	4 687	295	— 512	130	125	167	165	157	185	+ 10	— 20
Seine	4 933 855	41 579	5 110	63 609	3 151	65 108	4 460	— 1 499	173	169	138	129	132	132	+ 6	— 3
Seine-Inférieure	905 278	7 102	765	17 039	633	14 850	1 449	2 189	166	157	199	188	153	164	+ 46	+ 24
Seine-et-Marne	406 108	2 639	254	5 836	184	6 545	422	— 709	139	130	157	144	158	161	— 1	— 17
Seine-et-Oise	1 365 616	8 964	816	17 250	683	20 107	1 178	— 2 857	136	131	132	126	144	147	— 12	— 21
Sèvres (Deux-)	308 481	2 078	75	5 646	168	4 999	327	647	145	135	188	183	154	162	+ 34	+ 21
Somme	466 626	3 041	330	8 140	278	7 732	641	408	145	130	182	174	158	166	+ 24	+ 8
Tarn	302 994	1 622	92	4 074	156	4 925	261	— 851	121	107	143	134	157	163	— 14	— 29
Tarn-et-Garonne	164 259	924	67	2 305	80	3 134	171	— 829	112	112	156	140	183	191	— 27	— 51
Var	377 104	2 568	215	4 985	216	5 943	340	— 958	137	136	140	132	148	158	— 8	— 26
Vaucluse	241 689	1 598	125	3 648	168	4 324	175	— 676	139	182	154	151	176	179	— 22	— 28
Vendée	390 396	2 594	53	7 752	207	6 591	355	1 161	150	133	200	199	165	169	+ 35	+ 30
Vienne	303 072	2 003	96	5 002	167	5 022	283	— 20	141	132	171	165	155	166	+ 16	— 1
Vienne (Haute-)	335 873	2 093	134	4 637	137	5 260	250	— 623	138	125	148	138	150	157	— 2	— 19
Vosges	377 980	2 775	177	6 735	291	6 228	507	507	149	147	181	178	152	165	+ 29	+ 13
Yonne	275 755	1 589	147	3 675	130	5 217	244	— 1 542	121	115	142	133	182	189	— 40	— 56
France entière	41 834 923	284 604	20 832	638 881	24 055	658 357	44 267	— 19 476	142	136	161	152	151	157	+ 10	— 5
1er trimestre	»	59 120	4 296	166 590	6 296	200 046	13 989	— 33 456	»	»	»	»	»	»	»	»
2e trimestre	»	78 641	5 548	164 668	6 172	164 145	11 655	523	»	»	»	»	»	»	»	»
3e trimestre	»	71 825	5 485	160 185	5 837	136 423	9 230	23 762	»	»	»	»	»	»	»	»
4e trimestre	»	75 018	5 503	147 438	5 750	157 743	9 393	— 10 305	»	»	»	»	»	»	»	»

Tableau II. — Population, mariages, naissances, décès, etc., par arrondissement, en 1934 et 1935.

(Nombres provisoires.)

DÉPARTEMENTS	ARRONDISSEMENTS	POPULATION (le 8 mars 1931).	MARIAGES		DIVORCES		NAISSANCES d'enfants déclarés vivants.		MORT-NÉS		DÉCÈS au total.	
			1934	1935	1934	1935	1934	1935	1934	1935	1934	1935
Ain	Belley	69 061	383	397	19	28	732	698	27	21	1 159	1 185
	Bourg	186 992	1 261	1 220	51	63	3 103	3 098	86	78	2 938	3 211
	Nantua	66 865	392	416	23	28	748	685	21	17	941	1 036
Aisne	Laon	151 754	961	961	69	89	2 994	2 840	107	98	2 278	2 188
	Saint-Quentin	119 249	878	843	66	105	2 062	1 936	84	68	1 740	1 803
	Soissons	126 709	943	866	85	85	2 346	2 238	99	70	2 055	2 101
	Vervins	91 656	679	593	65	67	1 729	1 692	59	56	1 302	1 341
Allier	Lapalisse	119 706	768	698	55	58	1 688	1 616	54	60	1 956	2 032
	Montluçon	132 445	813	783	53	34	1 500	1 515	64	54	2 135	2 272
	Moulins	121 773	800	734	33	41	1 758	1 718	56	60	2 158	2 273
Alpes (Basses-)	Barcelonnette	9 842	61	52	1	1	139	131	5	1	148	166
	Digne	40 375	258	242	9	8	451	477	21	16	650	652
	Forcalquier	37 676	191	219	8	14	451	458	24	16	618	616
Alpes (Hautes-)	Briançon	25 370	171	152	2	6	481	400	23	15	416	467
	Gap	62 196	370	391	14	12	994	903	39	44	965	981
Alpes-Maritimes	Grasse	161 282	1 052	963	91	93	1 949	1 770	78	80	1 981	2 175
	Nice	332 094	2 312	2 271	188	199	4 187	3 978	276	250	4 480	4 746
Ardèche	Largentière	64 240	423	391	9	7	841	748	30	32	996	1 188
	Privas	101 565	644	593	26	25	1 434	1 335	56	47	1 705	1 795
	Tournon	117 106	822	840	21	20	2 097	2 033	83	94	1 779	1 954
Ardennes	Mézières	222 214	1 653	1 574	140	108	4 197	3 906	140	148	3 216	3 398
	Rethel	38 017	270	267	23	18	743	715	23	21	610	618
	Vouziers	33 515	230	211	7	13	659	618	27	16	566	565
Ariège	Foix	101 951	608	554	28	30	1 224	1 182	46	64	1 662	1 668
	Saint-Girons	59 314	317	301	4	12	684	619	23	20	1 005	971
Aube	Bar-sur-Aube	32 612	210	218	21	19	587	566	19	17	520	624
	Nogent-sur-Seine	47 268	331	331	19	17	784	749	28	26	735	693
	Troyes	162 716	1 249	1 094	121	143	2 823	2 634	109	93	2 617	2 648
Aude	Carcassonne	136 736	838	846	30	55	2 062	1 971	92	66	2 092	2 177
	Limoux	53 460	320	294	17	9	605	562	16	24	837	837
	Narbonne	106 684	684	594	41	56	1 523	1 428	66	69	1 549	1 610
Aveyron	Millau	88 335	568	576	16	14	1 326	1 324	46	47	1 390	1 560
	Rodez	144 712	927	878	17	15	2 608	2 360	78	89	2 263	2 533
	Villefranche	90 735	564	565	20	25	1 339	1 271	56	58	1 423	1 386
Belfort	Belfort	99 403	782	681	53	54	1 782	1 684	67	71	1 236	1 396
Bouches-du-Rhône	Aix	145 153	911	961	53	62	2 152	2 026	100	97	2 178	2 293
	Arles	100 160	626	629	50	37	1 439	1 283	67	62	1 371	1 456
	Marseille	856 359	5 301	5 482	578	523	10 013	9 398	441	382	10 269	10 957
Calvados	Bayeux	53 647	361	337	23	30	1 218	1 114	24	33	972	1 044
	Caen	173 429	1 261	1 193	97	99	3 738	3 544	116	126	3 159	3 166
	Lisieux	118 686	928	827	91	112	2 401	2 171	59	54	1 958	2 038
	Vire	55 594	419	405	16	25	1 057	1 012	41	42	957	1 057
Cantal	Aurillac	76 842	491	450	21	17	1 417	1 300	48	38	1 270	1 287
	Mauriac	47 641	308	272	10	9	814	786	15	27	723	721
	Saint-Flour	69 022	402	375	14	14	1 116	1 063	20	37	1 031	1 019
Charente	Angoulême	179 060	1 230	1 114	64	71	3 059	2 814	109	128	2 998	3 270
	Cognac	77 246	467	437	39	39	1 201	1 182	34	27	1 224	1 219
	Confolens	54 183	371	348	11	12	906	879	27	17	779	896
Charente-Inférieure	Jonzac	61 915	396	306	16	22	950	922	29	32	976	1 081
	Rochefort	114 759	826	832	71	71	1 946	1 880	67	68	1 932	2 100
	La Rochelle	89 992	655	598	38	48	1 542	1 503	53	63	1 468	1 508
	Saintes	148 583	1 055	959	65	87	2 479	2 364	102	71	2 486	2 718
Cher	Bourges	203 985	1 324	1 306	77	78	2 734	2 688	114	101	3 421	3 531
	St-Amand-Mt-Rond	89 933	523	455	32	37	1 122	1 069	24	25	1 587	1 574
Corrèze	Brive	103 178	665	615	26	24	1 619	1 507	46	52	1 663	1 762
	Tulle	160 951	1 042	910	41	30	2 186	2 107	72	61	2 364	2 518
Corse	Ajaccio	77 101	340	379	24	21	1 037	915	52	41	890	876
	Bastia	114 727	497	522	19	31	1 296	1 378	43	56	1 170	1 402
	Corte	54 404	253	243	11	7	743	772	14	24	611	594
	Sartène	51 063	174	195	6	5	467	485	14	4	363	444

DÉPARTEMENTS	ARRONDISSEMENTS	POPULATION (le 8 mars 1931).	MARIAGES		DIVORCES		NAISSANCES d'enfants déclarés vivants.		MORT-NÉS		DÉCÈS au total.	
			1934	1935	1934	1935	1934	1935	1934	1935	1934	1935
Côte-d'Or	Beaune	84 087	470	473	32	22	1 216	1 146	35	24	1 424	1 488
	Dijon	174 677	1 162	1 168	83	89	2 972	2 908	91	86	2 846	2 910
	Montbard	75 036	419	417	21	17	1 104	1 039	35	30	1 313	1 384
Côtes-du-Nord	Dinan	121 866	936	883	16	7	2 311	2 266	80	75	2 252	2 197
	Guingamp	124 366	891	874	16	8	2 424	2 186	88	85	2 091	2 005
	Lannion	90 425	684	732	17	20	1 752	1 569	61	57	1 583	1 677
	Saint-Brieuc	202 874	1 554	1 465	37	27	3 865	3 663	146	127	3 767	3 626
Creuse	Aubusson	80 227	434	484	20	14	1 007	892	29	18	1 315	1 375
	Guéret	127 655	736	684	25	25	1 755	1 568	44	32	2 085	2 216
Dordogne	Bergerac	89 031	549	527	25	26	1 225	1 260	41	33	1 507	1 606
	Nontron	65 713	466	400	12	11	1 115	1 008	29	30	880	962
	Périgueux	156 586	1 102	989	53	62	2 544	2 411	100	87	2 637	2 799
	Sarlat	72 390	465	425	17	14	1 027	977	37	26	1 225	1 377
Doubs	Besançon	139 168	984	925	52	57	2 580	2 481	96	104	2 279	2 403
	Montbéliard	117 400	884	819	42	45	1 972	1 818	76	75	1 508	1 636
	Pontarlier	48 932	319	347	10	10	1 019	981	28	32	659	685
Drôme	Die	39 625	238	251	10	9	556	531	14	20	635	653
	Nyons	36 884	208	217	8	16	361	404	8	9	614	650
	Valence	190 571	1 301	1 233	71	74	2 819	2 730	110	119	3 111	3 199
Eure	Les Andelys	72 615	478	488	47	48	1 293	1 191	51	35	1 105	1 106
	Bernay	97 110	767	727	71	97	2 027	1 981	73	77	1 639	1 604
	Evreux	136 063	921	833	89	86	2 402	2 276	77	79	2 455	2 491
Eure-et-Loir	Chartres	131 370	935	855	59	52	2 451	2 289	65	67	2 105	2 299
	Châteaudun	64 013	444	398	14	25	1 223	1 190	31	36	997	1 007
	Dreux	59 407	394	341	46	35	985	897	40	34	911	942
Finistère	Brest	235 260	1 844	1 873	50	53	4 988	4 779	189	188	3 720	3 923
	Châteaulin	114 348	912	867	7	8	2 112	1 999	96	67	1 599	1 820
	Morlaix	132 544	1 067	972	12	13	2 357	2 286	87	105	2 030	2 153
	Quimper	262 143	2 061	1 872	27	18	4 978	4 808	178	151	3 719	3 884
Gard	Alès	137 117	830	817	43	30	1 652	1 509	70	90	1 897	1 962
	Nîmes	228 972	1 342	1 321	110	99	3 130	3 045	134	157	3 785	3 679
	Le Vigan	40 726	228	214	6	7	454	437	22	14	646	701
Garonne (Haute-)	Saint-Gaudens	86 936	470	477	16	18	1 022	1 030	26	53	1 464	1 536
	Toulouse	354 863	2 438	2 421	174	205	5 412	5 099	201	178	6 317	6 400
Gers	Auch	67 621	348	363	24	22	1 098	985	30	37	1 324	1 393
	Condom	78 189	441	417	17	17	996	1 004	33	39	1 280	1 255
	Mirande	47 324	253	273	9	12	568	550	10	11	797	873
Gironde	Blaye	50 607	306	254	22	28	709	652	20	16	724	864
	Bordeaux	604 969	4 170	3 897	392	338	8 184	7 871	314	298	9 782	10 016
	Langon	86 523	500	503	35	29	1 198	1 096	36	25	1 354	1 442
	Libourne	110 669	681	666	58	63	1 750	1 631	88	62	1 928	1 864
Hérault	Béziers	245 573	1 430	1 357	75	96	2 980	2 701	114	123	3 242	3 392
	Montpellier	269 246	1 628	1 664	107	97	3 684	3 533	143	157	3 954	4 132
Ille-et-Vilaine	Fougères	81 006	631	645	15	16	1 656	1 564	71	71	1 406	1 283
	Redon	74 875	557	514	4	3	1 400	1 273	39	51	1 524	1 381
	Rennes	285 245	2 288	2 159	89	74	5 908	5 459	202	214	5 257	4 983
	Saint-Malo	121 432	881	812	37	32	2 182	1 988	76	82	2 300	2 129
Indre	Le Blanc	47 903	311	288	9	12	710	674	25	23	778	809
	Châteauroux	145 517	994	848	44	58	2 252	2 240	68	79	2 524	2 578
	La Châtre	52 492	341	276	14	12	770	734	21	18	802	824
Indre-et-Loire	Chinon	68 624	463	427	32	40	1 175	1 135	24	35	1 131	1 185
	Tours	266 602	1 943	1 821	127	142	4 654	4 460	200	206	4 665	4 644
Isère	Grenoble	330 905	2 102	2 136	128	158	5 158	4 756	191	168	5 445	5 549
	La Tour-du-Pin	107 994	653	655	22	19	1 344	1 313	42	47	1 718	1 886
	Vienne	145 118	961	880	47	69	1 857	1 692	40	53	2 129	2 269
Jura	Dôle	62 664	387	439	23	17	899	915	32	42	926	1 078
	Lons-le-Saunier	120 832	746	754	28	29	1 962	1 893	74	70	2 048	2 225
	Saint-Claude	45 613	304	234	13	21	604	562	21	23	623	705
Landes	Dax	133 236	825	834	21	14	1 855	1 828	59	37	1 951	1 992
	Mont-de-Marsan	123 950	706	690	12	29	1 695	1 569	62	57	1 898	1 983
Loir-et-Cher	Blois	176 270	1 256	1 152	74	75	2 898	2 665	88	83	2 885	2 950
	Vendôme	65 322	488	451	33	24	1 204	1 194	41	22	1 071	1 096
Loire	Montbrison	123 587	800	809	30	24	1 884	1 827	52	44	1 935	2 105
	Roanne	145 886	890	865	65	74	2 184	2 065	83	65	2 559	2 742
	Saint-Etienne	395 349	2 611	2 425	192	248	5 599	5 293	305	293	5 851	6 132

DÉPARTEMENTS	ARRONDISSEMENTS	POPULATION (le 8 mars 1931).	MARIAGES		DIVORCES		NAISSANCES d'enfants déclarés vivants.		MORT-NÉS		DÉCÈS au total.	
			1934	1935	1934	1935	1934	1935	1934	1935	1934	1935
Loire (Haute-).	Brioude	58 748	322	343	7	9	747	777	29	25	1 069	1 158
	Le Puy	192 860	1 302	1 299	31	30	3 249	3 039	107	115	3 023	3 305
Loire-Infér.	Châteaubriant	103 838	703	732	10	15	1 934	1 747	42	45	1 858	1 766
	Nantes	357 687	2 711	2 570	206	194	6 121	5 705	245	247	6 819	6 563
	Saint-Nazaire	190 554	1 407	1 334	68	61	3 134	3 063	119	106	3 397	3 446
Loiret	Montargis	126 907	955	849	53	69	2 079	1 897	62	80	2 027	2 143
	Orléans	215 772	1 447	1 457	81	116	3 528	3 342	106	109	3 362	3 534
Lot	Cahors	63 845	339	359	12	11	848	802	46	56	1 385	1 255
	Figeac	57 046	336	303	5	7	763	739	17	17	1 034	1 083
	Gourdon	45 746	307	269	9	7	560	571	22	23	824	876
Lot-et-Gar.	Agen	95 951	622	593	45	42	1 448	1 411	59	68	1 761	1 784
	Marmande	85 431	509	516	33	26	1 257	1 211	41	43	1 508	1 542
	Villeneuve-sur-Lot	66 118	414	371	37	21	961	930	37	25	1 206	1 216
Lozère	Florac	21 525	138	137	1	3	274	244	11	10	285	360
	Mende	80 324	499	488	6	9	1 381	1 250	40	39	1 144	1 271
Maine-et-L.	Angers	197 373	1 368	1 251	94	85	3 342	3 061	121	104	3 745	3 728
	Cholet	109 041	680	657	22	16	2 114	1 945	66	55	1 824	1 830
	Saumur	114 592	787	692	61	31	2 099	1 930	66	58	2 039	2 151
	Segré	54 985	337	346	11	10	1 015	982	25	29	759	816
Manche	Avranches	119 274	835	825	17	30	2 458	2 402	94	90	2 279	2 234
	Cherbourg	133 199	1 123	1 012	62	56	2 989	2 822	92	84	2 342	2 322
	Coutances	92 713	714	638	16	18	2 029	1 924	80	59	1 709	1 680
	Saint-Lô	88 287	673	656	19	19	2 141	1 962	64	79	1 591	1 515
Marne	Châlons-sur-Marne	89 535	562	579	44	42	1 665	1 600	62	57	1 287	1 468
	Epernay	88 636	601	630	36	52	1 569	1 560	61	56	1 423	1 393
	Reims	192 817	1 441	1 393	123	126	3 642	3 313	148	121	2 867	2 955
	Vitry-le-François	41 168	329	293	11	21	789	770	24	19	657	728
Marne (Haute-).	Chaumont	129 941	923	817	59	51	2 427	2 297	84	62	2 219	2 345
	Langres	59 850	389	393	15	15	973	901	30	27	1 060	1 131
Mayenne	Laval	152 848	1 133	1 030	38	42	2 970	2 952	86	92	2 686	2 606
	Mayenne	101 631	772	713	9	19	2 173	2 015	68	50	1 703	1 785
Meurthe-et-Moselle.	Briey	168 726	1 046	983	37	43	3 430	3 113	150	142	1 687	1 714
	Lunéville	89 195	587	588	30	32	1 458	1 373	37	46	1 206	1 371
	Nancy	334 711	2 540	2 621	212	198	6 549	5 970	241	228	5 290	5 759
Meuse	Bar-le-Duc	64 215	411	430	34	22	1 148	1 159	31	33	1 092	1 118
	Commercy	54 046	336	319	17	17	956	933	28	17	870	928
	Verdun-sur-Meuse	97 558	671	604	17	29	1 820	1 833	57	54	1 534	1 5[illegible]3
Morbihan	Lorient	203 731	1 666	1 561	56	49	4 189	3 955	173	136	3 682	3 867
	Pontivy	151 130	1 091	983	13	12	3 440	3 163	154	141	2 479	2 408
	Vannes	182 667	1 327	1 271	14	17	3 977	3 571	138	150	3 724	3 482
Moselle	Boulay	50 843	335	361	3	6	819	851	15	23	518	587
	Château-Salins	33 254	224	248	6	6	521	514	12	15	516	514
	Forbach	113 361	837	857	23	25	2 116	2 023	84	93	1 158	1 232
	Metz-ville	178 767	650	675	32	60	2 187	1 887	78	56	1 238	1 225
	Metz-campagne	109 035	726	724	21	35	1 604	1 664	41	41	1 087	1 184
	Sarrebourg	56 789	440	407	9	7	1 067	1 044	29	25	764	849
	Sarreguemines	70 894	579	503	12	11	1 507	1 484	48	53	955	956
	Thionville-Est	71 323	509	453	12	12	1 338	1 188	28	44	828	821
	Thionville-Ouest	109 142	745	698	28	31	2 211	2 009	98	73	958	999
Nièvre	Château-Chinon	52 655	309	295	10	15	633	631	15	16	863	859
	Clamecy	56 480	331	295	11	15	685	671	14	17	1 032	1 076
	Nevers	146 060	904	856	54	47	2 154	2 021	84	67	2 576	2 691
Nord	Avesnes	217 049	1 683	1 517	158	177	3 655	3 546	111	141	2 952	3 099
	Cambrai	168 723	1 301	1 149	80	78	2 675	2 518	100	95	2 481	2 629
	Douai	197 078	1 565	1 443	99	79	3 744	3 426	148	126	2 349	2 484
	Dunkerque	257 682	2 045	1 991	140	116	5 352	5 000	189	171	3 569	3 804
	Lille	885 090	6 978	6 480	536	450	15 104	13 792	567	474	12 098	12 488
	Valenciennes	303 827	2 368	2 108	137	133	5 382	4 885	237	236	3 693	4 012
Oise	Beauvais	135 784	900	909	90	98	2 573	2 259	76	80	2 193	2 215
	Compiègne	128 386	931	809	75	71	2 432	2 286	86	73	2 173	2 398
	Senlis	143 262	995	1 038	96	106	2 619	2 400	78	85	1 997	2 091
Orne	Alençon	162 091	1 061	1 004	71	75	3 261	2 939	94	98	2 786	3 037
	Argentan	111 626	703	695	45	49	2 163	1 968	75	67	2 012	2 099
Pas-de-Calais.	Arras	248 344	1 851	1 795	133	75	4 704	4 091	144	149	3 373	3 500
	Béthune	541 695	4 420	3 928	185	209	12 054	10 867	548	533	6 321	6 266
	Boulogne	222 650	1 972	1 827	158	182	4 666	4 516	182	180	3 101	3 352
	Montreuil	84 940	717	632	32	32	1 740	1 725	51	46	1 274	1 290
	Saint-Omer	107 562	864	864	32	17	2 373	2 180	68	56	1 592	1 678

DÉPARTEMENTS	ARRONDISSEMENTS	POPULATION (le 8 mars 1931).	MARIAGES		DIVORCES		NAISSANCES d'enfants déclarés vivants.		MORT-NÉS		DÉCÈS au total.	
			1934	1935	1934	1935	1934	1935	1934	1935	1934	1935
Puy-de-Dôme....	Clermont-Ferrand...	208 581	1 273	1 113	69	79	2 993	2 828	157	156	3 412	3 464
	Issoire..............	66 826	388	394	18	19	968	893	27	28	1 175	1 197
	Riom................	111 301	584	618	21	33	1 343	1 339	32	27	1 829	2 026
	Thiers..............	113 882	752	713	33	27	1 527	1 370	52	35	1 965	2 061
Pyrénées (Basses-).	Bayonne............	178 098	1 136	1 112	58	42	3 030	2 872	102	111	2 623	2 488
	Oloron..............	83 575	511	498	6	10	1 438	1 272	29	30	1 199	1 177
	Pau.................	161 046	1 042	973	31	26	2 376	2 205	72	105	2 536	2 696
Pyrénées (Hautes-).	Bagnères-de-Bigorre.	88 121	497	461	17	15	1 251	1 236	43	39	1 518	1 443
	Tarbes..............	101 872	618	637	18	22	1 531	1 465	63	60	1 823	1 865
Pyrénées-Orient...	Céret...............	46 675	348	325	22	16	556	477	14	18	611	738
	Perpignan...........	154 030	1 050	1 007	84	73	1 926	1 928	88	85	2 096	2 128
	Prades..............	37 942	251	255	16	13	404	400	12	5	495	521
Rhin (Bas-)..	Erstein.............	66 895	573	491	7	13	820	798	18	16	806	861
	Haguenau............	80 710	625	603	17	26	1 748	1 756	51	43	1 060	1 208
	Molsheim............	62 249	469	448	15	5	907	798	19	18	783	949
	Saverne.............	79 458	599	522	17	14	1 311	1 173	25	27	1 048	1 188
	Sélestat............	60 555	443	416	14	14	1 007	986	38	25	810	943
	Strasbourg-ville.....	181 465	1 846	1 744	159	169	4 812	4 633	109	135	2 869	2 988
	Strasbourg-camp....	102 842	898	757	26	26	1 076	1 008	23	20	1 234	1 267
	Wissembourg........	54 068	432	396	5	5	956	885	24	16	698	745
Rhin (Haut-).	Altkirch............	47 482	356	360	8	13	871	833	20	14	586	592
	Colmar..............	95 441	710	695	39	49	1 981	1 863	78	76	1 384	1 576
	Guebwiller..........	61 666	424	405	14	22	887	774	32	31	860	879
	Mulhouse............	199 703	1 547	1 400	141	148	3 153	2 746	124	105	2 553	2 666
	Ribeauvillé.........	49 958	351	304	11	16	617	556	26	14	692	745
	Thann...............	62 476	427	443	21	17	1 071	946	35	34	683	787
Rhône.......	Lyon................	910 740	5 620	5 493	637	690	12 240	11 507	445	388	12 604	12 878
	Villefranche........	135 288	876	844	55	37	1 865	1 807	61	65	2 296	2 434
Saône (Haute-).	Lure................	101 886	747	710	37	30	1 718	1 666	65	74	1 613	1 728
	Vesoul..............	117 371	739	772	36	36	1 838	1 816	62	43	1 864	2 252
Saône-et-Loire..	Autun...............	109 785	745	654	48	28	1 545	1 492	68	65	1 582	1 711
	Chalon-sur-Saône...	208 333	1 390	1 335	90	73	3 267	2 970	111	93	3 006	3 227
	Charolles...........	114 350	660	655	17	24	1 694	1 592	61	54	1 860	1 860
	Mâcon...............	106 273	721	658	38	51	1 750	1 696	66	72	1 862	2 121
Sarthe.......	La Flèche...........	77 463	565	473	33	38	1 477	1 415	53	45	1 264	1 244
	Mamers..............	78 556	587	557	30	22	1 673	1 623	52	32	1 299	1 331
	Le Mans.............	228 600	1 789	1 710	125	106	4 626	4 552	212	167	3 844	4 205
Savoie.......	Albertville.........	66 082	392	389	9	18	1 249	1 216	40	37	1 035	1 235
	Chambéry............	123 459	722	778	36	40	1 932	1 793	63	57	2 099	2 473
	St-J.-de-Maurienne..	46 003	268	249	2	4	777	764	24	19	666	673
Savoie (Haute-).	Annecy..............	103 949	689	664	26	25	1 835	1 965	55	83	1 637	2 023
	Bonneville..........	77 742	476	473	18	14	1 258	1 177	47	40	1 269	1 533
	Thonon-les-Bains....	71 103	478	439	28	18	1 137	1 033	50	44	1 053	1 131
Seine........	Paris...............	2 891 020	26 745	25 908	3 357	3 431	49 912	45 394	2 898	2 351	43 079	42 019
	Saint-Denis.........	1 169 697	9 408	9 174	924	975	11 503	12 034	517	567	11 642	12 533
	Sceaux..............	873 138	6 562	6 497	664	704	6 766	6 181	312	233	10 274	10 556
Seine-Inférieure..	Dieppe..............	194 134	1 552	1 481	134	151	4 372	4 279	160	114	2 833	3 045
	Le Havre............	322 199	2 742	2 597	298	249	6 104	5 699	247	236	4 755	4 959
	Rouen...............	388 945	3 243	3 024	349	365	7 538	7 061	321	283	6 252	6 846
Seine-et-Marne...	Meaux...............	158 911	1 168	1 043	77	93	2 575	2 311	79	71	2 453	2 559
	Melun...............	171 667	1 188	1 077	101	107	2 524	2 289	88	82	2 736	2 779
	Provins.............	78 530	462	519	42	54	1 277	1 236	39	31	1 209	1 207
Seine-et-Oise....	Corbeil.............	267 905	1 803	1 757	142	152	3 453	3 314	127	116	4 368	4 462
	Pontoise............	398 334	2 645	2 537	194	209	5 108	4 758	201	223	5 323	5 571
	Rambouillet.........	105 373	682	627	44	59	1 478	1 409	49	48	1 649	1 706
	Versailles..........	594 004	4 133	4 043	384	396	8 035	7 769	297	296	8 309	8 368
Sèvres (Deux-).	Niort...............	157 429	1 107	1 047	34	43	2 735	2 675	96	83	2 574	2 768
	Parthenay...........	151 052	1 136	1 031	19	32	3 065	2 971	71	85	2 164	2 231
Somme......	Abbeville...........	120 223	948	821	71	71	2 363	2 327	70	70	1 929	1 967
	Amiens..............	222 719	1 603	1 507	182	179	3 643	3 470	143	137	3 715	3 945
	Montdidier..........	47 761	307	288	21	25	919	845	22	26	667	712
	Péronne.............	75 923	515	425	37	55	1 554	1 498	60	45	1 054	1 108
Tarn........	Albi................	146 978	877	778	46	50	2 120	1 993	96	97	2 349	2 412
	Castres.............	156 016	962	844	23	42	2 224	2 081	74	59	2 394	2 513
Tarn-et-Garonne..	Castelsarrasin......	64 589	312	347	17	25	939	834	41	22	1 120	1 140
	Montauban...........	99 670	607	577	33	42	1 625	1 471	60	58	1 884	1 994

DÉPARTEMENTS	ARRONDISSEMENTS	POPULATION (le 8 mars 1931).	MARIAGES		DIVORCES		NAISSANCES d'enfants déclarés vivants.		MORT-NÉS		DÉCÈS au total.	
			1934	1935	1934	1935	1934	1935	1934	1935	1934	1935
Var	Draguignan	112 562	603	577	47	54	1 429	1 197	53	51	1 730	1 859
	Toulon	264 542	1 984	1 991	155	161	3 840	3 788	145	165	3 860	4 084
Vaucluse	Avignon	130 070	916	877	64	74	2 120	2 088	119	99	2 371	2 411
	Carpentras	57 476	416	391	19	28	834	814	46	42	974	1 012
	Cavaillon	54 143	348	330	28	23	776	746	48	27	897	901
Vendée	Fontenay-le-Comte	118 142	821	704	11	16	2 239	2 217	72	68	1 873	2 036
	La Roche-sur-Yon	145 985	1 087	952	19	12	3 056	3 029	102	79	2 593	2 597
	Les Sables-d'Olonne	126 095	1 014	938	23	25	2 495	2 506	62	60	1 970	1 958
Vienne	Châtellerault	90 142	644	538	32	34	1 557	1 509	50	56	1 474	1 540
	Montmorillon	97 450	761	694	13	15	1 651	1 591	46	30	1 349	1 507
	Poitiers	115 480	734	771	35	47	1 971	1 902	75	81	1 885	1 975
Vienne (Haute-)	Bellac	63 497	432	392	16	20	963	970	27	24	953	1 048
	Limoges	226 005	1 514	1 389	88	97	3 170	2 937	101	89	3 463	3 569
	Rochechouart	46 371	371	312	11	17	827	730	28	24	629	643
Vosges	Epinal	221 653	1 636	1 625	96	99	4 104	4 073	160	176	3 264	3 598
	Neufchâteau	58 039	381	378	17	23	1 032	1 043	34	38	990	1 040
	Saint-Dié	98 288	802	772	65	55	1 712	1 619	70	77	1 486	1 590
Yonne	Auxerre	144 640	876	829	79	86	2 143	1 968	66	68	2 649	2 800
	Avallon	59 023	327	309	29	19	752	735	26	27	1 018	1 033
	Sens	72 092	461	451	48	42	1 0[illegible]7	972	32	35	1 359	1 384
France entière (90 départements)		41 834 923	298 192	284 604	20 273	20 832	677 365	638 881	25 722	24 055	634 525	658 357

LIVRES REÇUS (1)

La doctrine mariale de saint Bernard, par A. Raugel, Marianiste. — Un vol. 19 × 12 cm. de 216 pages. Prix, 10 francs. Editions Spes, Paris.

Notions sommaires sur l'Action catholique. Qu'est-ce que l'Action catholique ? Comment est-elle organisée. Quel est son esprit ? par S. Exc. Mgr. Richaud, évêque titulaire d'Irénopolis. — Un vol. 19 × 12 cm. de 72 pages. Prix, 3 francs. Editions Spes, Paris.

L'Eglise est-elle pour ou contre la guerre ? par le R. P. Sauvage. — Un vol. 23 × 14 cm. de 80 pages. Prix, 3 francs. Editions Spes, Paris.

Prière et musique, par le R. P. A. D. Sertillanges, O. P. Un vol. 17 × 11 cm. de 96 pages. Prix, 4 francs. Editions Spes, Paris.

Breve codice morale dell'infermiera, a cura dell' « Unione infermiere cattoliche », par le R. P. Michele Fischer et Celestino Milanese. — Un vol. 19 × 12 cm. de 145 pages. Prix, 3 lires. Istituto di Propaganda libraria, Milan. 1936.

Le mobilier cultuel sous la séparation de l'Eglise et de l'Etat, par l'abbé Léon Lacour. Préface de M. Joseph Delpech. — Un vol. 25 × 17 cm. de 154 pages. Librairie du « Recueil *Sirey* », Paris. 1936.

L'emploi des loisirs ouvriers et l'éducation populaire, par Fr. Bloch-Lainé. Préface de M. Roger Picard. — Un vol. 25 × 17 cm. de 300 pages. Prix, 25 francs. Librairie du « Recueil *Sirey* », Paris. 1936.

L'empire des sans-Dieu, roman de mœurs soviétiques, par Pierre Croidys. — Un vol. 20 × 15 cm. de 190 pages. Prix, 5 francs. Tome III de la collection « Le ruban bleu ». Bonne Presse, Paris. 1936.

L'Apparition de la bienheureuse Vierge Marie au village de Pontmain, le soir du 17 janvier 1871, par Victor Marmoiton, S. J., illustrations d'Yvonne Soutra. — Un vol. 19 × 19 cm. de 40 pages. Prix, 3 fr. 50 ; franco, 3 fr. 75. Apostolat de la Prière, Toulouse.

(1) Cette liste contient l'énumération des ouvrages qui ont été envoyés à la rédaction par les auteurs ou les éditeurs et dont l'annonce ne comporte aucun jugement ni approbation de notre part.

L'Evangile du Sacré-Cœur : VI. *Bethsaïde*. Neuf méditations sur la vocation des douze Apôtres, par Charles Parra, S. J. — Un vol. 15 × 10 cm. de 164 pages. Prix, 3 fr. 50 ; franco, 4 francs. Apostolat de la Prière, Toulouse.

Guerre et service militaire devant la morale catholique, par l'abbé Jacques Leclercq. — Un vol. 25 × 16 cm. de 81 pages. Editions de la *Cité chrétienne*, Bruxelles.

Le chemin du Golgotha. Les confesseurs de la foi en Russie soviétique. — Une brochure 24 × 15 cm. de 28 pages. Editions du Bureau de la Commission internationale « Pro Deo », Genève.

La Vierge Marie dans le poème de Dante, par le cardinal Alexis-Henri M. Lépicier, O. S. M. — Un vol. 24 × 16 cm. de 85 pages. Imprimerie Augustinienne, Rome.

La vie et la joie au catéchisme, par F. Derkenne, jardinière d'enfants, licenciée ès-lettres-philosophie. — Un vol. 24 × 16 cm. de 250 pages. Prix, 15 francs. J. de Gigord, Paris.

Ligues et groupements de l'extrême-droite à l'extrême-gauche, par Raymond Millet et Simon Arbellot. — Un vol. 24 × 16 cm. de 87 pages. Prix, 6 francs. Edition du *Temps*, Paris IXe.

Saint François a quitté le paradis, par Abel Moreau, illustrations de Frans Van Immerseel. — Un vol. 25 × 16 cm. de 172 pages, avec couverture en couleurs et illustrations. Prix, édition ordinaire, 5 fr. 50 ; édition de luxe, 15 francs. Librairie de l'œuvre de Saint-Charles à Bruges, éditeur. Dépositaire pour la France : Desclée de Brouwer, Paris.

Por qué Creo en Dios, par Natalio de Anta y de Asis, doctor en filosofia. — Un vol. 18 × 12 cm. de 63 pages. Prix : une peseta. Libreria religiosa Hernandez, Madrid.

Dos lecciones sobre bibliografia y bibliotecas, par el profesor de bibliografia en el Seminario pontifico de Tarragona. — Une brochure 16 × 12 cm. de 36 pages. Biblioteca « Antonio Agustin », Tarragona.

Le Berry, par Jacques des Gachons. — Un vol. 16 1/2 × 23 de 192 pages, couverture, aquarelle d'André des Gachons, 218 héliogravures. Collection « Les beaux pays ». B. Arthaud, Grenoble.

Ecoute, ma fille, par Paul Claudel. — Un vol. 18 1/2 × 11 cm. de 126 pages, sous couverture illustrée. Prix, 3 francs. Gallimard, Paris.

Tableau III. — Mariages, naissances vivantes et décès en divers pays depuis 1913. (Nombres en milliers.)

ANNÉES	Angleterre et Galles.	Écosse.	Irlande.	Danemark.	Norvège.	Suède.	Finlande.	Pologne.	Tchécoslovaquie.	Autriche (a).	Hongrie (b).	Suisse.	Allemagne (c).	Pays-Bas.	Belgique.	France (d).	Espagne.	Portugal.	Italie.	Roumanie.	Japon.	Australie.	Nouvelle-Zélande.
1° MARIAGES																							
1913...	287	34	22	20	15	33	19	»	»	48	69	27	500	48	61	312	138	40	264	67	431	42	9
1914...	294	35	24	20	16	33	18	»	»	49	58	22	451	42	41	205	134	42	252	65	453	43	9
1915...	361	36	24	19	16	33	18	»	»	29	27	20	274	43	25	86	128	38	186	56	445	45	10
1916...	280	31	22	21	17	35	19	»	»	28	29	22	274	47	30	125	137	37	106	»	434	40	8
1917...	259	30	21	21	18	36	20	»	»	30	35	23	308	49	33	180	142	34	97	»	448	34	6
1918...	287	35	23	23	20	39	15	»	»	41	59	26	353	50	44	202	141	31	106	57	501	33	6
1919...	369	44	27	25	15	40	19	335	185	80	161	31	844	58	97	553	167	49	332	73	480	41	10
1920...	380	47	27	27	18	43	24	284	179	86	104	35	872	65	107	623	175	53	509	(e) 206	546	52	12
1921...	321	39	23	27	18	40	24	317	165	81	93	33	720	64	88	456	165	51	426	198	519	47	11
1922...	300	34	23	26	17	37	24	319	142	74	88	30	682	61	83	385	163	50	351	170	516	45	10
1923...	292	35	24	27	17	38	24	287	130	57	79	30	581	57	80	355	157	49	(e) 321	165	513	45	10
1924...	296	32	22	26	17	37	22	269	127	53	75	29	440	56	80	355	158	46	307	154	513	46	10
1925...	296	32	22	26	16	37	22	239	131	51	74	28	483	55	75	353	159	46	296	154	521	47	10
1926...	280	31	21	26	16	38	23	257	131	48	77	28	483	55	73	345	162	47	296	160	503	48	11
1927...	308	33	21	26	16	39	24	258	130	49	77	29	538	57	72	336	159	42	303	172	488	49	10
1928...	303	33	21	27	17	41	26	295	137	49	80	30	587	59	71	339	171	45	285	159	500	49	11
1929...	313	33	21	28	18	42	25	299	139	51	79	31	590	61	72	334	168	45	288	159	497	48	11
1930...	315	33	21	29	18	44	25	296	137	52	78	32	562	63	72	342	174	48	303	167	507	43	11
1931...	312	33	21	29	18	43	24	271	130	50	76	32	515	59	66	327	175	45	276	167	497	39	10
1932...	307	33	20	28	18	42	23	269	128	45	71	32	510	56	62	315	159	45	268	175	515	44	10
1933...	318	34	22	32	18	43	24	274	125	44	73	32	639	59	65	316	148	46	290	155	486	47	11
1934...	342	37	22	35	19	48	28	277	118	44	79	32	739	61	63	298	146	48	313	174	513	51	11
1935...	348	38	23	»	20	»	»	280	»	46	75	30	651	61	»	285	»	49	284	»	»	»	»
2° ENFANTS NÉS VIVANTS																							
1913...	882	121	100	72	61	130	87	»	»	163	264	90	1 794	174	170	790	618	200	1 122	310	1 757	136	28
1914...	879	124	99	73	62	129	88	»	»	162	271	87	1 776	177	156	753	608	194	1 114	327	1 808	138	28
1915...	815	114	96	70	59	123	83	»	»	126	188	76	1 354	167	124	480	615	196	1 109	320	1 799	135	28
1916...	786	110	91	72	61	122	80	»	»	98	135	74	1 008	173	99	382	599	193	882	»	1 805	131	29
1917...	668	97	86	70	65	121	81	»	»	92	130	72	912	173	87	410	602	190	691	»	1 812	130	28
1918...	663	99	87	73	64	118	79	»	»	93	127	73	927	168	85	470	613	181	640	103	1 792	126	26
1919...	692	106	89	69	59	115	64	807	303	119	217	72	1 261	164	123	504	585	168	771	286	1 779	122	24
1920...	958	137	100	78	69	139	85	861	363	147	249	81	1 545	193	164	834	622	203	1 158	(e) 539	2 026	136	30
1921...	849	123	91	79	65	128	82	890	399	151	255	81	1 522	190	163	812	649	197	1 118	620	1 991	136	29
1922...	780	115	88	74	63	117	80	983	388	151	249	76	1 404	182	154	760	656	204	1 127	614	1 969	137	29
1923...	758	112	92	75	62	113	82	1 015	380	147	239	76	1 297	186	155	761	663	207	1 108	609	2 043	135	28
1924...	730	107	92	74	58	109	78	1 000	363	142	221	74	1 271	182	153	754	653	207	(e) 1 124	623	1 999	135	28
1925...	710	104	90	72	54	106	78	1 037	356	136	235	73	1 292	179	154	770	645	208	1 108	606	2 086	136	28
1926...	695	102	89	71	54	102	77	989	352	127	229	72	1 228	177	150	767	663	215	1 095	608	2 104	133	28
1927...	654	97	87	68	50	98	76	959	336	119	219	70	1 162	175	145	744	636	199	1 094	603	2 061	134	28
1928...	660	97	85	69	50	98	78	991	337	117	225	70	1 183	179	147	749	666	211	1 072	624	2 136	134	27
1929...	644	93	84	65	48	93	76	994	326	112	215	69	1 147	177	146	730	654	201	1 038	601	2 077	129	27
1930...	649	95	84	66	48	94	75	1 023	334	112	220	70	1 127	182	151	750	661	203	1 093	626	2 085	128	27
1931...	633	92	83	64	46	91	72	965	318	107	207	68	1 032	177	149	734	649	204	1 026	607	2 103	119	27
1932...	614	91	81	65	45	90	69	935	313	103	206	69	978	179	145	722	671	208	991	662	2 183	111	25
1933...	580	87	82	63	42	85	65	869	288	96	194	68	971	171	136	679	668	204	996	598	2 121	111	24
1934...	598	89	83	65	42	85	68	882	281	91	194	67	1 197	172	133	677	637	203	993	612	2 044	109	24
1935...	599	88	83	»	42	»	»	877	»	89	185	66	1 261	170	»	639	»	204	989	»	»	»	24
3° DÉCÉDÉS																							
1913...	505	73	75	35	32	77	52	»	»	124	174	55	976	76	108	731	449	125	664	192	1 027	52	10
1914...	517	74	71	36	33	78	51	»	»	125	177	54	1 023	78	109	770	450	118	643	183	1 102	52	10
1915...	562	82	76	37	33	83	52	»	»	144	189	52	993	80	101	745	452	123	741	194	1 094	53	10
1916...	508	71	71	39	34	78	55	»	»	139	160	51	936	84	101	695	442	129	722	»	1 188	54	11
1917...	499	69	73	39	34	77	59	»	»	150	164	53	1 055	87	125	710	466	135	682	»	1 200	48	11
1918...	612	78	79	39	43	104	95	»	»	173	207	75	1 227	115	157	865	696	253	1 166	297	1 493	50	16
1919...	504	75	79	40	36	84	63	697	248	131	157	55	978	90	114	737	483	154	676	262	1 282	66	11
1920...	466	68	67	40	34	78	53	721	257	123	170	56	904	82	103	671	494	143	682	(e) 415	1 422	56	12
1921...	459	66	64	36	31	74	47	568	242	110	170	50	840	77	103	693	455	126	642	372	1 289	54	11
1922...	487	73	64	39	32	76	49	555	240	113	173	50	881	80	107	688	441	126	660	376	1 287	51	11
1923...	444	63	61	38	32	68	48	494	209	100	159	46	858	74	100	666	450	142	626	372	1 332	56	12
1924...	473	70	66	38	31	72	53	519	216	98	168	49	759	71	100	679	430	126	(e) 663	383	1 255	55	11
1925...	473	66	63	37	30	74	47	492	216	95	142	48	745	72	102	708	432	117	670	362	1 211	55	11
1926...	454	64	61	38	30	74	48	533	223	99	140	46	734	73	105	713	421	128	680	373	1 161	57	12
1927...	485	66	62	40	31	77	52	526	231	99	151	49	757	78	107	676	420	123	640	393	1 214	58	12
1928...	460	65	60	39	30	73	49	504	219	96	146	48	740	74	106	674	413	124	646	352	1 237	59	12
1929...	532	71	63	39	32	75	54	519	226	97	153	50	806	83	121	739	407	119	667	378	1 261	61	12
1930...	455	64	59	38	30	72	48	488	208	91	134	47	711	72	107	649	394	116	577	347	1 171	55	12
1931...	492	64	61	41	31	77	49	494	212	94	145	49	726	77	108	679	409	115	609	380	1 241	57	12
1932...	484	66	61	40	30	71	47	487	210	94	157	50	700	73	108	660	389	119	611	399	1 175	57	12
1933...	496	65	59	38	29	70	48	466	205	89	130	47	738	72	108	660	395	121	574	348	1 194	59	12
1934...	477	64	57	38	28	70	46	480	199	86	129	47	725	70	101	635	388	119	563	391	1 235	62	13
1935...	477	65	60	»	29	»	»	471	»	92	136	50	792	74	»	658	»	123	588	»	»	»	12

(a) Frontières actuelles, y compris le Burgenland depuis 1919.
(b) Nouveau territoire.
(c) Non compris l'Alsace et la Lorraine; depuis 1919, frontières actuelles, non compris le territoire de la Sarre de 1921 à 1932.
(d) 90 départements, y compris l'Alsace et la Lorraine.
(e) Dans les nouvelles frontières.

Tableau IV. — Proportion pour 10 000 habitants des nouveaux mariés, des enfants nés vivants et des décès en divers pays depuis 1913.

ANNÉES	Angleterre et Galles.	Écosse.	Irlande.	Danemark	Norvège.	Suède.	Finlande.	Pologne.	Tchécoslovaquie.	Autriche (a).	Hongrie (b).	Suisse.	Allemagne (c).	Pays-Bas.	Belgique.	France (d).	Espagne.	Portugal.	Italie.	Roumanie.	Japon.	Australie.	Nouvelle-Zélande.
1° NOUVEAUX MARIÉS																							
1913.....	157	143	102	144	124	119	118	»	»	140	182	138	154	155	160	150	136	132	149	183	162	173	165
1914.....	159	148	108	138	127	116	114	»	»	144	146	114	137	136	107	98	130	137	141	168	168	175	170
1915.....	194	152	111	130	128	116	108	»	»	90	68	100	84	133	66	42	124	125	102	143	164	181	182
1916.....	149	130	102	144	137	123	116	»	»	88	72	114	84	144	80	62	132	118	58	»	157	163	149
1917.....	138	126	96	140	142	123	120	»	»	96	88	118	94	144	86	91	136	109	54	»	160	136	117
1918.....	153	142	103	152	155	133	90	»	»	132	152	132	108	148	116	104	134	99	60	176	180	132	113
1919.....	197	180	122	164	118	138	114	254	274	250	408	158	268	172	256	286	162	154	185	200	172	156	168
1920.....	202	192	120	176	140	146	142	212	263	266	262	180	290	191	288	319	169	176	280	258	195	192	206
1921.....	169	161	107	162	135	133	140	234	242	250	232	168	238	184	236	232	155	169	230	252	183	172	174
1922.....	157	140	108	158	127	123	138	231	205	228	216	154	222	174	220	195	152	164	192	213	179	161	153
1923.....	152	144	110	160	124	126	136	204	187	172	192	152	189	160	210	178	146	160	174	204	175	157	158
1924.....	153	132	105	156	121	125	126	187	180	160	182	146	142	156	208	176	146	149	158	187	174	158	158
1925.....	152	133	102	150	118	123	126	163	185	154	179	144	155	148	192	174	144	145	152	184	175	158	157
1926.....	143	128	98	150	116	126	128	172	184	144	183	142	154	148	184	169	146	147	150	189	166	158	158
1927.....	157	133	98	152	114	128	136	171	181	146	182	144	170	150	181	164	144	130	152	201	159	159	152
1928.....	154	134	100	156	120	133	142	192	189	148	186	150	185	154	179	165	152	140	142	183	161	155	152
1929.....	158	136	100	158	128	137	138	193	191	154	182	156	184	158	178	162	150	136	142	181	158	149	156
1930.....	158	138	106	164	129	143	136	188	186	154	180	158	176	160	176	164	152	144	148	187	157	154	155
1931.....	156	134	98	162	125	140	130	170	176	148	176	158	160	150	163	156	148	134	134	184	152	120	136
1932.....	153	136	96	156	124	135	124	166	172	135	163	156	157	138	151	151	133	135	128	190	155	133	136
1933.....	158	140	100	176	126	140	131	167	167	130	166	155	193	144	158	151	123	134	138	166	145	141	143
1934.....	169	150	104	190	134	155	146	167	159	130	178	156	224	145	152	142	120	138	147	185	150	154	152
1935.....	171	154	107	»	142	»	»	167	»	135	168	147	195	144	»	136	»	140	132	»	»	»	»
2° ENFANTS NÉS VIVANTS																							
1913.....	241	255	228	256	249	232	271	»	»	241	338	231	276	281	224	190	304	330	317	421	333	282	261
1914.....	238	261	226	256	250	229	269	»	»	233	342	225	270	282	204	181	298	319	311	421	338	279	260
1915.....	219	239	220	242	235	216	254	»	»	184	236	195	205	262	165	118	298	319	305	405	330	271	253
1916.....	209	229	209	243	242	211	240	»	»	147	170	187	153	265	129	95	290	311	240	»	327	266	259
1917.....	178	203	197	237	253	208	243	»	»	139	165	182	139	260	113	104	288	305	195	»	323	263	257
1918.....	177	205	199	241	246	203	238	»	»	141	163	184	143	248	113	121	294	288	181	158	322	250	234
1919.....	185	220	200	226	227	196	192	305	224	185	276	184	200	242	163	130	283	264	214	395	316	235	215
1920.....	255	281	222	254	261	236	253	322	268	227	314	209	258	281	221	214	300	321	318	337	362	255	254
1921.....	224	252	208	240	242	215	243	328	292	232	318	208	251	274	218	207	304	325	303	395	351	250	233
1922.....	204	235	206	222	233	196	234	356	282	231	308	197	230	259	204	193	305	334	307	384	342	247	232
1923.....	197	228	215	223	228	189	237	360	273	224	292	194	210	260	204	191	306	336	300	376	349	238	219
1924.....	188	219	216	218	213	181	224	348	258	216	268	189	205	251	199	187	300	332	290	379	338	232	216
1925.....	183	213	212	210	197	175	223	353	251	205	283	185	207	242	198	190	294	331	283	363	349	229	212
1926.....	178	209	211	205	196	170	217	331	246	191	273	183	195	238	190	188	300	336	277	359	348	220	211
1927.....	166	198	206	196	181	161	212	316	233	178	257	175	184	231	183	182	285	311	274	352	336	217	203
1928.....	167	198	203	196	179	160	215	323	233	175	264	174	186	233	184	183	297	326	266	359	344	213	196
1929.....	163	190	200	186	173	152	210	320	224	167	251	171	179	228	181	177	289	307	256	341	330	203	190
1930. ...	163	193	201	187	170	154	206	325	227	168	254	172	175	231	186	180	288	306	267	350	324	199	188
1931.....	158	190	197	180	163	148	195	302	215	159	237	167	160	222	182	175	274	304	249	334	322	182	184
1932.....	153	186	192	180	160	145	187	288	210	152	234	167	151	220	176	173	282	308	238	359	329	169	171
1933.....	144	176	192	173	148	137	174	265	192	143	220	164	147	208	165	162	277	299	237	320	315	168	166
1934.....	148	180	194	178	148	137	181	265	187	135	219	162	180	207	160	161	262	294	234	324	300	164	165
1935.....	147	178	192	»	146	»	»	261	»	132	208	160	189	202	»	152	»	292	231	»	»	»	162
3° DÉCÉDÉS																							
1913.....	138	155	171	125	131	137	161	»	»	184	223	143	150	123	146	175	221	206	188	261	195	107	95
1914.....	140	155	163	125	133	138	156	»	»	181	223	138	155	124	141	185	220	194	179	235	206	105	93
1915.....	157	171	176	128	132	147	159	»	»	213	238	133	151	125	134	183	221	199	204	245	202	106	91
1916.....	144	146	165	134	136	136	165	»	»	209	201	129	142	129	131	173	213	208	197	»	215	110	96
1917.....	144	143	166	132	134	134	176	»	»	229	206	132	161	131	163	180	223	215	192	»	214	97	96
1918.....	176	160	180	130	168	179	285	»	»	264	264	190	189	171	208	223	331	402	330	457	268	100	148
1919.....	137	154	176	130	138	144	189	264	183	204	200	140	155	132	150	190	233	242	188	361	228	127	95
1920.....	124	140	148	129	128	133	159	263	190	190	214	144	151	119	138	172	238	237	188	259	254	105	103
1921.....	121	136	147	111	115	124	140	210	177	170	212	127	136	111	138	177	213	208	174	237	227	99	87
1922.....	128	149	150	119	121	128	144	201	174	174	214	130	144	114	141	175	205	206	180	235	223	92	88
1923.....	116	129	143	113	116	114	138	175	150	152	195	118	139	99	132	167	208	230	170	230	228	99	90
1924.....	122	144	154	113	113	120	153	181	154	149	203	126	123	98	130	169	198	203	171	233	212	95	83
1925.....	122	134	150	108	111	117	135	168	152	143	171	122	119	98	131	174	197	187	171	217	203	92	83
1926.....	116	130	143	110	108	118	134	178	156	149	166	118	117	98	133	174	190	202	172	220	192	94	87
1927.....	123	135	147	116	112	127	145	173	160	149	177	124	120	102	135	165	188	192	161	229	198	95	85
1928.....	117	133	142	110	109	120	135	164	151	144	172	120	116	96	132	164	184	191	161	202	199	95	85
1929.....	134	145	150	112	115	122	150	167	155	145	178	125	126	107	150	179	180	181	165	214	200	96	88
1930.....	114	132	141	108	106	117	132	155	141	135	155	116	111	91	132	156	173	176	141	194	182	86	86
1931.....	123	133	145	114	109	125	133	155	144	140	166	121	112	96	132	162	176	172	148	207	190	87	83
1932.....	120	135	144	110	106	116	126	150	141	139	179	121	108	90	132	158	163	176	147	217	177	87	80
1933.....	123	132	138	106	102	112	129	142	137	132	147	114	112	88	131	158	164	177	137	187	178	89	80
1934.....	118	129	132	104	98	112	124	144	132	127	145	113	109	84	122	151	159	172	133	207	181	93	85
1935.....	117	132	139	»	102	»	»	140	»	136	152	121	118	87	»	157	»	176	137	»	»	»	82

NOTA. — Voir les notes des tableaux précédents.

ÉPHÉMÉRIDES

Mardi 16 mars 1937.

FRANCE. — Emission de la seconde tranche de l'emrunt, dont le montant est de trois milliards ; l'emprunt st clos le soir même.

— *Dijon :* Mgr Marius-Guillaume Sembel (né à Clerıont-Ferrand le 28. 11. 83, aumônier du patronage Saint-ean à Clermont, chanoine honoraire, vicaire général, rchidiacre de Saint-Austremoine, 1921, prélat de Sa Sainteté, 20. 1. 25, vicaire capitulaire, 15. 10. 32-16. 2. 34, icaire général, 1934, croix de guerre, 1919) est nommé vêque du diocèse.

— *Paris :* A Clichy, les communistes tentent d'attauer des membres du Parti social français réunis dans cinéma « Olympia » pour une séance récréative ; collision entre la police et les communistes ; 5 morts, 54 blessés raves (4 agents, 3 gardes mobiles, 47 manifestants) ; 46 blessés, dont 200 du service d'ordre ; M. André Bluıel, chef du Cabinet de M. L. Blum, est blessé ; 30 arrestations, dont 25 sont maintenues. — Mort de Gabriel ignoret, né à Marseille le 15. 11. 78, artiste dramatique, ébute au théâtre Chave à Marseille, puis vient à Paris, ù il joue à l'Odéon, au théâtre Réjane, à la Porte-Saint-Iartin, à l'Ambigu, au Gymnase, à Sarah-Bernhardt, au héâtre Antoine, etc., anc. prof. au Conservatoire *Femina ;* nterprète de plusieurs films.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* A l'occasion du 2e anniversaire u rétablissement du service obligatoire dans le Reich, iscours du général Hermann Goering : en réarmant, l'Allenagne a apporté une importante contribution à la paix ; peuple allemand a foi dans la grandeur de l'avenir ; n large effort sera demandé à l'armée en temps de paix omme en temps de guerre ; aucune puissance ne peut ous anéantir.

CHINE. — *Sining :* Les troupes gouvernementales infligent ne sanglante défaite aux forces communistes, qui laissent oo morts sur le terrain.

ESPAGNE. — *Valence :* M. Léo Gaikis, ambass. de 'U. R. S. S., présente ses lettres de créance au président Ianuel Azana.

ETATS-UNIS. — *New-York :* Mort du vice-amiral Richmond Iobson, âgé de 66 ans, qui s'illustra pendant la guerre ıispano-américaine.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Mort de Sir Austen Chamberlain, né le 16. 10. 63 à Birmingham, études à rinity College de Cambridge, député unioniste aux Comıunes pour la circonscription du Worcestershire (Est), 892-1914, et depuis lors de Birmingham, Lord civil de 'Amirauté, 1895 et 1900, secrétaire financier au Trésor, 900-1902, Postmaster-general, 1902-1903, chancelier de 'Echiquier, 1903-1906, occupa successivement un grand ıombre de fonctions ministérielles, celle des Affaires trangères, de 1924 à 1929, Lord recteur de l'Univ. de Glasgow, 1925-1928 ; auteur de *Peace in our Time.*

JAPON. — *Tokio :* Elections municipales ; gains de trois artis de gauche : masses sociales, Conseil ouvrier et aysan, Comité de réforme municipale.

SUISSE. — *Berne :* Le Conseil des Etats adopte, par o voix contre 3, le projet d'arrêté fédéral urgent punissant les menées tendant à renverser par la violence l'ordre égal.

Mercredi 17 mars.

FRANCE. — *Paris :* L'union des syndicats de la Seine et a C. G. T. décident une grève générale d'une demi-journée ans la région parisienne, en signe de deuil et de solidaité avec les victimes de Clichy.

ETATS-UNIS. — *Washington :* Le Dr Hans Luther, ambasadeur d'Allemagne, proteste auprès du secrétaire d'Etat ontre les nouvelles attaques de M. F. H. La Guardia, naire de New-York, contre le Führer, lors d'un meeting Madison Square le 15 mars.

ITALIE. — *Rome :* L'amiral d'escadre Vincenzo De Feo st nommé gouverneur de l'Erythrée, en remplacement u général de corps d'armée Alfredo Guzzoni.

TURQUIE. — *Ankara :* M. Victor Antonesco, min. des ff. étr. de Roumanie, confère avec le président M. Kemal taturk et M. Rustu Aras.

— *Istanbul :* Au Phanar, le Synode du patriarcat ecuménique des orthodoxes accorde le statut autocéphale à l'Eglise orthodoxe d'Albanie, l'unique groupement orthodoxe des Balkans qui restait encore subordonné à la juridiction du Phanar, mettant ainsi un terme à une longue controverse.

Jeudi 18 mars.

FRANCE. — *Paris :* M. Rickard Sandler, min. des Aff. étr. de Suède, confère avec MM. Yvon Delbos et Léon Blum sur l'ensemble des affaires internationales et sur les questions relatives à la S. D. N. (18-20 mars). — Grève générale jusqu'à midi dans la région parisienne ; dans certaines industries, elle s'est prolongée jusqu'au soir.

ESPAGNE. — Les troupes gouvernementales réoccupent Brihuega.

ETATS-UNIS. — *New-London* (Texas) : Déflagration soudaine des gaz de pétrole accumulés dans les sous-sols d'une école, dont les murs s'écartent ; la toiture en s'effondrant écrase 68 institutrices et environ 600 écoliers.

— *Washington :* La Chambre des représentants approuve, par 374 voix contre 12, le projet de loi sur la neutralité déposé par M. Mac Reynolds, président de la Commission des Aff. étrangères, en limitant sa durée à deux ans ; le bill Reynolds précise que la mise en vigueur de l'embargo ne découle pas automatiquement de la constatation de l'état de guerre.

HONGRIE. — *Budapest :* M. Kurt Schuschnigg, chancelier d'Autriche, confère avec le Dr Kalman de Daranyi et M. K. de Kanya (18-19 mars) ; les ministres décident de renforcer les relations économiques austro-hongroises, précisant les points de vue hongrois, surtout en ce qui concerne le rapprochement italo-austro-hongrois, et déclarent qu'ils s'efforceront de réaliser des accords avec leurs voisins.

SUISSE. — *Genève :* Le négus Haïlé Sélassié dénonce au Secrétariat S. D. N. les actes de barbarie accomplis par les Italiens après l'attentat d'Addis-Abeba.

Vendredi 19 mars.

SAINT-SIÈGE. — Encyclique *Divini Redemptoris* sur le communisme athée (cf. *D. C.*, t. 37, col. 937).

FRANCE. — *Paris :* Mort du romancier Arthur Bernède, né à Redon le 5. 1. 71, fonctionnaire à la préfecture de la Seine, collaborateur à *la Plume ;* auteur de *Sapho*, 1897 ; *Sous l'épaulette*, 1906 ; *Cœur de Française*, 1912 ; *Les contes de Perrault*, 1914 ; *Judex*, 1925 ; *Le sorcier de la reine*, 1930, etc.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Le divorce de Mrs Simpson est prononcé ; l'arrêt deviendra effectif le 27 avril.

POLOGNE. — *Varsovie :* Signat. d'une convention culturelle polono-roumaine.

UNION SUD-AFRICAINE. — *Germiston :* Incendie dans un puits de la mine aurifère Simmer and Jack Mine ; 55 morts, près de 500 blessés.

Samedi 20 mars.

ALLEMAGNE. — Dans la Sarre, « plébiscite » au sujet de l'école confessionnelle catholique et de l'école dite commune du nationalsocialisme ; il est déclaré que les parents optent en majorité pour l'école commune.

AUTRICHE. — *Vienne :* Démission de M. Odo Neustaedter-Stürmer, min. de la Sûreté nationale ; le chancelier K. Schuschnigg prend la direction de la Sûreté et s'adjoint pour son administration le préfet de police Michel Skubl.

CHILI. — *Santiago :* Démission du Cabinet.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Le Foreign Office répond au mémorandum du gouvernement de Valence du 9 février qui demandait le retrait des contingents allemand et italien pour accélérer la fin de la guerre et l'appui de l'Angleterre, offrant en échange des abandons des droits de l'Espagne au Maroc ; le Foreign Office souhaite la fin des hostilités et bornera ses efforts à tenter d'assurer la non-ingérence des pays étrangers dans les affaires espagnoles.

GRÈCE. — *Athènes :* Réunion du Conseil économique de l'Entente balkanique (20-26 mars) ; étudie la question des échanges réciproques et le problème d'une politique commune quant à la vente sur les marchés extrabalkaniques de certains produits spécifiques ; enregistre les progrès réalisés en ce qui concerne le règlement uniforme pour le transport des voyageurs et des bagages, les communications par route, les postes et le tourisme et décide de créer un Comité permanent maritime ainsi qu'un Comité

permanent touristique qui se réuniront avant la prochaine session du Conseil économique.

INDE. — *New-Delhi :* Clôture de l'assemblée du Congrès national indien, qui demande au gouvernement britannique d'annuler la nouvelle Constitution indienne du 2. 8. 35.

PALESTINE. — *Jérusalem :* Le Conseil confère des pouvoirs discrétionnaires à Sir Arthur Wauchope, haut commissaire britannique en Palestine.

POLOGNE. — *Lodz :* Arrestation de 207 chefs de l'Union des ouvriers du textile et du bâtiment ; à Varsovie, 120 perquisitions dans les milieux militants de gauche suivies de 66 arrestations ; nombreuses arrestations dans le bassin pétrolifère de Boryslaw et dans le bassin minier de Haute-Silésie.

Dimanche 21 mars.

FRANCE. — *Maromme :* Discours de M. E. Daladier à la réunion de la Fédération radicale et rad-soc. de la 4e circonscription de Rouen ; il fait appel aux sentiments d'ordre, de paix et de liberté.

— *Paris :* Obsèques des 5 victimes de l'émeute de Clichy du 16 mars ; discours de MM. Auffray, Léon Jouhaux, Maurice Thorez, J.-B. Séverac et Perney.

ALLEMAGNE. — Dans les églises catholiques, lecture de l'encyclique *Mit brennender Sorge* du 14 mars adressée d'abord aux évêques allemands et ensuite à tous les évêques du monde et consacrée aux violations notoires du Concordat du 20. 7. 33 commises par le Reich national-socialiste.

— *Berlin :* Ordonnance du Führer-chancelier interdisant aux Juifs l'accès du « service de travail ». — Mort du Dr Wilhelm R. Bünger, né le 8. 10. 70 à Elsterwerda, études à Heidelberg et Berlin, procureur de la Justice, député et vice-président de la Diète de Saxe, 1920, min. de la Justice de Saxe, 1924, de l'enseignement, 1929, prés. du tribunal d'Empire, 1931, à ce titre il dirigea les débats du procès de l'incendie du Reichstag, 1933, en retraite depuis le 1. 4. 36.

ETATS-UNIS. — *Détroit :* La police fait évacuer les bâtiments de la Newton Packing Company occupés par les ouvriers faisant la grève sur le tas ; pas de blessés.

IRAN. — *Téhéran :* Mort du prince Arfa Mirza Riza Khan, ambassadeur, siégea à la Cour internat. de La Haye, premier délégué de la Perse à la S. D. N.

Lundi 22 mars.

FRANCE. — *Paris :* Mme Camille Marbo (Mme Emile Borel) (née à Saint-Germain-en-Laye, romancière ; auteur de *Christine Rodis*, 1906 ; *L'heure du diable*, 1910 ; *La statue voilée*, 1912 ; *Le survivant*, 1918 ; *Les cahiers de Francine*, 1924 ; *Hélène Barraux*, 1927 ; *A bord de la Croix-du-Sud*, 1931, etc.) est élue présidente de la Société des gens de lettres. — Mort accidentelle de Jacques Cavalier, né à Neuilly-sur-Seine le 16. 12. 69, anc. élève de l'Ecole normale supérieure, maître de conférences de chimie à la Faculté des sciences de Rennes, 1895-99, chargé de cours à la Faculté de Marseille, 1899-1905, prof. à Rennes, 1905-1909, recteur de l'Acad. de Poitiers, 1909-14, puis à Toulouse, 1914-22, et à Lyon, 1922-26, en mission pour organiser l'enseignement en Syrie, 1926, directeur de l'enseignement supérieur, 1. 10. 26 ; auteur de *Leçon sur les alliages métalliques ; La définition des produits commerciaux ; Notes dans les comptes rendus de l'Académie des sciences ; Le Bulletin de la Société chimique*.

CHINE. — Un bateau à vapeur sombre dans le lac Tienchi (Yunnan), 132 morts.

ETHIOPIE. — *Addis-Abeba :* Cinq missionnaires anglais reçoivent l'ordre de quitter le pays dans les huit jours ; ils quittent la capitale le 26 mars.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Visite du roi de Belgique Léopold III (22-25 mars), qui confère avec MM. Stanley Baldwin et Anthony Eden ; ils étudient un accord anglo-franco-belge, la Belgique s'engageant à défendre son territoire si elle était attaquée. — Election partielle pour les Universités britanniques combinées ; M. Harvey, progressiste indépendant, est élu par 6 596 voix contre 4 952 au candidat conservateur.

JAPON. — *Tokio :* Les autorités militaires interdisent aux militaires et aux civils employés dans l'armée d'écrire des articles ou des livres sans l'autorisation préalable des généraux chefs de division.

PORTO-RICO. — *Ponce :* Bagarre entre nationalistes et membres de l'opposition ; 12 morts, 125 blessés.

TCHÉCOSLOVAQUIE. — *Prague :* M. Georges Tataresco, prés. du Conseil de Roumanie, confère avec MM. Milan Hodza, Kamil Krofta et le président Edouard Ben[...] (22-25 mars) ; étudient l'élargissement des relations économiques entre les deux pays, concluent une convention financière touchant les fournitures livrées par la Tchécoslovaquie à l'armée roumaine, apprécient les liens fraternels unissant leurs pays respectifs à la Yougoslavie, délibèrent sur les relations entre les Etats du bassin danubien et affirment leur hostilité à toute tentative de restauration des Habsbourg.

Mardi 23 mars

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Le gouvernement adresse une protestation officielle contre l'encyclique du 14 mars.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Signat. d'un accord aérien anglo-hongrois. — Au Comité de non-intervention, le comte Dino Grandi, ambass. d'Italie, déclare que son gouvernement ne rappellera pas un seul volontaire tant que la guerre civile ne sera pas terminée.

ITALIE. — *Rome :* Célébrat. du 18e anniversaire de la fondation des faisceaux de combat ; M. B. Mussolini déclare que l'Italie n'oublie pas l'odieux traitement qui lui ont fait subir les pacifistes.

Mercredi 24 mars.

FRANCE. — *Eaubonne :* Mort de Mgr Edouard-Léon Lan[...]celle, né à Jeumont le 19. 2. 59, études aux séminaires de Cambrai et aux Facultés cathol. de Lille, prof. au collège de Roubaix, 1882-99, curé de Pommereuil, directeur du bureau central du Comité national des Pèlerinages, 30. 10. 1901, prélat de Sa Sainteté, 10. 12. 21, protonotaire apostolique, 3. 2. 32.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Mgr César Orsenigo, nonce apostolique, proteste auprès du gouvernement du Reich contre les allégations prétendant que l'encyclique du 14 mars est en contradiction avec le Concordat. — Le Dr Hans Georg von Mackensen, ambass. à Budapest, depuis [...] 7. 12. 33, est nommé secrétaire d'Etat au min. des Aff. étrangères.

CHILI. — *Santiago :* Constitution du nouveau Cabinet comprenant 4 libéraux, 3 conservateurs, 3 radicaux et un démocrate.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Signat. d'un accord entre les autorités gouvernementales espagnoles, la Banque d'Espagne et les intérêts britanniques, relatif aux effets de commerce connus sous les noms de Moreno bills et Madic[...] bills. — Le Conseil exécutif national du Labour Party exclut la Ligue socialiste.

LETTONIE. — *Riga :* M. Berzinis est nommé min. des Aff. étrangères.

YOUGOSLAVIE. — *Belgrade :* Signat. d'une nouvelle convention de clearing germano-yougoslave.

Jeudi 25 mars.

FRANCE. — *Paris :* Réponse du gouvernement au mémorandum du gouvernement de Valence adressé le 9 février à Paris et à Londres ; elle maintient le projet de non-intervention absolue et précise qu'un arrangement concernant le Maroc ne pourra être envisagé qu'après le rétablissement de la paix, dans le cadre des accords existants.

ALBANIE. — Entrée en vigueur des deux lois relatives à l'abolition du voile et de la polygamie.

ALGÉRIE. — *Alger :* VIIIe Congrès internat. de haute culture médicale (25 mars-6 avril), sous la présid. de M. G. Hardy, recteur de l'Acad. d'Alger ; cinquante Universités sont représentées, soixante conférenciers sont répartis entre quinze nations ; traite des maladies tropicales, subtropicales, infectieuses ; de la syphilographie et de la dermatologie ; des affections cardiovasculaires ; des maladies du sang ; de la médecine générale et des conférences libres ; de la médecine sociale.

ETATS-UNIS. — *Détroit :* Les ouvriers qui faisaient la grève sur place depuis le 8 mars évacuent les usines Chrysler.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Mort de John Drinkwater, né le 1. 6. 82, employé pendant douze ans dans des Compagnies d'assurance ; publia à partir de 1906 de nombreux poèmes et pièces, notamment *Swords and Ploughshares*, 1915 ; *Seeds of Time*, 1921 ; *Swinburne [...] Study*, 1913 ; *Cromwell*, 1927 ; *This Troubled World*, 193[...]

RUSSIE. — *Moscou :* Conférences médicales franco-soviétiques (25-30 mars) ; la mission française, présidée p[...]

M. Pierre Dezarnaulds, sous-secrét. d'Etat à l'Educat. physique, comprend 12 médecins désignés par l'Institut Pasteur et par l'Acad. de médecine ; échange d'expériences, visite des institutions scientifiques, des établissements sportifs et du Comité pour la culture physique.

YOUGOSLAVIE. — *Belgrade :* Signat. d'un pacte d'amitié italo-yougoslave complété par un accord commercial.

Vendredi 26 mars.

ALLEMAGNE. — Lettre de l'épiscopat allemand protestant contre les entraves apportées à l'Action catholique.

AUTRICHE. — *Vienne :* Le Dr Milan Hodza, prés. du Conseil de Tchécoslovaquie, confère avec M. K. Schuschnigg.

BELGIQUE. — *Bruxelles :* M. A. E. de Schryver, min. de l'Intérieur, dépose sur le bureau de la Chambre un projet de loi portant création d'un Conseil d'Etat qui comprendrait deux sections : une section de législation et une section d'administration.

— *Jette-Saint-Pierre :* Le R. P. Paul-Emile Farley, né à Saint-Gabriel-de-Brandon, dioc. de Joliette, le 5. 6. 89, assistant, 14. 11. 33, procureur, 12. 2. 34, est élu supérieur général des Clercs de Saint-Viateur, en remplacement du R. P. François-Michel Roberge.

ESPAGNE. — *Barcelone :* Démission du gouvernement de Catalogne.

— *Burgos :* La junte nationaliste accorde au général Queipo de Llano le titre de duc de Malaga.

ETATS-UNIS. — *Pittsburg :* Un avion de transport Douglas allant de Chicago à New-York s'écrase au sol ; les 13 occupants sont tués.

ROUMANIE. — Elections aux Conseils généraux et municipaux dans quatre circonscriptions du vieux royaume ; le parti libéral au pouvoir n'obtient que 32 pour 100 des suffrages.

Samedi 27 mars.

FRANCE. — *Creil :* 14e Conférence des jeunesses socialistes (27-29 mars) ; discussion sur la documentation et la propagande ; motion sur les relations entre les jeunesses et le parti socialiste, où les délégués affirment leur attachement au parti et leur volonté de conformer leur action publique aux décisions prises par les organismes directeurs ; décide l'interdiction du journal de la fraction de la gauche révolutionnaire : *la Jeune Garde ;* salue l'héroïque résistance du peuple républicain espagnol ; demande que l'on fasse aboutir rapidement les revendications des jeunes musulmans d'Afrique du Nord ; réclame l'adoption du programme de Front laïque, comprenant l'abrogation de la loi Falloux, l'application des lois laïques en Alsace-Lorraine, l'expulsion des Congrégations non autorisées et la fermeture de leurs écoles, la défense de l'école laïque ; le 28 mars, meeting organisé pour le rassemblement des jeunes gardes socialistes ; discours de M. François Blancho, sous-secrét. d'Etat à la Marine militaire, et de M. Paul Faure, ministre d'Etat.

— *Paris :* Congrès du Conseil national de la Fédération générale de l'enseignement ; prend acte, avec satisfaction, du dépôt du projet ministériel de réforme de l'enseignement, réclame la réduction du nombre des élèves par classe à trente au maximum, l'augmentation du nombre des classes d'arriérés, l'organisation de classes-types de réapprentissage, la réorganisation du cycle d'orientation, dont la durée est fixée à un an ; demande que les études poursuivies dans les diverses sections du second degré aient la même durée et reçoivent des sanctions équivalentes, que les futurs maîtres du premier degré reçoivent une formation générale dans l'une des sections du deuxième degré, qu'ils possèdent le diplôme de fin d'études du deuxième degré et soient recrutés par la voie d'un concours exclusivement réservé aux élèves des établissements de l'Etat. — Mort de René Cagnat, né à Paris le 10. 10. 52, études à l'Ecole normale supérieure et à l'Ecole pratique des hautes études, fouilles archéologiques en Tunisie, prof. au collège Stanislas, prof. d'histoire ancienne à la Faculté des lettres de Douai, prof. d'épigraphie et d'antiquités romaines au Collège de France, 1887, membre de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres, 6. 12. 95, secrétaire perpétuel, 21. 7. 16, vice-prés. du Comité des travaux historiques et scientifiques, prés. de la Société des antiquaires de France, secrét. de la Commission de l'Afrique du Nord, inspecteur général des musées scientifiques et archéologiques de l'Algérie ; collaborateur au *Corpus* des inscriptions latines, au *Dictionnaire des antiquités*, au *Lexique des antiquités romaines*, directeur de la *Chronologie de l'Empire romain*, codirecteur de *l'Année épigraphique ;* auteur de *Explorations épigraphiques et archéologiques en Tunisie*, 1882-1885 ; *Cours élémentaire d'épigraphie latine*, 1885 ; *Chronologie de l'Empire romain*, 1891 ; *Epigraphie latine*, 1901 ; *Musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie*, 1903 ; *A travers le monde romain*, 1912 ; *Manuel d'archéologie romaine*, 1916 ; *En pays romain. Alésia*, 1929 ; *L'Année épigraphique*, 1930, etc.

— *Sournia :* Mort du général Tisseyre, né le 6. 11. 38, de l'Ecole de Saint-Cyr, combattit au Mexique, capitaine en 1870, au Tonkin, 1885-88, fit partie de la Commission chargée de la délimitation de la frontière avec la Chine, chef d'état-major du gouverneur militaire de Paris, commandant du 17e corps à Toulouse, de la réserve.

BELGIQUE. — *Anvers :* Création d'une « Union nordique » pour favoriser l'expansion des sept pays du Nord.

— *Liége :* M. Paul Jouhaux est condamné à un mois de prison et 182 francs d'amende du chef de faux et à un mois de prison pour port de faux nom ; il est acquitté pour coopération à des ventes illicites d'armes ; M. Rolant à un mois de prison et 182 francs d'amende pour faux, à un mois de prison et 1 400 francs d'amende pour coopération à des ventes illicites ; Mme Orval à un mois de prison pour coopération à une vente illicite.

INDE. — Les leaders congressistes des provinces de Bombay, de Madras et de quatre autres provinces décident de refuser de constituer les ministères prévus par la Constitution du 2. 8. 35.

JAPON. — *Tokio :* Le gouvernement refuse d'adhérer à la limitation à 14 pouces du calibre de l'artillerie navale.

MONACO. — Mort de Joseph Vrany, du parti agrarien tchécoslovaque, journaliste, lutta contre le socialisme et le catholicisme, directeur de la presse agrarienne depuis 1922, rédacteur en chef du *Venkov*, député, puis sénateur.

Dimanche 28 mars.

SAINT-SIÈGE. — Lettre apostolique *Nos es muy* à l'épiscopat mexicain sur la situation religieuse (cf. *D. C.*, t. 37, col. 985). — A Saint-Pierre, S. S. Pie XI préside la messe pascale et donne sa bénédiction *Urbi et Orbi*, de la loggia extérieure de la basilique.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* A Sainte-Edwige, pendant la grand'messe, Mgr Conrad von Preysing invite les parents catholiques à protester par écrit contre les efforts déployés pour supprimer les écoles catholiques.

BULGARIE. — Clôture des élections municipales dans le royaume par les élections de Sofia et de la périphérie ; les suffrages exprimés dans tout le pays sont allés dans une proportion de 79,79 % aux candidats présentés conformément à la loi électorale en vigueur.

ETATS-UNIS. — *Nouvelle-Orléans :* Congrès de rapprochement intellectuel et de l'histoire franco-louisianais (28-30 mars) ; glorification de Robert Cavelier de la Salle, Rouennais, fondateur de l'Empire français d'Amérique, qui découvrit l'Ohio et l'embouchure du Mississipi et prit possession de la Louisiane le 9. 4. 1682, et du R. P. Jacques Marquette, S. J., premier découvreur du Mississipi ; la Mission française a à sa tête M. André Chevrillon, de l'Acad. fr., et M. Raymond Laurent, prés. du Conseil municipal de Paris ; elle visite, après le Congrès, les principaux Etats de l'Union.

IRAK. — *Bagdad :* Visite officielle d'Ibn Saoud, prince héritier de l'Arabie saoudite · elle durera une semaine.

IRLANDE. — Collision entre la police et des membres de l'association illégale « Armée républicaine irlandaise », qui commémoraient l'anniversaire du soulèvement de Pâques 1916, à Castelbar, Newport, Gork et Limerick ; une centaine de blessés.

RUSSIE. — *Moscou :* M. Nicolas N. Krestinski, commissaire du peuple adjoint aux Aff. étr., est nommé commissaire du peuple adjoint à la Justice. — Le Conseil des commissaires du peuple décide la création d'un bureau spécial qui sera chargé de l'étude de toutes les sphères géologiques soviétiques, en vue de leur exploitation intensive dans le plus bref délai possible.

Lundi 29 mars.

FRANCE. — *Paris :* Journées des universitaires catholiques, conférences sur le témoignage ; le droit qui appartient et le devoir qui incombe aux catholiques de témoigner ; comment rendre témoignage ; sur l'universitaire catholique Léonard Constant, mort à Mayence le 23. 10. 33 ; clôture à Reims le 1er avril.

RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES

Les Lettres.

ACADEMIE DE FRANCE. — A. CHESNIER DU CHESNE : « Chronique. L'Académie et la Villa Médicis » (*Temps*, 4 avril 1937).

AUDOUX (MARGUERITE). — GEORGES REYER : « Le pur visage de Marguerite Audoux » (« Un très grand écrivain ») (*Nouvelles littéraires*, 6 février 1937).

— HENRY POULAILLE : « Une belle figure d'écrivain du peuple » (*Peuple*, 4 février 1937).

— LÉON WERTH : « Le roman d'une vie » (*Intransigeant*, 3 février 1937) ; — « Marguerite Audoux » (*Populaire*, 7 février 1937).

— FAURE BIGUET : « La mort de Marie-Claire » (*Echo de Paris*, 4 février 1937).

— LOUIS LANOIZELÉE : « Souvenirs d'un ouvrier sur Marguerite Audoux » (*Populaire*, 14 février 1937).

— GUSTAVE FUSS-AMORE : « Quelques souvenirs sur Marguerite Audoux » (« Comment fut composé *Marie-Claire*, ce chef-d'œuvre » (*Nation Belge*, 24 février 1937).

BAINVILLE. — F. DE VILLERMONT : « Absence de Jacques Bainville » (« L'un des plus grands — si ce n'est le plus grand — des esprits de notre temps ») (*Revue hebdomadaire*, 13 février 1937, pp. 172-186).

— (Anniversaire de la mort de Jacques Bainville.) Témoignages de CHARLES MAURRAS, HENRI MASSIS (*Action Française*, 10 février 1937).

— ROBERT KEMP : « Jacques Bainville » (« Quand rencontrerons-nous son égal ? ») (*Liberté*, 10 février 1937).

BOURGET. — ALBERT FEUILLERAT : « La jeunesse de Paul Bourget » (*Revue universelle*, 1er et 15 mars 1937, pp. 611-633 et 756-772).

BRUNETIERE. — VICTOR GIRAUD : « L'évolution de Brunetière » (Evolution littéraire. Evolution religieuse) (*Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1937, pp. 446-457).

CAGNAT. — JÉRÔME CARCOPINO : « René Cagnat » (le secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; épigraphie latine) (*Journal des Débats*, 7 avril 1937).

— « M. René Cagnat » (*Temps*, 29 mars 1937).

CHATEAUBRIAND. — GEORGES GOYAU : « Chateaubriand et l'idée missionnaire » (« L'idée missionnaire, à divers degrés, fut à l'honneur en ses diverses œuvres, comme elle ne l'avait jamais été dans la littérature du XVIIIe siècle ») (*Cahiers catholiques*, mars 1937, pp. 189-199).

CLADEL. — LÉON GERBE : « Léon Cladel, romancier du peuple » (*Populaire*, 4 mars 1937).

CLAUDEL. — GABRIEL-M. LUSSIER, O. P. : « Claudel et son témoin » (Jacques Madaule) (*Canada français*, mars 1937, pp. 668-678).

CULTURE LITTERAIRE. — GEORGES GOYAU : « La rhétorique et les langues vivantes » (« Une solide culture littéraire peut-elle s'envisager dans une classe de rhétorique d'où le latin et le grec sont exclus et qui met en honneur l'étude des littératures modernes ? ») (*Ami du Peuple*, 25 février 1937).

— EMILE HENRIOT : « Retour aux classiques » (*Temps*, 12 janvier 1937).

DEHERME. — PELLISSON [MAURRAS] : « Georges Deherme » (Le fondateur des Universités populaires) (*Action Française*, 5 février 1937).

— RENÉ SAIVE : « Georges Deherme aux Universités populaires » (*Ordre*, 12 février 1937).

DUVERNOIS. — ANDRÉ RANSAN : « Dans l'intimité d'Henri Duvernois » (*Figaro*, 6 février 1937).

— GEORGES BOZONA : « Le visage et l'œuvre d'Henri Duvernois » (*Revue hebdomadaire*, 27 février 1937, pp. 450-463).

— FRANCIS DE MIOMANDRE : « Un maître de la nouvelle, Henri Duvernois, moraliste parisien » (*Nouvelles littéraires*, 6 février 1937).

— HECTOR TALVART : « Bibliographie d'Henri Duvernois » (*Ibid.*).

EDITION. — BERNARD GRASSET : « La querelle de l'édition » (Erreurs du projet de la loi Jean Zay. « L'édition française est sous la menace d'une certaine loi, qui serait probablement sa fin et qui, par surcroît, atteindrait gravement la littérature ») (*Revue de Paris*, 1er mars 1937, pp. 61-82).

GIONO. — FRANÇOIS VARILLON : « Jean Giono » (L'œuvre du romancier-poète. « Il ne faudrait pas que les prestiges de l'art et la part de richesse authentique redécouverte masquent aux yeux des jeunes catholiques le danger d'une œuvre qui tend, en définitive, à résorber l'amour dans l'instinct et le sentiment religieux dans une ivresse cosmique trop sensuelle pour s'achever en adoration ») (*Etudes*, 5 et 20 février 1937, pp. 337-351 et 469-483).

HERMANT. — MAURICE MARTIN DU GARD : « M. Abel Hermant » (*Revue de Paris*, 15 mars 1937, pp. 292-302).

IMMORALITE. — LOUIS BETHLEEM : « Les livres immoraux » (Leur nature, leur classification, leur caractère malfaisant, leurs procédés) (*Revue des Lectures*, 15 janvier, 15 février et 15 mars 1937).

LACAZE. — JOSEPH BEDIER : « L'amiral Lacaze, grand serviteur de l'Etat » (Discours au banquet de l'Amicale des Réunionnais de Paris pour l'élection de l'amiral à l'Académie française) (*Journal des Débats*, 7 mars 1937).

MIRBEAU. — PAUL NIZAN : « Octave Mirbeau » (pour le 20e anniversaire de sa mort) (*Humanité*, 18 février 1937).

— JEAN-L. PRIM : « Le testament d'Octave Mirbeau » (« Il est tout vibrant de patriotisme ») (*Ordre*, 25 février 1937).

NOEL (MARIE). — ANTOINE GOUZE : « Le génie de Marie Noël » (*Correspondant*, 25 février 1937, pp. 398-411).

PEGUY. — Bibliographie sur la vie et les œuvres de Charles Péguy (*Ami du Clergé*, 4 février 1937).

— RAMON FERNANDEZ : « Charles Péguy » (« Plus vivant que Barrès, plus peuple que M. Maurras, il a donné à ce qu'il faut bien appeler la réaction française une couleur virile, une puissance et une souplesse de combat, une sorte d'intermi[nation] féconde que des maîtres plus intellectuels et plus bourgeois n'avaient pu produire ») (*Revue de Paris*, 1er mars 1937, pp. 124-151).

PROUST. — ROBERT VIGNERON : « Genèse de *Swan* » (L'homme. L'œuvre) (*Revue d'histoire de la philosophie et d'histoire générale de la civilisation*, 15 janvier 1937, pp. 67-115).

WIDOR. — HENRI DE CURZON : « Charles-Marie Widor » (*Journal des Débats*, 14 mars 1937).

— ROBERT DAVID : « Quelques souvenirs sur Charles-Marie Widor et la Casa Velasquez » (*Journal des Débats*, 17 mars 1937).

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anme), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant* : L. VINCENT.